

1240

1991  
M  
15  
Ecole Nationale  
Supérieure de  
Bibliothécaires

Université des  
Sciences Sociales  
Grenoble II

Institut d'Etudes  
Politiques

DESS Direction de  
projets culturels

## Mémoire

LES ASSOCIATIONS D'AMIS DE BIBLIOTHEQUES :  
ETAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES

par Hélène STRAG

sous la direction de François D'ARCY

1991

1991  
M  
15

**Ecole Nationale  
Supérieure de  
Bibliothécaires**

**Université des  
Sciences Sociales  
Grenoble II**

**Institut d'Etudes  
Politiques**

**DESS Direction de  
projets culturels**

**Mémoire**



**LES ASSOCIATIONS D'AMIS DE BIBLIOTHEQUES :  
ETAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES**

**par Hélène STRAG**

**sous la direction de François D'ARCY**

1991

1991

M

15

Tous mes remerciements à :

Monsieur D'ARCY, directeur de l'Institut d'Etudes Politiques, qui a bien voulu assumer la direction de ce mémoire

Madame LEROUGE, responsable de l'option "Lecture Publique" à l'E.N.S.B.

Madame VALENTIN, qui m'a fait vivre un stage passionnant, et le personnel de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Picardie

Monsieur BERARD et le personnel de la Bibliothèque Municipale d'Amiens

Madame BLANCHARD, directrice de la Bibliothèque Centrale de Prêt d'Eure-et-Loir

Madame BRAILLON, directrice de la Bibliothèque Centrale de Prêt de l'Oise

Madame CAMUS, du Musée de Picardie

Mesdames BOURLET et BOIS, de la Fédération Française des Sociétés d'Amis de Musée

Et tous les bibliothécaires de France qui m'ont consacré quelques instants pour répondre à mon enquête et qui m'ont prodigué leurs encouragements.

## SOMMAIRE

INTRODUCTION .....	p. 1
I - LE MONDE ASSOCIATIF .....	p. 6
1) L'environnement : présentation du contexte .....	p. 6
a) Histoire du mouvement associatif .....	p. 6
b) Sociologie des associations .....	p. 7
c) Le rôle économique et social des associations .....	p. 9
2) Les Associations d'Amis de Musées .....	p.12
a) Présentation .....	p.12
b) Les membres des Associations d'Amis de Musées .....	p.13
c) Les activités des Associations d'Amis de Musées ....	p.14
d) La Fédération .....	p.15
3) Les Associations d'Amis de Bibliothèques .....	p.19
a) Historique .....	p.19
b) Les Associations d'Amis de Bibliothèques...ailleurs	p.34
II - L'ENQUETE NATIONALE .....	p.38
1) Les Associations d'Amis de Bibliothèques Municipales .	p.38
a) Méthodologie .....	p.38
b) Résultats .....	p.40
1-Couverture des bibliothèques municipales en	
associations d'amis .....	p.40
2-Identité .....	p.41
3-Adhérents .....	p.45
4-Financement .....	p.48
5-Activités .....	p.51
6-Ouverture vers l'extérieur .....	p.54
7-Projets et souhaits .....	p.55
c) Entretien avec les bibliothécaires ne disposant pas	
d'associations d'amis .....	p.56
2) Les Associations d'Amis des Bibliothèques Centrales de	
Prêt .....	p.61
a) Méthodologie .....	p.61
b) Résultats .....	p.62
1-Identité des associations d'amis étudiées .....	p.63
2-Buts de l'association .....	p.64
3-Dates de création .....	p.64
4-Adhérents .....	p.65
5-Financement .....	p.68
6-Rôle des associations .....	p.69

7-Activités financées par les associations .....	p.70
8-Ouverture vers l'extérieur .....	p.71
9-Projets et souhaits des associations .....	p.72
3) Les autres bibliothèques .....	p.72
a) Bibliothèques spécialisées .....	p.72
b) Grandes bibliothèques (Bibliothèque Nationale et Bibliothèque de France) .....	p.73
c) Les Bibliothèques Universitaires .....	p.74
 III-L'ENQUETE REGIONALE	
1) Les associations d'amis de bibliothèque de villes de moins de 10 000 habitants .....	p.76
2) Les associations d'amis de bibliothèque de villes moyennes (10 000 à 50 000 habitants) .....	p.77
3) La société des amis de la bibliothèque d'Amiens .....	p.78
a) Historique .....	p.78
. L'une des premières associations d'amis 1907-1909	p.79
. Un nouveau départ 1945-1974 .....	p.87
. Vers une mort certaine ? 1974-1989 .....	p.92
b) Situation actuelle et perspectives .....	p.94
 CONCLUSION .....	 p.97
 ANNEXES	
 BIBLIOGRAPHIE	

## INTRODUCTION

Les bibliothécaires ont, depuis le formidable essor dont les bibliothèques ont bénéficié depuis une quinzaine d'années (1), de lourdes et multiples responsabilités à assumer : conserver, restaurer et mettre en valeur des fonds anciens, assurer l'acquisition et le prêt de documents aussi divers que livres, revues, disques, vidéocassettes, estampes ou logiciels, assurer l'animation et la promotion de ce qui est devenu un véritable centre culturel... Le temps est loin où la bibliothèque n'était qu'un temple d'érudition réservé à quelques lecteurs choisis.

Le travail que les bibliothécaires fournissent aujourd'hui est reconnu notamment par les pouvoirs publics qui ont montré leur attachement au fonctionnement et au développement des bibliothèques et de la lecture publique. La dépense en francs constants par habitant à desservir a presque doublé de 1977 à 1987 dans les bibliothèques municipales, et le nombre de celles-ci a augmenté de 44 % dans les dix mêmes années. Chaque département est maintenant doté d'une Bibliothèque Centrale de Prêt, et lui accorde dans l'ensemble un budget convenable. Cependant, la relative bonne santé actuelle de l'institution de lecture publique ne doit pas faire oublier les longues années durant lesquelles des bibliothécaires et d'autres personnes soucieuses de progrès ont milité pour les bibliothèques. Des regroupements de personnes privées comme la Société Franklin ou les Amis de l'Instruction ont ainsi au XIXème siècle favorisé le développement des bibliothèques populaires. De

---

(1) FRANCE. Direction du livre et de la lecture. *Bibliothèques municipales. Statistiques 1987*. Paris : Impr. Nationale. 1990. 365 p.

même, c'est par la constitution d'une association, "l'Association des Bibliothécaires Français", que les bibliothécaires en 1906 choisissent de défendre leur profession et leurs intérêts. La forme associative présente en effet bien des avantages, et c'est celle que les "Amis des Bibliothèques" ont choisie pour se regrouper afin de les aider (c'est du moins ce que leur intitulé veut laisser entendre). Mais pourquoi ou comment aider un service qui est devenu public, c'est-à-dire totalement pris en charge par l'Etat ? Qui sont ces associations ? Quels sont leurs adhérents, quelles sont leurs activités ? Sont-elles utiles ?

#### OBJECTIFS

Notre étude se donnera donc l'ambition de faire un état des lieux sur ces associations mal connues, car très mouvantes et n'ayant pas la possibilité d'échanger des informations entre elles. Les objectifs seront plus précisément les suivants :

- situer les Associations d'Amis dans leur contexte en présentant le monde associatif en général, et en exposant la situation des structures parallèles constituées par les Associations d'Amis de Musées.

- tenter de retracer l'histoire de ces associations et voir dans quelle mesure elles ont pu se développer dans d'autres pays.

- établir une photographie de leur situation actuelle, tant au niveau des Bibliothèques Municipales, des Bibliothèques Centrales de

Prêt, et des bibliothèques d'études ou spécialisées, et déterminer la nature et l'importance du soutien qu'elles apportent aux bibliothèques.

- dégager enfin quelques propositions visant à améliorer leur fonctionnement et leur efficacité.

Nous espérons ainsi fournir aux bibliothécaires (et nombreux sont ceux qui, consultés, ont souhaité connaître les résultats de notre enquête, et nous ont encouragé à poursuivre) un outil leur permettant de connaître ce partenaire potentiel ou déjà reconnu qu'est une Association des Amis de la Bibliothèque.

#### METHODOLOGIE

La connaissance du contexte s'est faite grâce à la consultation de plusieurs ouvrages concernant le monde associatif, dont nous ne proposons qu'une sélection dans notre bibliographie, car le succès de ce mode d'engagement ou de sociabilité a été et continue à être important et a engendré un grand nombre de publications de toutes sortes.

Les Associations d'Amis de Musée, elles, font l'objet depuis quelques années d'études régulières. Cet intérêt à leur égard a d'ailleurs été suscité par la F.F.S.A.M., la Fédération Française des Sociétés d'Amis de Musées, dont la présidente, Madame Bourlet, a bien voulu nous parler.

L'histoire des Associations d'Amis de Bibliothèques a essayé d'être retracée par la consultation de documents professionnels, tels que *Le bulletin de l'A.B.F.*, ou la revue *Lecture et Bibliothèque* (devenue

*Médiathèques Publiques*). L'enquête nationale a quant à elle tenté d'englober l'ensemble des bibliothèques financées par les pouvoirs publics : Bibliothèques Municipales de villes importantes, Bibliothèques Centrales de Prêt, bibliothèques universitaires et spécialisées. L'élaboration du questionnaire et son dépouillement seront explicités plus en détail dans la partie concernée.

Enfin, il nous a semblé qu'une enquête plus exhaustive au niveau d'une région pouvait compléter l'enquête nationale concernant les bibliothèques municipales, qui, étant donné leur nombre important (1106 recensées en 1987), n'ont pu être toutes interrogées. La région étudiée a été la Picardie, lieu de notre stage, et dont la Direction Régionale des Affaires Culturelles entreprenait à cette occasion un recensement des ressources liées au livre et à la lecture. L'enquête a alors été menée à la fois par l'envoi de questionnaires et par l'intermédiaire de dialogues avec les principaux responsables des associations concernées.

La Société des Amis de la Bibliothèque d'Amiens fournissait en outre un sujet de choix pour une étude de cas plus poussée, puisqu'elle est l'une des premières en France à avoir été créée avec cette dénomination spécifique "d'Amis de la Bibliothèque" en 1907, et qu'elle est passée par plusieurs phases au cours de son évolution qui sont chacune révélatrices de l'histoire de la lecture publique.

L'élaboration de ce travail a rencontré des difficultés de plusieurs ordres :

Tout d'abord, aucun recensement concernant les Associations d'Amis de Bibliothèques n'existe. Le monde associatif est d'ailleurs en règle générale très difficile à connaître, du fait de la liberté avec laquelle une association peut à la fois se faire et se dissoudre. D'autre part, le questionnaire envoyé par le Ministère destiné à élaborer des statistiques ne prend pas en compte ce genre d'associations. Enfin, telle association existant sur le papier ou ayant été déclarée à un moment donné aux services de Préfecture, peut n'être en fait qu'une association fantôme ou une association morte faute d'adhérents.

Ensuite aucune étude concernant le sujet n'ayant été réalisée dans un passé récent ou proche, les renseignements livresques ont été peu nombreux.

Enfin le degré de dépendance est parfois tel entre l'association et la bibliothèque que la confusion est fréquente entre les activités organisées ou financées par les bibliothèques et celles organisées ou financées par l'association.

D'autre part, il est arrivé que nous ne sachions pas véritablement par qui le questionnaire a été complété, (bibliothécaire ou responsable d'association) et des rubriques ont parfois été oubliées.

Notre enquête ne prétend cependant pas être exhaustive, mais souhaite donner un aperçu de ce que peut être à différents endroits et dans des circonstances diverses une association des Amis de la Bibliothèque.

## I - LE MONDE ASSOCIATIF

### 1) L'environnement: présentation du contexte

#### a) Histoire du mouvement associatif

Sous l'Ancien Régime, tout regroupement de personnes était soumis à un ensemble de règles très sévères, de façon à éviter les soulèvements défavorables à l'institution royale. En 1810, toute association composée de plus de 20 membres était soumise à autorisation par l'article 291 du Code Pénal. C'est cependant durant cette période que se développèrent les sociétés savantes, groupes d'amateurs éclairés d'histoire locale, grands utilisateurs de bibliothèques.(1)

Il était alors facile, pour des groupes à intentions subversives, de se réunir en assemblée de moins de vingt personnes, ce qui provoqua une nouvelle loi, en 1834, qui supprimait tout regroupement quel qu'il soit.

Il faudra attendre 1848 pour que de nouvelles sociétés réapparaissent, qui seront de toute façon, étroitement surveillées.

Le 1er juillet 1901, est enfin établie une loi relative au contrat d'association qui la définit comme "la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun d'une façon permanente leurs connaissances ou leurs activités dans un but autre que de partager les

---

(1) BERCE, Françoise. Quand les sociétés savantes découvraient le patrimoine. *L'Histoire*, juillet-août 1990 n°25, p. 85-87.

7

bénéfices." (1) Les personnes privées ne cessent plus dès lors, de se regrouper, soit dans un but de défense soit dans un but de promotion d'un idéal.

Certaines associations comme celles d'éducation populaire, deviendront très importantes par le grand nombre de leurs adhérents ou de leur influence au sein de la vie publique. Ainsi le C.N.O.S.F., Comité National Olympique du Sport Français, créé en 1908, regroupe onze millions d'adhérents. En 1981, la reconnaissance du mouvement associatif se fera officiellement avec la création d'une tutelle ministérielle spécifique, le ministère du Temps Libre, et d'une structure représentative, le C.N.V.A., Conseil National de la Vie Associative, qui publie tous les deux ans un bilan d'activités. (2)

Le mouvement continue aujourd'hui à être très dynamique, puisqu'il se crée environ 50 000 associations tous les ans, et il y aurait actuellement entre 300 000 et 500 000 associations en activité.

#### b) Sociologie des associations

D'après la dernière enquête sur les pratiques culturelles des Français (3), 38 % de Français âgés de 15 ans ou plus font partie d'une association. Les hommes sont plus nombreux que les femmes (45% contre

---

(1) FRANCE. *Associations : régime général*. Edition juin 1990. Paris : Journaux officiels, 1990. V-170 p. Journal officiel de la République Française. ISSN 0767-4538 ; brochure 1068. ISBN 2-11-072867-6.

(2) Le dernier bilan paru est : FRANCE. Conseil National de la Vie Associative. *Le bilan de la vie associative en 1988-1989*. Paris : la Documentation française, 1990. 109 p. ISBN 2-11-002339-2

(3) FRANCE. MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION. Département des Etudes et de la Prospective. *Les Pratiques culturelles des Français : enquête 1988-1989*. Paris : La Documentation française, 1990. 243 p. ISBN 2-11-002368-6.

32), et ils ont également tendance à davantage pratiquer le "polyassociationnisme".

En ce qui concerne les caractéristiques sociales des adhérents, on peut dire que plus on appartient à une catégorie socio-professionnelle élevée, plus on a de chance de faire partie d'une association : 61% des cadres et professions intellectuelles supérieures sont associationnistes, contre 26% des ouvriers non qualifiés ou 29% des employés. Les inactifs ont un taux de participation variable : les étudiants et élèves sont nombreux (48%), les retraités dépassent la moyenne (41%), mais les femmes au foyer (13%) et autres inactifs (24%), coupés davantage que les autres de vie sociale, sont moins nombreux. De même, ce sont les personnes ayant obtenu le diplôme le plus élevé qui sont davantage adhérents: 59% des diplômés de l'enseignement supérieur font partie d'une association contre 31% des personnes n'ayant aucun diplôme ou le Certificat d'Etudes Primaires. La répartition par tranche d'âge se fait équitablement, avec simplement une pointe chez les 15 à 19 ans (46%) qui sont majoritairement adhérents à une association sportive, et un creux chez les 20 à 24 ans (32%), ce qui peut être relié au fort taux de chômage des jeunes de cet âge.

Si on examine les chiffres donnés dans la même enquête concernant l'activité principale des associations auxquelles participent les intéressés, on s'aperçoit que c'est seulement 9% des Français âgés de plus de 15 ans qui adhèrent à une association culturelle. Dans ce cas, les femmes sont plus nombreuses que les hommes (10% contre 9%), et la participation augmente avec l'âge (6% des 15-19 ans contre 13% des 55-64 ans). Les cadres et professions intellectuellement supérieures sont les plus représentés, de même que les personnes ayant suivi des études

supérieures. Les associations culturelles sont enfin davantage présentes dans les petites agglomérations jusqu'à 20 000 habitants.

Toutes ces données nous serviront par la suite pour situer les associations d'amis par rapport au paysage associatif français en général.

### c) Le rôle économique et social des associations

Les associations, de par le nombre d'emplois qu'elles créent et de bénévoles qu'elles produisent, jouent un rôle économique non négligeable, même s'il est difficilement quantifiable. Les emplois sont d'ailleurs souvent atypiques, précaires (car les ressources ne sont pas toujours assurées), occasionnels et irréguliers. Cependant la plupart des associations n'offrent pas d'emplois rémunérés. Une enquête réalisée sur Orléans en 1984 (1) montre que moins de 10% des associations concentrent 90% du montant global des ressources et 80% du temps rémunéré. La majorité des associations disposent donc de peu de moyens directs, mais reçoivent surtout du temps et de la disponibilité de leurs adhérents par l'intermédiaire du bénévolat.

Grâce à cela, les associations ont pu répondre de façon souple et vivante aux manques affichés par les services publics dans tel ou tel domaine. Solange Passaris et Guy Raffi le remarquent : "Aussi loin que l'on remonte dans l'histoire des associations, elles ont le plus souvent précédé l'Etat dans la création de nouveaux services collectifs, en

---

(1) HORAIST, J. Le rôle économique des associations. Compte-rendu d'une étude statistique pilote sur l'arrondissement d'Orléans. ADDES, colloque du 20 juin 1984 : "Les associations dans la statistique de l'économie sociale".

réponse aux besoins sociaux du moment, selon des formes et des objectifs véhiculés par le mouvement social porteur de ces initiatives" (1). Les associations présentent en effet des avantages en ce qui concerne la capacité d'innovation par rapport au service public : elles ont d'abord un fonctionnement plus souple, et n'ont pas à subir une réglementation, une hiérarchie trop rigide. Elles permettent aux adhérents de s'exprimer directement, et elles sont mieux à même de refléter leurs besoins. Enfin elles ne sont pas soumises aux règles de la comptabilité publique, ce qui leur procure une très grande souplesse de fonctionnement. Celles-ci prévoient en effet la séparation de l'ordonnateur des dépenses et du payeur, ce qui allonge les délais de paiement et multiplie les intermédiaires, mais évite cependant les détournements de fonds publics. Disposer d'un carnet de chèques permet aux associations de régler rapidement une facture et permet d'encaisser facilement de l'argent. Cet avantage n'est pas passé inaperçu aux yeux de nombreuses institutions publiques, et notamment celles concernant la Culture, qui ont suscité la création d'associations-relais ou fausses associations pour pouvoir réaliser des actions particulières nécessitant un financement rapide. A.H.MESNARD (2) parle même d'"administration parallèle". Ces associations sont en effet largement subventionnées par les pouvoirs publics, et "sans créer de nouveaux services, sans créer de nouveaux fonctionnaires, mais en s'assurant des collaborations dévouées et choisies, et en y mettant le prix, le Ministère a pu prolonger efficacement l'action de ses services". Cependant, ce type d'association

---

(1) PASSARIS, Solange. RAFFI, Guy. *Les associations*. Paris : Ed. La Découverte, 1984. 125 p. ISBN 2-7071-1493-6.

(2) MESNARD, André-Hubert. *Droit et politique de la culture*. Paris : Presses Universitaires de France, 1990. 487 p. ISBN 2-13-043434-7.

a attiré l'attention de la Cour des Comptes, qui se chargera dorénavant de vérifier les budgets des associations subventionnées à plus de 50% par les pouvoirs publics.

Le financement des associations provient en effet de plusieurs sources :

- les cotisations des adhérents, tout d'abord, qui constituent le fondement même de toute véritable association puisque celle-ci est la réunion de plusieurs personnes dans un but commun.

- les ventes de produits, qui n'amènent pas de bénéfices pour les membres, mais qui apportent de l'argent pour la réalisation du but commun.

- les dons et legs des particuliers

- les subventions des pouvoirs publics.

Celles-ci jouent un rôle très important puisqu'étant très souvent la principale source de financement des associations, elles décident de leur vie ou de leur mort. Les subventions sont en outre allouées aux associations qui en font la demande, ce qui peut créer un clientélisme influant sur les décisions des municipalités pour subventionner ou non une association, quel que soit l'intérêt de son activité. Les conventions ou les contrats passés entre les villes et les associations qu'elles subventionnent permettraient de clarifier la situation, mais ce mode d'attribution de ressources est très peu pratiqué actuellement.

Les associations en tant que regroupements d'individus autour d'un but commun constituent donc un pouvoir, voire un contre-pouvoir, qu'il

est possible pour les pouvoirs publics de réduire assez facilement par l'attribution ou non de subventions. Cependant, les associationnistes n'en sont pas moins des citoyens et des électeurs qui peuvent constituer des groupes de pression favorables ou non au pouvoir en place. Ils sont des informateurs sur les besoins spécifiques de telle ou telle partie de la population et peuvent intervenir pour modifier des décisions politiques. Les rapports ne sont donc pas simples, d'autant plus que le succès d'une association entraîne à plus ou moins long terme sa disparition, puisque l'intérêt de son activité, s'il est vraiment prouvé, est repris par les services publics (1).

## 2) Les Associations d'Amis de Musées

### a) Présentation

Nous n'avons pas procédé à une enquête directe concernant ces associations, puisque celles-ci ne correspondaient pas exactement à notre étude, mais il nous a semblé intéressant de les connaître, de façon à pouvoir éventuellement procéder à une comparaison entre elles et les Associations d'Amis de Bibliothèques. En effet, les Musées sont des établissements proches de ceux des Bibliothèques, tant par le nom que l'on donne à leurs directeurs (conservateurs) que par leur appartenance commune au monde de la culture.

---

(1) Les associations dans la vie locale. *Recherche sociale*, octobre-décembre 1976, n°60.

Les statuts du Conseil International des Musées (l'ICOM) (1) englobent d'ailleurs dans la définition du mot musée : "les instituts de conservation et galeries d'exposition dépendant des bibliothèques et des centres d'archives" (article 2). Les fonds anciens des bibliothèques sont donc considérés à part entière comme des musées, puisqu'eux seuls sont destinés à être conservés plus qu'à être diffusés, et nous verrons par la suite que les associations d'amis sont largement répandues dans les bibliothèques où de tels fonds sont déposés. La Société des Amis de la Bibliothèque Nationale adhère d'ailleurs à la Fédération Française des Sociétés d'Amis de Musée.

Les Associations d'Amis de Musée sont très nombreuses et leur dynamisme est patent. 370 associations ont été comptées lors d'une enquête commandée par la F.F.S.A.M. en 1986 (2) : 135 ont bien voulu participer à l'enquête, et ce sont ces résultats que nous résumons dans les lignes qui vont suivre.

Les associations d'amis de musée ont d'abord pour la plupart une existence assez ancienne, puisque 26% d'entre elles ont été créées entre les années 1925 et 1945, 20% entre 1945 et 1965, le maximum de créations ayant été atteint entre 1966 et 1980, puisque 29% ont été établies à cette époque. Le mouvement ne faiblit pourtant pas, et entraîne toujours de nouvelles adhésions, puisque 21% des associations existantes sont apparues entre 1981 et 1986. Notons encore que depuis l'enquête de 1986,

---

(1) CONSEIL INTERNATIONAL DES MUSEES. *Statuts. Code de deontologie professionnelle*. Paris : [s.n.], 1990. 35 p.

(2) FEDERATION FRANCAISE DES SOCIETES D'AMIS DE MUSEES. *Profils et comportements des Sociétés d'Amis de Musees*. Paris : [s.n.], 1986. 62 p.

95 associations nouvelles ont adhéré à la Fédération, ce qui constitue une augmentation de 73%.

b) Les membres des associations d'amis de musées

Quelques chiffres sont assez évocateurs de l'influence et de la vitalité de ces associations et de leurs membres : Ainsi, une association d'amis de musée compte en moyenne 434 membres, ce qui est relativement important. Les amis du musée du Louvre représentaient 18 600 personnes (40 000 en 1991 ?), mais même si l'on isole ce cas exceptionnel, la moyenne se monte encore à près de 300 membres. 80% des associations d'amis ont un nombre d'adhérents allant de 50 à 600. La plupart ont de plus des effectifs qui sont en progression en raison selon les membres de l'association eux-mêmes, du "dynamisme" et de "la diversité des propositions qu'ils trouvent dans l'association. Les hommes sont plus nombreux que les femmes, les jeunes constituant 15 % du total des effectifs. La Fédération mène d'ailleurs une active politique de recrutement de jeunes amis.

Parmi les catégories socio-professionnelles, les cadres moyens et les non-actifs sont les plus nombreux. Les relations avec le conservateur sont fréquentes, et même amicales. Cependant, la position du conservateur varie selon les cas, l'association pouvant être complètement autonome par rapport au musée, ou au contraire être sous les ordres du conservateur. Si dans l'ensemble, les rapports sont bons, la Fédération a néanmoins éprouvé le besoin de clarifier la situation en établissant un code de déontologie pour les associations (à paraître dans les mois qui viennent) de façon à éviter les litiges.

c) Les activités des associations d'amis de musées

Les activités, toutes bénévoles, répertoriées dans l'enquête, sont les suivantes :

- accueil du public
- initiation à l'art
- animation d'ateliers liés à l'activité du musée
- animations hors du musée
- édition, prêt de livres, ventes de produits (catalogues, cartes postales...)
- recherche de publics élargis
- organisation de voyages, excursions
- acquisition de nouvelles pièces pour les collections du musée.

La volonté de faire partager une passion commune, l'art, semble donc être le moteur de toutes ces activités, que ce soit au moyen de l'animation ou du mécénat. Ces activités sont prises en charge pour la plupart par les cadres moyens, les professions libérales, les enseignants, les étudiants et les personnes non actives.

Le conservateur fait d'ailleurs souvent appel à l'un ou l'autre des membres de la Société d'amis en raison de ses compétences.

d) La Fédération

La vitalité des associations d'amis de musées se mesure également par leur capacité à se rassembler et à échanger des idées. Elles disposent pour cela d'un instrument à bien des égards enviable, la F.F.S.A.M., dont nous pouvons retracer l'historique.

#### . Histoire

Les informations nous ont été fournies à la fois par la consultation des deux bulletins édités successivement par la Fédération, à savoir *Bref* et *l'Ami de Musée* et par la Présidente de la Fédération, Madame Annick Bourlet, qui a bien voulu répondre à nos questions.

La Fédération Mondiale a été créée en 1972 à l'initiative de Luis Montreal, un conservateur de musée espagnol, et les fédérations nationales se sont constituées par la suite.

La Fédération Française a ainsi vu le jour en décembre 1973 avec pour président M.J. Béraud-Villars, le secrétaire général des Amis du Musée de l'Homme et ses statuts ont été approuvés par 22 membres fondateurs. Un premier colloque a été organisé en 1976 sur le thème : "Mécénat et Volontariat" et regroupait 80 participants (Associations, conservateurs, universitaires, délégués divers représentants du Secrétariat Général à la Culture, de la Direction des Musées de France, de l'I.C.O.M., des fédérations étrangères).

En 1978, elle participe au 3ème Congrès international des Amis de Musée à Florence, lance un appel sur les ondes et dans la presse pour une souscription en faveur du Château de Versailles dont une salle a été plastiquée. Une première enquête et un recensement des associations d'Amis de Musée sont effectués : 260 sont identifiées. Enfin en 1978

paraît le premier numéro du bulletin de liaison *Bref*, bulletin qui paraît semestriellement.

En 1979, elle participe aux Journées d'études de l'Assemblée générale des Conservateurs de collections publiques de France sur les rapports entre "les Conservateurs et leurs partenaires - Maires et Amis de Musée". Elle organise un colloque intitulé "les Amis de Musée Français - bilan et avenir" qui regroupe 90 participants (les mêmes que lors du premier colloque, auxquels s'ajoutent des représentants de la Direction du Patrimoine, du Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie, de la Fondation de France et des Directions Régionales des Affaires Culturelles).

En 1980, elle signe une convention avec la Fondation de France accordant à la F.F.S.A.M. le compte d'association n°347 permettant aux donateurs de bénéficier de déductions fiscales. Elle crée, à l'occasion de l'Année du Patrimoine, un "Prix des Jeunes".

En 1981, elle organise un premier stage de formation de relations publiques pour les responsables d'associations, opération qu'elle renouvellera régulièrement par la suite et qu'elle promouvera en éditant en 1982 un *Guide sur la pratique des relations publiques en milieu culturel*. Elle lance également en 1981 et 1982 une souscription et un concours: "Aimez votre Musée" dans le cadre d'une action de Mécénat dans plusieurs villes du Nord de la France.

En 1983, elle débute une campagne de sensibilisation sur l'art et les musées auprès des entreprises commerciales et industrielles.

En 1988, elle édite, grâce au soutien financier du Centre National des Caisses d'Epargne Ecureuil, un nouveau bulletin, sur papier glacé, de présentation beaucoup plus attractive : *L'Ami de Musée*. Elle s'offre la création d'un logo de la Fédération, de façon à être un repère pour toutes les associations d'amis regroupées en son sein.

. La situation actuelle.

La fédération regroupe aujourd'hui 225 associations. Elle dispose d'un budget annuel d'environ 90 000 francs, constitué dans sa majeure partie par les cotisations de ses adhérents (2 francs par adhérent de société) et par des subventions allouées par la Direction des Musées de France. La Réunion des Musées Nationaux met en outre à la disposition de la Fédération un bureau et une ligne téléphonique. Un salarié à mi-temps est chargé du secrétariat, tandis que la présidente assure bénévolement toutes les actions de relations publiques. La fédération joue donc un rôle de coordination des différentes activités menées par les associations d'amis de musée, de façon à ce que chacune d'elles puisse savoir ce que l'autre fait. Elle mène une active politique de coopération et elle tient un stand du Salon International des Musées, au cours duquel elle propose ses services aux visiteurs. Elle organise également des campagnes de recrutement par voie de lettre personnalisée aux associations qui n'adhèrent pas encore à la Fédération. Elle est en outre conviée à la plupart des réunions du Ministère de la Culture concernant les manifestations culturelles nationales centrées autour des Musées.

Enfin, la nouvelle version de *L'Ami de Musée* (par exemple le numéro 7 de juin 1991), fait une large part aux rapports des conservateurs et des associations d'amis. Elle répercute toutes les

actions menées par les associations et contient même des articles de fond concernant la muséologie ou la pédagogie à mettre en oeuvre lorsque l'on veut faire partager son amour de l'art.

Cette Fédération est donc très active, et la qualité des actions qu'elle mène lui apporte chaque année de nouveaux adhérents. Chacune des parties tire bénéfice de cette adhésion, l'une y gagnant en moyens financiers et en image de marque, l'autre y gagnant en réservoir d'idées et informations pratiques.

### 3) Les Associations d'Amis de Bibliothèques

#### a) Historique

##### . Les Amis de Bibliothèques municipales

Sous l'Ancien Régime, la majorité des bibliothèques étaient des bibliothèques privées. La Révolution, par le décret du 2 novembre 1789, provoqua la confiscation des biens du clergé et entraîna la création de bibliothèques de district qui devinrent des bibliothèques d'écoles centrales avant de finir bibliothèques municipales par le décret du 28 janvier 1803. Ces bibliothèques étaient les dépositaires de fonds provenant des bibliothèques des anciens établissements religieux, des collections des émigrés et des ressources bibliographiques des anciennes sociétés littéraires et scientifiques et des académies savantes. Ainsi, alors que le but premier des révolutionnaires était de donner au peuple les moyens de son instruction (1), les villes héritaient d'un fonds

---

(1) BARNETT, Graham Keith. *Histoire des bibliothèques publiques en France de la Révolution à 1939*. Paris : Ed. du cercle de la librairie, 1987. 489 p. ISBN 2-903181-56-X.

certes précieux et riche d'enseignement de l'histoire, mais mort dans le sens où les budgets d'acquisition, quand ils existaient, étaient insuffisants. Les bibliothécaires étaient eux-mêmes très fréquemment des bénévoles, gens de lettres ayant reçu l'honneur de s'occuper du fonds ancien de la bibliothèque.

Parallèlement à ces refuges pour érudits locaux, coexistèrent au XIXème siècle des bibliothèques populaires, dont l'âge d'or, selon l'expression de Noé Richter (1) s'étendit de 1860 à 1895. Ces bibliothèques furent créées à l'initiative d'associations nouvelles. Celles-ci ne gèrent pas la bibliothèque, mais elles menaient une action de propagande. Parmi elles, la Société Franklin fut fondée en 1862. Des associations catholiques du même type apparurent proposant des listes de livres et un service de reliure. Jean Macé, en Alsace, créa "la Société des bibliothèques communales du Haut-Rhin" en 1863. Ses activités, inspirées de celles de la Société Franklin, étaient variées : "propagande, stimulation des initiatives locales par des dons de livres et d'argent, organisation d'un service de librairie". Elles étaient réalisées, comme pour la Société Franklin, grâce aux ressources provenant des cotisations et de la générosité de ses adhérents. Ces associations, dont l'histoire a déjà été relatée dans deux ouvrages auxquels nous renvoyons, sont donc déjà les ancêtres des associations d'amis de bibliothèques, puisqu'elles regroupent des personnes autour d'un but désintéressé : la promotion de l'instruction par l'intermédiaire du livre.

---

(1) RICHTER, Noé. *La lecture et ses institutions. La lecture populaire. 1700-1910*. Bassac : Ed. Plein chant : Le Mans : Bibliothèque de l'université du Maine, 1987. 301 p. ISBN 2-904037-10-1.

Cet engagement lié au mouvement d'éducation populaire né au XIX<sup>ème</sup> siècle, réapparaîtra au début du siècle suivant avec la création des premières associations d'amis de bibliothèques. Mais paradoxalement, c'est justement durant cette période, allant de 1895 à 1918 que meurt la lecture populaire. En effet, avec la progression de l'instruction, la classe moyenne éprouve de plus en plus besoin de se cultiver et de se former. Les bibliothèques populaires, constituées au départ pour les ouvriers et les couches les moins élevées de la société, ne suffisent plus au nouveau besoin de lire qu'éprouve une quantité de plus en plus grande de personnes. Leurs moyens sont insuffisants, leurs équipements de médiocre qualité, et le bénévolat de leurs permanents trop persistant. Les bibliothécaires des bibliothèques municipales, ressentent, pour quelques-uns, surtout dans les grandes villes, ce besoin de livres actuels et divertissants. "La conservation des livres n'est plus envisagée comme une fin en soi. On se rend compte que c'est le lecteur qui crée l'utilité du livre" (1). Le public devient alors, à côté des collections, l'une des préoccupations des bibliothécaires. Aussi est-ce en ce début de siècle qu'intervient la création d'associations ayant eu une influence certaine dans le développement de la lecture publique en France tout au long du siècle.

Tout d'abord en 1905 apparaît la première association d'amis de bibliothèques dûment nommée. Quelques particuliers, "quelques jeunes gens fervents de lecture et de démocratie", décident d'aider le bibliothécaire de leur ville pour que celui-ci leur fournisse les livres dont ils ont besoin. Cela se passe à Cherbourg (2), et le but autour duquel se sont

---

(1) BARNETT, op. cit. p.259.

(2) *Mediatheques publiques* juillet-décembre 1983, n°67-69, p.85.

réunis les adhérents de la "Société des Amis de la Bibliothèque" est de répandre dans la population le goût de la lecture. Pendant un demi-siècle, cette association permettra l'existence et l'accroissement du fonds de lecture publique. On retrouve trace des activités de cette association dans un *bulletin de l'A.B.F.* de 1924 (1). Une série de conférences organisée par elle est annoncée de la façon suivante : "La Société des Amis de la Bibliothèque de Cherbourg ne borne pas sa contribution au simple enrichissement des collections. Elle a pensé que sa propagande pour l'instruction et l'éducation populaires devait s'étendre au-dehors. Elle a repris, avec un grand succès, l'organisation de conférences littéraires, essentiellement publiques et gratuites, offertes dans le grand salon de l'Hôtel de Ville mis gracieusement à sa disposition par Monsieur Mahieu, maire de Cherbourg". Dix conférences, "très goûtées du public", ont ainsi lieu en 1923 et 1924. Elles présentent le plus souvent des sujets littéraires ou historiques (2), et sont faites par des professeurs, hommes d'église, archivistes, avocats ou médecins.

"Les efforts conjugués de la Municipalité de Cherbourg, de la Société des Amis de la Bibliothèque et de la Société Cherbourgeoise des Conférences font que le goût de la lecture et de la littérature se développe de plus en plus dans la cité et que la Bibliothèque Municipale est une des plus riches et des plus fréquentées de province". Ainsi se conclut l'article concernant l'une des premières associations d'amis;

(1) *Bulletin de l'Association des Bibliothécaires Français*, juillet-décembre 1924, n°4-6, p. 146-147.

(2) Les sujets sont les suivants : "Le Normanisme de Mgr Le Nordez", "Corsaires et Fraudeurs de la Hague au XVIIème siècle", "Le chansonnier normand Beuve", "Un jeune poète inconnu : Paul Amice", "Le statuaire Armand Le Veil", "Histoire de la chirurgie avant l'ère pastorienne", "Les courses de chevaux dans le passé et le présent", "Le Mont Saint-Michel monumental" (avec projections), "Voyages et voyageurs en Normandie aux XVIIème et XVIIIème siècles", "Ronsard poète de l'Amour".

l'on y trouve déjà, outre l'intérêt des notables pour les conférences, toutes les préoccupations des Sociétés d'Amis à venir : le développement du goût de la lecture, l'enrichissement des collections et l'animation de la bibliothèque pour une meilleure connaissance de celle-ci.

En 1905, parallèlement à la création de Cherbourg, Charles Oursel, à Dijon, participe à la fondation d'une autre association au service de sa bibliothèque : La "Société des Bibliophiles de Bourgogne". Il s'en explique dans un des *bulletins de l'A.B.F.* (1) : "Toutes (ou presque toutes) les grandes bibliothèques régionales se heurtent à cette double nécessité, malaisément conciliable avec les budgets restreints dont elles disposent le plus souvent, de constituer et d'accroître le fonds local, et de tenir au courant le fonds général et encyclopédique qu'elles possèdent.

Sans doute, en des circonstances exceptionnelles, des subsides supplémentaires peuvent être alloués par les municipalités mais ce ne sont là que des ressources incertaines, précaires et insuffisantes. En outre des objections d'ordre politique sont parfois faites à des acquisitions ou à des projets d'acquisition d'intérêt discutable.

Pour remédier à ces divers inconvénients, l'idée vint de constituer une Société indépendante capable de recueillir, d'administrer et d'employer des fonds supplémentaires."

Il est à remarquer que les termes pourraient aujourd'hui être inversés. Ce serait plutôt des ressources provenant de l'association d'amis dont on dirait qu'elles sont incertaines, précaires et

---

(1) OURSEL, Charles. La Société des Bibliophiles de Bourgogne. *Bulletin de l'Association des Bibliothécaires Français*, 3eme année, octobre-novembre-décembre 1909 n°5-6, p. 94-96.

insuffisantes. Ainsi c'est grâce à cette initiative privée que les pouvoirs publics ont fini par prendre en charge totalement (ou presque) la bibliothèque municipale de Dijon pour qu'elle devienne aujourd'hui une véritable bibliothèque publique. Aussi, le 23 mars 1905, la Société des Bibliophiles de Bourgogne était constituée définitivement, les statuts étaient adoptés par une assemblée générale, et "le 3 mai, ces statuts étaient approuvés par le Conseil Municipal de Dijon, approbation nécessaire puisqu'il y a véritable contrat entre la Société et la Ville". Les statuts prévoyaient ainsi que les dépenses annuelles devaient être couvertes par les cotisations (de 10 francs) et les revenus du capital social. La stabilité monétaire d'alors rendait ce système possible, et l'on s'efforça d'augmenter ce capital au détriment des ressources en sollicitant les rachats à 200 francs (catégorie des membres à vie) et les souscriptions à 500 francs (membres perpétuels). La Ville de Dijon versa ainsi, une fois pour toutes, 500 francs, ce qui était une somme relativement importante, le crédit d'achat en abonnements et reliure étant en 1905 de 4 500 francs.

Les statuts définissaient ainsi le but et les moyens de la Société : "La Société a pour but de fournir à la bibliothèque publique les subventions nécessaires à l'acquisition de volumes rares et précieux, de pièces importantes concernant la Bourgogne, plus spécialement Dijon et la Côte d'Or... Tout en gardant la propriété de ses acquisitions, elle mettra à la disposition de la bibliothèque un fonds de réserve, un revenu supplémentaire annuel... Les érudits et les bibliophiles ne seront pas seuls à tirer avantage de cette création... Déchargé pour une partie des acquisitions nécessaires à l'accroissement du fonds bourguignon, le budget ordinaire de la bibliothèque sera plus spécialement consommé à

l'entretien du fonds général, à l'achat en plus grand nombre d'ouvrages modernes". Ainsi apparaissent déjà deux principaux soucis des Sociétés des Amis actuelles : sauvegarder, en l'acquérant et en l'enrichissant, un fonds ancien, et développer la lecture d'ouvrages d'actualité.

De même, les collections ainsi acquises par la Société "seront déposées à la bibliothèque publique de la ville de Dijon ; elles seront, autant que faire se pourra, exposées au public pendant un mois après leur entrée à la bibliothèque". Cette manière de procéder pouvait ainsi concourir, en plus de l'enrichissement des fonds de la bibliothèque, au rayonnement de celle-ci. Charles OURSEL, dans son compte-rendu, précise en outre que cette société privée "reste propriétaire de la collection qu'elle forme... Il a semblé en effet plus aisé de recruter des adhérents si la Société conservait son autonomie, si elle avait son bien propre", même si le bibliothécaire est secrétaire de droit.

Les membres sont en outre admis par présentation. "Chaque année, la Société remet à ses membres un compte-rendu de quelques pages, gr.in-8°, avec deux ou trois épreuves photographiques de documents achetés, ou appartenant déjà à la bibliothèque."

On voit que cette association très moderne avait déjà prévu une politique de communication, qui même si elle est modeste, n'en devait pas moins contribuer à la renommée de la bibliothèque, et au sentiment pour chacun des membres de faire oeuvre utile.

Charles OURSEL conclut son article sur les résultats positifs obtenus par la Société des Amis. Le premier est modeste : "de 1905 à 1909, le nombre des sociétaires ordinaires a passé de 45 à 59" ( Il sera de 70 en 1914). Le deuxième est plus riche de conséquences : "le Conseil

Général de la Côte d'Or a accordé des subventions à diverses reprises". Ainsi le fait que quelques citoyens choisis se soient intéressés à la bibliothèque a permis à celle-ci de bénéficier de l'intérêt des pouvoirs publics. La suite et la fin des activités de la Société nous est racontée en 1963 par P.Grass (1) : " La guerre arrêta l'activité de la société. En 1920, des tentatives eurent lieu pour faire revivre la Société, sans doute pour insister sur le caractère utile de la Société, il fut décidé qu'elle s'appellerait "Société des Amis de la Bibliothèque". Mais bien des membres étaient décédés ou partis, la situation économique ne permettait pas d'augmenter les cotisations proportionnellement au coût de la vie, le nombre des riches amateurs avait diminué, le Conseil Général avait suspendu toute subvention aux sociétés savantes."

Les associations d'amis sont chose fragile, à l'époque comme aujourd'hui...

Ces deux premières sociétés d'amis de bibliothèques ont donc été créées en 1905, un an avant le regroupement des professionnels des bibliothèques eux-mêmes au sein d'une Association des Bibliothécaires Français. Celle-ci, dont l'assemblée générale constitutive eut lieu le 22 avril 1906, avait pour but de "s'occuper de toutes les questions concernant les intérêts des bibliothèques et des bibliothécaires" (2).

Henri Michel, le bibliothécaire de la bibliothèque municipale d'Amiens, qui fit partie des membres fondateurs, faisait remarquer lors

(1) GRAS, Pierre. Contribution à l'histoire des sociétés des amis de bibliothèques. Note sur la Société des Bibliophiles de Bourgogne. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 8ème année, août 1963, n°8, p.355-360.

(2) Statuts de l'association. *Bulletin de l'A.B.F.*, 1ère année, janvier-février 1907, p. 3-6.

de la deuxième réunion trimestrielle de l'association que les bibliothécaires pourraient "obtenir, par une intervention bienveillante de l'Administration, d'heureux résultats, mais que l'oeuvre à entreprendre est plus vaste. C'est l'opinion publique qu'il faut gagner à notre cause."

Mais Henri Michel ne se contente pas de réclamer devant ses confrères le soutien du public, il organise ce soutien en favorisant un an plus tard la création d'une Société des Amis dans sa bibliothèque à Amiens, et dont nous retracerons en détail l'histoire à la fin de cette étude.

Trois associations d'amis ont donc vu le jour entre 1900 et 1910. L'idée fut reprise ensuite par la bibliothèque Nationale elle-même en 1913. Celle-ci entreprit de donner à son association un champ d'action plus large, puisque l'intitulé de l'association était : "Société des Amis de la Bibliothèque Nationale et des grandes bibliothèques de France" (1). Le secrétaire général de l'association, Alfred Péreire, explique aussi le but de l'association : "Nous tâchons de nouer le plus grand nombre de relations et de réunir le plus grand nombre de cotisations afin de pouvoir demander très prochainement la reconnaissance d'utilité publique. Nous pourrions alors recevoir des dons et des legs de toute nature". L'activité de mécénat est donc l'une des principales préoccupations de l'association (Elle a d'ailleurs gardé ce souci aujourd'hui) . Le secrétaire relate alors de quelle façon les membres de la société sont allés trouver les bibliothécaires de grands établissements, les bibliophiles , les ambassadeurs puis le chef de l'Etat, Monsieur Poincaré en personne, pour lui réclamer son soutien. Les

(1) PEREIRE, Alfred. La Société des Amis de la Bibliothèque Nationale et des grandes bibliothèques de France. *Bulletin de l'A.B.F.*, 7eme année, juillet-octobre 1913, n°4, p. 76-79.

dons seront en outre complétés par des achats de livres: "Les livres modernes seront peut-être encore plus que les anciens l'objet de nos préoccupations. Nous serons heureux, Messieurs, d'être à même, quand vous nous le demanderez, de vous acheter une collection importante qui vous est nécessaire, qu'elle soit française ou étrangère". La satisfaction des besoins personnels des membres semble donc être également une des motivations de la création de l'association. Cette motivation se retrouvera plus tard, comme par exemple à Amiens en 1945 avec la création d'un fonds de lecture publique, mais en ce début de XXème siècle, c'est encore aux érudits que s'adresse cette société. En effet, le président de cette association, Monsieur Charmes est académicien français. D'autre part, Alfred Péreire précise dans les buts que s'est fixés l'association : "Nous ne négligerons rien pour faire l'éducation du public, pour lui apprendre que les bibliothèques sont des endroits de travail et qu'il importe de n'y pas pénétrer lorsque l'on n'en a pas besoin. Nous organiserons des conférences, des expositions où nous montrerons aussi bien les merveilles qu'il faut respecter que les livres malades qui ont été saccagés par la négligence publique". Ainsi cette société insiste sur la nécessité de conserver le patrimoine. Elle constitue donc l'un des aspects des différentes sociétés d'amis, la sauvegarde des fonds anciens, à côté de celui du développement de la lecture publique, représenté davantage par une Société des Amis comme celle de Cherbourg.

Mais quels que soient les moyens utilisés, le but de ces premières sociétés d'amis semble bien d'avoir été d'attirer l'attention des pouvoirs publics sur les bibliothèques. Que ce soit par amour du prochain (en voulant l'instruire) ou par amour des beaux livres, ces associations ont eu le mérite de participer au développement des bibliothèques.

D'autres bibliothèques ont vu se créer une association d'amis dans les années qui suivirent : celle de la bibliothèque d'art Forney à Paris fut créée en 1914 et semble avoir eu une activité tout au long du siècle, jusqu'à aujourd'hui, puisque c'est elle seule qu'on retrouve pratiquement dans tous les articles d'information consacrés aux associations d'amis dans les revues professionnelles. En 1924, dans le *Bulletin de l'A.B.F.* (1), il est fait mention du don par cette association à la bibliothèque des catalogues de collections privées. En 1967, 1969, 1973 (2), des expositions sont organisées par ses soins, dont l'une accompagnée de projections de diapositives.

Sont également évoqués dans le *Bulletin de l'A.B.F.* dans les années 1920 la création de plusieurs associations :

- La Société des Amis de la Bibliothèque d'Albi : Celle-ci voit le jour en 1922, composée de 96 membres, et fait un don de 400 francs d'ouvrages. Sous ses auspices est également organisée une exposition de manuscrits enluminés dans les salles de la bibliothèque (3). En 1924, "devant une assistance nombreuse et choisie", elle offre à la bibliothèque une statue de Massol, premier bibliothécaire d'Albi (4).

- La Société des Amis de la Bibliothèque de Lyon, en 1923 : "en mars dernier a été constituée une Société des Amis de la Bibliothèque composée de onze membres ayant versé une somme assez considérable pour pourvoir à l'édition de documents paléographiques, typographiques et

(1) *Bulletin de l'A.B.F.*, janvier-juin 1924, n°1-2-3, p. 60.

(2) *Bulletin de l'A.B.F.*, 2eme trimestre 1967, n°55, p. 105.  
*Bulletin de l'A.B.F.*, 3eme trimestre 1969, n°64, p. 170.  
*Bulletin de l'A.B.F.*, 4eme trimestre 1969, n°65, p. 262.  
*Bulletin de l'A.B.F.*, 2eme trimestre 1973, n°79, p. 77.

(3) *Bulletin de l'A.B.F.*, mai-décembre 1922, n°3-6.

(4) *Bulletin de l'A.B.F.*, juillet-décembre 1924, n°4-6, p. 141.

iconographiques de la bibliothèque de Lyon dont le premier fascicule a été tiré à 150 exemplaires non numérotés vient d'être mis en vente au prix de 30 francs".

- la Société des Amis de la Bibliothèque de Strasbourg (qui offre plusieurs ouvrages en 1925 (1)).

Dons d'ouvrages, éditions de documents d'érudition locale, mise en valeur de la bibliothèque par la constitution d'expositions : telles sont donc les premières activités des sociétés d'amis de bibliothèque.

La Société des Amis de la Bibliothèque Nationale organise quant à elle le congrès des bibliothécaires et des bibliophiles (en 1922 (2) et 1923 (3)), elle continue ses dons d'ouvrages et organise des visites de bibliothèques et des conférences pour bibliothécaires. La coopération est d'ailleurs étroite avec l'A.B.F.

Entre 1922 et 1925, il est ainsi fait mention par huit fois de l'activité de diverses sociétés d'amis de bibliothèques. Les bibliothécaires ont encore en effet besoin du soutien du public. Un article de 1923, traitant du congrès de l'A.B.F., nous le confirme (4) :

"Pressé par le temps, Monsieur Mazerolle se borne à indiquer brièvement qu'il a paru souhaitable à des amis du livre, en raison des moyens qui ont assuré le succès du congrès des bibliothécaires et des bibliophiles, de faire appel, pour le recrutement des membres de l'A.B.F. aux amateurs bibliophiles, libraires, imprimeurs, etc... qui seraient susceptibles d'apporter l'argent qui fait défaut, et d'organiser, à

(1) *Bulletin de l'A.B.F.*, janvier-juin 1925, n°1-3, p. 54.

(2) *Bulletin de l'A.B.F.*, mai-décembre 1922, n°3-6.

(3) *Bulletin de l'A.B.F.*, janvier-juin 1923, n°1-3.

(4) *Bulletin de l'A.B.F.*, juillet-octobre 1923, n°4-5, p. 72.

l'occasion des réunions trimestrielles, des visites de bibliothèques parisiennes peu connues et des petites expositions... Monsieur Mazerolle estime en outre que l'A.B.F. aurait à gagner en force si elle pouvait former, avec des associations connexes, une sorte de fédération qui laisserait à chaque association son autonomie entière, mais qui permettrait un groupement et une entente dans les questions intéressant également les diverses associations connexes..."

Les bibliothécaires en position de faiblesse éprouvent donc le besoin de se réunir, et d'encourager la venue d'amis extérieurs. C'est d'ailleurs ce même besoin qui entraînera la création en 1936 de l'Association pour le Développement de la Lecture Publique. Celle-ci, née dans l'euphorie du succès électoral de la gauche, focalisait "les insatisfactions et les expériences de plusieurs générations de professionnels, archivistes, bibliothécaires et documentalistes, attachés au renouvellement de l'esprit, des structures et des méthodes des bibliothèques françaises" (1). Le programme qu'elle fit connaître à l'occasion de sa fondation comprenait une partie intitulée "Comment on peut aider notre association". Créer "auprès de sa bibliothèque un groupe d'amis affiliés à notre association" était l'une des aides proposées.

Par la suite, il faudra attendre les années 1960 pour qu'à nouveau soit fait mention dans les revues professionnelles des associations d'amis de bibliothèques. Mais à partir de cette période, il ne sera plus fait appel au militantisme des membres des associations. Seul l'aspect financier semble être pris en compte dans les quelques articles qui parlent d'associations d'amis. En 1966, c'est par exemple la bibliothèque

---

(1) RICHTER Noé. *La lecture et ses institutions. La lecture publique 1919-1989*. p. 62.

de Troyes qui fait part d'une exposition organisée par la Société des Amis (1).

Depuis la presse professionnelle est muette quant à ces associations. Est-ce parce que les bibliothécaires pensent avoir gagné la bataille de la reconnaissance de leur utilité voire de leur nécessité ? Font-ils alors partie de ces gens qui ne connaissent ou ne reconnaissent leurs amis que lorsqu'ils ont besoin d'eux ?

Les récentes mesures de restriction prises en Angleterre pourraient les mettre en garde et leur faire comprendre que rien n'est jamais gagné et qu'il vaut mieux entretenir l'amitié pour être sûr de pouvoir compter sur ses amis durant les moments difficiles.

#### . Les Bibliothèques Centrales de Prêt.

L'histoire des Associations d'Amis des Bibliothèques Centrales de Prêt (B.C.P.) est étroitement mêlée à celle des B.C.P. elles-mêmes puisque celles-ci ont bien souvent été de structure associative avant d'être reprises en charge d'abord par l'Etat, puis par les Conseils Généraux.

Ainsi, le premier projet d'irrigation en livres dans un département est présenté par Emile Girardin en 1838 et repose sur l'idée d'association départementale. "Libéral, Emile Girardin n'envisage pas l'intervention de l'Etat... Il en appelle aux hommes éclairés qui sentent le besoin, dans l'intérêt de l'ordre et du progrès de s'occuper sérieusement de l'instruction nationale. Il importe en effet d'entretenir l'acquis scolaire..." Pour cela, "on créera des associations départementales qui constitueront des collections de 5 000 à 6 000

---

(1) *Bulletin de l'A.E.F.*, 4ème trimestre 1966, n°53, p. 257.

volumes et les déposeront dans chaque commune. Confiés à des délégués de l'association, les dépôts seraient renouvelés tous les mois " (1)

Il faudra attendre près d'un siècle pour que soit créée en 1933 la première association de ce type dans l'Aisne. C'est Victorine Vérine, bibliothécaire de Soissons sensibilisée au problème de la lecture publique par les Américains après la première guerre mondiale, qui créa l'association intitulée "bibliothèque circulante intercommunale". En 1938, son bibliobus desservait 50 villages et possédait 22 000 livres, mais disparut avec la débâcle de 1940. La directrice de la Bibliothèque municipale de Périgueux créa elle en 1941 une association, "la lecture en Dordogne", pour desservir le département.

C'est d'ailleurs la formule associative qui est choisie en 1953 pour combler les lacunes du réseau des Bibliothèques Centrales de Prêt créées par l'Etat en 1945. L'Etat et la toute nouvelle Direction des Bibliothèques ont alors des priorités (reconstruction des bibliothèques détruites et restructuration des Bibliothèques Universitaires) qui les empêchent de couvrir le territoire national en Bibliothèques Centrales de Prêt. Aussi, dans quatorze départements, les préfets proposèrent aux Conseils Généraux la création de services départementaux de lecture publique dont la gestion fut confiée à des associations créées à cet effet (2).

Mais l'Etat puis les Conseils Généraux ont repris à ce jour tous les services départementaux de lecture publique. Soit ces associations ont alors disparu, soit elles se sont reconverties en "Associations des Amis".

(1) RICHTER, Noë. *La lecture et ses institutions. La lecture populaire 1700-1918*, p. 151 .

(2) RICHTER Noë. *La lecture et ses institutions. La lecture publique 1919-1989*, p.150.

Certaines Associations des Amis actuelles ont également une autre origine. Alors qu'à partir de 1945, l'Etat et la Direction des Bibliothèques mettent en place des Bibliothèques Centrales de Prêt, ils favorisèrent également auprès de celles-ci la création d'associations d'"Amis de la Bibliothèque Centrale de Prêt" dont le but déclaré était la promotion de la lecture dans le département, mais qui étaient surtout un relais entre la bibliothèque et les collectivités territoriales. Ce relais permettait de drainer des subventions locales et même des subventions d'autres ministères en échappant aux contraintes et aux lenteurs des procédures administratives. Les modalités d'action de ces fausses associations (puisque imposées du haut et non pas créées à l'initiative de personnes privées) ont été alors très variables. Le plus souvent ces associations ont ainsi enrichi la collection des bibliothèques grâce à leurs subventions. Certaines grâce à leurs ressources importantes, ont eu un rôle essentiel car elles ont permis la rémunération de personnel supplémentaire ou ont acquis des bibliobus. Beaucoup aussi n'ont été qu'un relais permettant de signer des actions ponctuelles comme la rédaction d'un bulletin de liaison pour dépositaires (1).

Il sera donc peut-être intéressant de voir quelle est leur situation aujourd'hui, à la lumière de ce qu'elles furent et des conditions dans lesquelles elles ont été créées.

#### b) Les Associations d'Amis de Bibliothèques... ailleurs

Les informations concernant les bibliothèques de l'étranger sont très difficiles à réunir, puisqu'aucun ouvrage ne fait le point sur cette

(1) SCHAAR, Monique. Deux bulletins de bibliothèques. *Lecture et bibliothèques*, juillet-décembre 1976, n°39-40, p. 83-96.

question. Le dépouillement des revues professionnelles, comme le *Bulletin des Bibliothèques de France*, le *Bulletin de l'A.B.F.* ou *Lecture et Bibliothèques*, nous ont cependant permis de constater que dans la plupart des pays d'Europe, l'institution de la bibliothèque était prise en charge par l'Etat, ce qui réduit l'intervention des associations. Tout du moins, si elles existent dans les différents pays observés, leurs actions n'ont pas suffisamment d'éclat pour qu'elles aient retenu l'attention des bibliothécaires en voyage d'étude.

Seuls les Etats-Unis apparemment disposent (ou ont disposé) d'associations d'amis assez influentes pour qu'en soit fait mention dans les revues professionnelles.

C'est d'abord un compte-rendu d'ouvrage sur les associations d'amis aux Etats-Unis publié en 1962 qui a été notre première source d'information (1). On y apprend que c'est en 1930 seulement que s'organise à Beckeley en Californie, la première société américaine. En 1960, 500 associations de ce type existaient. Leur formation fut encouragée par l'association des bibliothèques américaines qui édita successivement plusieurs brochures dans le but de faire mieux connaître les services rendus par ces associations. Leur rôle alors est d'aider la bibliothèque, à la fois matériellement en lui fournissant des fonds et des ouvrages, et moralement, en stimulant l'intérêt de la population. L'ouvrage insiste sur la connaissance que les amis de la bibliothèque doivent avoir de celle-ci, afin de mieux l'aider. Convaincus de l'importance de la mission dévouée à la bibliothèque, "ils peuvent alors, par une campagne financière auprès des pouvoirs publics, obtenir une

---

(1) *Friends of the library. Organization and activities*. Ed. by Sarah Leslie Wallace... - Chicago : American Library Association, 1962... Compte-rendu de Elisabeth Hermite. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 8ème année, mai 1963, n°5, p. 342.

augmentation de budget". A cette aide financière s'ajoute une aide culturelle. Ils peuvent en accord avec le bibliothécaire, organiser des expositions, des programmes de conférences, de discussions de livres, etc... Pour que leur activité soit vraiment efficace, ils doivent se réunir régulièrement... Ils pourront même annoncer ces réunions par une publicité dans les journaux, à la radio et à la TV... Enfin, pour faire connaître ses buts, chaque société d'amis aura intérêt à publier un périodique donnant régulièrement des nouvelles de la bibliothèque et rendant compte des activités de l'association". Ce compte-rendu, très froid dans sa formulation, ne montre aucun enthousiasme de la part de la bibliothécaire qui l'a rédigé.

C'est en 1968 qu'on retrouve trace de l'intérêt d'un bibliothécaire français pour les associations d'amis américaines, dans un rapport de voyages d'étude publié dans la toute récente publication de la section "lecture publique" de l'A.B.F. : *Lecture et bibliothèques* (1). Michel Bouvy en admiration devant l'accès public aux livres, finit l'article ainsi : "Pour compléter cet ensemble de services, extrêmement vaste on en conviendra, une association des "amis de la bibliothèque" subventionnera des activités annexes, projections, conférences, etc... et fait des dons en livres à la bibliothèque, grâce aux cotisations de ses membres et à une vente annuelle de livres".

En 1982, une élève de l'Ecole Nationale Supérieure des Bibliothèques ayant effectué un stage dans une bibliothèque du Michigan, rapporte également l'existence d'une telle association d'amis (2). Cette

---

(1) BOUVY, Michel. Introducing jour New Hingham Public Library. *Lecture et bibliothèques*, janvier-mars 1969. n°5. p. 27-28.

(2) MONTIGNY, Geneviève. Stagiaire à Ann Arbor (Michigan). *Mediatheques publiques*. avril-juin 1982. n°62. p.21-32.

bibliothèque est régie et financée par l'administration des écoles de l'agglomération. Celle-ci est assistée dans ses décisions par l'association des amis de la bibliothèque. "Beaucoup d'animations dans la bibliothèque sont financées par eux... La bibliothèque n'ayant pas pour but la conservation, elle organise toutes les semaines dans son sous-sol une vente de livres retirés des collections pour une raison ou une autre. Deux fois par an, elle fait une vente plus importante, qui ressemble à une grande braderie. Des sacs en papier sont distribués et on peut les remplir de livres moyennant quelques dollars. Les amis de la bibliothèque s'occupent de ces ventes et réinvestissent l'argent ainsi gagné dans la bibliothèque".

Telles sont donc aujourd'hui les seules informations dont nous disposons sur les actions des associations d'amis aux Etats-Unis : activités de mécénat, organisation de manifestations permettant le développement du rayonnement de la bibliothèque et permettant de récolter des fonds en vue de l'enrichissement des collections. Ces activités s'apparentent à celles qui sont organisées par les associations d'amis de Musées. Les Etats Unis sont en effet un pays où la tradition du mécénat, du bénévolat et plus généralement de la prise en charge du financement de la culture par la sphère privée est beaucoup plus forte qu'en France.

## II. L'ENQUETE NATIONALE

Notre objectif étant de réaliser un état des lieux le plus complet possible de la situation des associations d'amis de bibliothèques, il nous a semblé nécessaire de nous intéresser à toutes les bibliothèques prises en charge par les pouvoirs publics : Bibliothèques Municipales, Bibliothèques Centrales de Prêt et Bibliothèques Universitaires.

### 1) Les Associations d'Amis de Bibliothèques Municipales

#### a) Méthodologie

Les bibliothèques municipales sont très nombreuses (1106) et nous n'avons donc pas pu toutes les interroger. D'après l'enquête déjà citée, les associations d'amis de Musée étant les plus actives dans les villes importantes par le chiffre de leur population ou par leur situation administrative (chef-lieu du département), les questionnaires ont été envoyés aux bibliothèques municipales de ce genre de municipalités. Le barème de 50 000 habitants a été retenu en ce qui concerne le chiffre de population, et nous avons également contacté les bibliothèques municipales classées, car disposant de fonds anciens, ces bibliothèques pouvaient engendrer des associations d'amis ayant une spécificité par rapport à celles de même grandeur mais sans fonds précieux.

Le questionnaire (annexe 1) a donc été réalisé de façon à obtenir une photographie instantanée de l'association. Il porte sur l'identité de l'association, sur ses adhérents et leur profil, sur son financement, sur ses activités principales et sur son ouverture au monde extérieur. Il a été adressé au directeur de la bibliothèque municipale, puisqu'ignorant si l'association existait ou non, il nous fallait un intermédiaire pour le faire parvenir à un responsable de l'association. Cette méthode, peu

satisfaisante mais inévitable, a entraîné deux effets néfastes dans quelques cas : soit le directeur de la bibliothèque a lui-même répondu au questionnaire (mais ceci en dit long sur le degré de dépendance de l'association par rapport à la bibliothèque), soit le questionnaire a été transmis mais ne nous est jamais revenu, le responsable n'ayant peut-être pas perçu l'intérêt de notre recherche.

Un deuxième questionnaire (annexe 2) était également joint, concernant la bibliothèque municipale elle-même, de manière à connaître de façon précise l'environnement dans lequel évoluait (ou n'évoluait pas) l'association d'amis. Malheureusement, certaines des bibliothèques ont elles aussi fait quelquefois défaut, ce qui a entraîné des lacunes à quelques réponses de l'enquête, et ce qui n'a pas facilité notre travail de dépouillement.

Les questionnaires ont fait aussi l'objet de 124 envois, et 62 bibliothèques municipales nous ont répondu. Pour compléter ces réponses, nous avons contacté par téléphone les bibliothèques restantes pour savoir tout du moins si elles possédaient ou non une association d'amis. Pour celles qui répondaient par la négative, nous avons demandé quelles étaient les raisons d'une telle absence. Les personnes interrogées se situaient alors dans le camp des "pour", des "contre", ou des "sans opinion".

L'entretien se poursuivait alors avec les questions suivantes:

- Vous ne souhaitez pas disposer d'association d'amis. Pourquoi ?
- Vous souhaiteriez en disposer. Dans quel but souhaiteriez-vous que l'association intervienne ? Pourquoi, alors que vous en souhaitez, n'en avez-vous pas ?

D'autre part, nous avons choisi, dans la plupart des cas, de ne pas révéler le nom des bibliothèques concernées, car certaines

associations n'ont pas de véritable existence légale mais servent de poumons financiers à la bibliothèque. Par ailleurs, les entretiens oraux avec les directeurs de bibliothèque municipale ont quelquefois été l'occasion de confidences très personnelles sur telle ou telle association. Seuls les noms des associations d'amis véritablement actives et reconnues seront donc ici révélés. Précisons enfin que lorsque les bibliothèques n'ont pas répondu au questionnaire les concernant, nous nous sommes basés sur les statistiques de 1987 publiées par le Ministère de la Culture pour connaître un minimum de chiffres. Ont principalement été pris en compte dans nos analyses : la date de création de la bibliothèque, le nombre d'inscrits et le budget d'acquisition.

#### b) Résultats

L'image qui ressort de l'enquête est avant tout très composite, que ce soit au niveau du nombre des adhérents, du montant des cotisations, des avantages proposés aux membres, ou encore des activités réalisées.

##### 1. COUVERTURE DES BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES EN ASSOCIATIONS D'AMIS

Les résultats quantitatifs sont les suivants :

Sur 124 bibliothèques contactées:

- 38 ont une association d'amis (29%) (dont 30 sont des associations d'amis de bibliothèques municipales classées)
- 57 n'ont pas d'association d'amis (46%)
- 9 ont une association qui gravite autour de la bibliothèque, mais qui n'a pas pour intitulé "association d'amis" (7%)
- 9 n'ont pas fourni de réponse (7%)
- 6 en ont une, mais elle ne fournit plus aucune activité à l'heure actuelle et est donc considérée comme morte (5%)

- 2 disposent d'un comité de lecteurs, mais qui n'est pas constitué en association loi 1901

- 2 abritent dans leurs locaux une association dont le but n'est pas directement lié à la bibliothèque concernée, mais se situe dans une perspective plus large (l'Association des Bibliothécaires Gourmands à Roanne, l'Association des Ecrivains Bretons à Quimper)

- 1 est gérée directement par une association

Un peu moins d'un tiers des bibliothèques de relative importance disposent donc d'une association d'amis, mais c'est en fait plus du tiers des bibliothèques qui ont une association "à domicile".

Nos conclusions seront donc bâties sur les 25 associations d'amis qui nous ont fourni un minimum de renseignements écrits ( et les 9 autres associations autour du livre cohabitant avec une bibliothèque).

## 2. IDENTITE

### a. Nom

Le nom de l'association liée à la bibliothèque municipale varie selon la date de création de l'association : ainsi, la plus ancienne association d'amis ne porte pas le nom générique d'"association des amis" (pour deux d'entre elles créées en 1945, l'une en 1960, l'autre en 1978), mais "société des amis de la bibliothèque" ou "société des amis du livre" (rappelant en cela le nom des sociétés savantes qui se développèrent au XIXème siècle) ou plus simplement: "les amis de la bibliothèque" (pour 4 associations créées en 1951,1970,1926,1971) ou encore "mieux connaître les amis de la bibliothèque" (pour l'une créée en 1966).

Le terme d'"association des amis de la bibliothèque" beaucoup plus moderne, n'apparaît qu'en 1971 et concerne 16 associations (de 1971 à 1989). Parmi celles-ci, trois partagent leur action avec le Musée, et

l'une avec les Archives, et une autre concerne uniquement une annexe de la bibliothèque municipale. Les trois autres associations portent des intitulés divers, mais sont toutes de création récente (de 1984 à 1991) et reprennent dans la majorité le concept de la lecture (à travers le mot "lecture" lui-même, "livre", "lire", "bibliothèque" ou "lecteur").

Voici la liste des intitulés de ces associations :

- Favoriser la lecture à ...
- Nom de la Ville - Culture - Bibliothèques municipales
- Lire à ... (3 fois)
- Comité municipal d'animation de la bibliothèque et de la ludothèque de...
- A "livre ouvert"
- "Service de l'écrit et du lecteur"

On remarque donc que, dans la grande majorité des cas, que ce soit en ce qui concerne les traditionnelles "associations d'amis de bibliothèque" ou les associations plus récentes, l'accent est mis dans la dénomination sur le livre et la lecture. C'est toujours le mot "bibliothèque" qui est employé pour désigner l'établissement (alors que ces bibliothèques accueillent pour la majorité, d'autres médias que le livre), et c'est la lecture qui est défendue. Les associations d'amis, qui étaient comme on l'a vu précédemment à l'origine des associations de promotion d'établissements culturels au sens large (le livre étant le seul média culturel au début du siècle) semblent donc être devenues des instruments de défense d'une activité menacée par l'utilisation d'autres médias.

D'autre part, les associations qui partagent leur action avec d'autres établissements, s'orientent dans deux directions différentes:

- Les associations d'amis de bibliothèque et de musée, ou de bibliothèque et d'archives se préoccupent davantage de la conservation d'un patrimoine, qu'il soit écrit ou artistique.

- Les associations qui intègrent globalement la culture de la ville sous toutes ses formes ("Bibliothèque et ludothèque", "Bibliothèque et Culture" ou si l'on parle encore d'une association non citée pour l'instant "Organisation et coordination des rencontres de l'espace X" où sont installés différents équipements culturels dont la bibliothèque) sont elles, dans tous les cas très récentes, et constituent plutôt des associations permettant une gestion plus souple de crédits, et n'ont pas de motivation d'existence très précise à part celle-là.

Ces tendances sont à mettre en parallèle avec les buts que se sont fixés les associations dans le premier article de leurs statuts.

#### b. Les objectifs des associations (cf. annexe 3)

Ces buts peuvent se regrouper en trois secteurs:

\_ Le premier de ces secteurs est tout ce qui concerne l'essor de la lecture : développement du goût de la lecture, de la lecture publique, lutte contre l'illettrisme et même promotion de l'éducation populaire : 11 associations ont inscrit ces buts dans leurs statuts, dont 7 ont été créées dans les dix dernières années. La lecture semble donc bien être menacée aujourd'hui, du moins dans la représentation que s'en font les membres de ces associations.

\_ La deuxième orientation concerne tout ce qui touche le développement de la bibliothèque elle-même : aider la bibliothèque d'un point de vue moral ou financier, lui permettre d'accroître ses collections, mettre en valeur et faire connaître celle-ci, susciter les dons et legs, participer à son animation, suggérer des améliorations : ce sont alors 22 associations qui ont inscrit l'un au moins de ces buts dans

leurs statuts, ce qui montre cependant que la bibliothèque en elle-même est de toute manière restée au centre des préoccupations des associations.

\_ Enfin, un certain nombre d'associations n'ont pas centré leur action uniquement en direction de la bibliothèque : il s'agit alors d'officialiser les relations de la bibliothèque avec l'extérieur (notamment le quartier) ou de développer la coopération avec d'autres établissements culturels, d'aider à mieux connaître la région où se situe la bibliothèque (et on se rapproche là de l'objectif d'une société savante) ou encore d'assurer l'enrichissement intellectuel des membres mêmes de l'association (ce qui est dans ce cas à rapprocher des buts des associations d'amis de Musée).

Cependant, on constate globalement que c'est le développement de la lecture et le soutien moral et financier de la bibliothèque qui prédominent dans les objectifs affirmés par les associations.

#### c. Date de création (cf. annexe 4)

La plupart des associations sont de création récente puisque plus de la moitié d'entre elles ont moins de 15 ans. Cependant, la tendance est à créer une association, non pas seulement de soutien à la bibliothèque, mais de soutien plus large à une activité culturelle telle que la lecture.

Quelques associations ont vu le jour en même temps que l'Association des Bibliothécaires Français lorsque la profession avait besoin d'être reconnue, deux autres sont apparues juste après la seconde guerre mondiale, l'une à l'occasion de la destruction par les bombes de la bibliothèque, l'autre à l'occasion de la déstructuration des bibliothèques populaires : il fallait pour les adhérents trouver un endroit où leur aurait été offert de la littérature de distraction. Les

autres se sont développées en même temps que les bibliothèques elles-mêmes qui à partir des années 1970 ont fait l'objet de davantage d'attention de la part des pouvoirs publics.

Remarquons aussi que les associations les plus anciennes dépendent de bibliothèques également anciennes. 11 associations (sur 16) de bibliothèques créées avant 1811 ont plus de 8 ans. Pour les bibliothèques créées postérieurement, ce sont 7 associations (sur 9) qui ont moins de 8 ans.

### 3. ADHERENTS

La situation des associations est très hétérogène de ce point de vue. Leur nombre va de 0 à 250 pour l'association comptant le plus grand nombre d'adhérents. La moyenne est de 67 adhérents.

Quatre associations n'ont aucun adhérent, mais sont de ces associations-relais qui servent uniquement de poumons financiers à la bibliothèque, lui permettant de régler rapidement certaines factures, sans passer par les règles de la comptabilité publique.

Les associations qui comptent le plus d'adhérents (au-dessus de 100) sont celles qui sont de création ancienne, et qui dépendent de bibliothèques également anciennes. Par contre, les associations qui comptent moins de 20 adhérents sont surtout celles qui ont été créées il y a moins de huit ans (5 associations sur 6 qui se trouvent dans cette situation) et qui ont surtout pour préoccupation le développement de la lecture plutôt que celui de la bibliothèque exclusivement. Ces associations qui n'ont pas vraiment de support concret (la bibliothèque) comme les traditionnelles associations d'amis, regroupent en effet plus facilement quelques professionnels du livre et de la lecture (enseignants, bibliothécaires, responsables de services culturels) qui s'associent en vue de promouvoir leur activité.

On retrouve d'ailleurs parmi les membres du bureau des associations d'amis plus traditionnelles et plus anciennes davantage de variété dans les professions représentées : beaucoup de retraités, des médecins, des enseignants, des mères de famille sont présidents, secrétaires ou trésoriers de l'association.

Les catégories socio-professionnelles les plus représentées dans les bureaux sont globalement : les bibliothécaires et les retraités , suivis des enseignants et professions de santé (cf. annexe 5). En effet, sur 77 professions qui nous ont été indiquées comme faisant partie du bureau, on compte :

- 23 bibliothécaires ou sous-bibliothécaires, et dans les cas où aucun bibliothécaire n'est élu membre du bureau, le directeur de la bibliothèque est membre de droit. Cette situation appelle un commentaire : s'il est normal que chaque bibliothécaire ait un droit de regard sur une association qui le concerne plus ou moins directement, il est peut-être gênant que dans le cas précis des associations d'amis de bibliothèques, le conservateur soit le trésorier, le secrétaire voire même le président. En effet dans ce cas, l'autonomie de l'association par rapport à la bibliothèque se trouve réduite dans la mesure où le bibliothécaire intervient de façon directe et constante dans les activités de l'association.

- 17 retraités (dont 4 sont d'anciens bibliothécaires, et parmi ceux-ci 3 constituent le président, le vice-président et le trésorier d'une seule association). Cette situation qui peut éventuellement dans certains cas nuire au dynamisme de l'association qui manquerait d'idées nouvelles, constitue pourtant une richesse dans le sens où toutes ces personnes sont très disponibles, et sont à même d'offrir de leur temps.

- 8 enseignants. Cette catégorie de personnes est à mettre en rapport avec le but culturel qu'ont en général les associations d'amis et autres. Les bibliothèques sont un instrument de progrès, pouvant à l'occasion servir d'outil pédagogique et de centre de documentation et c'est en tant que tel que le soutiennent les enseignants.

- 7 médecins, pharmaciens ou juristes. Ces catégories socio-professionnelles élevées qui représentent un peu les notables d'autrefois, se rencontrent surtout dans les vieilles associations d'amis plus traditionnelles, ayant un nombre d'adhérents relativement élevé.

- Les élus municipaux sont également représentés dans 7 cas. Ces associations sont la plupart récentes et pour 5 d'entre elles font partie des associations-relais qui n'ont pas d'adhérents ou très peu (les seuls adhérents dans ce cas sont les responsables des services culturels de la ville). Il s'agit alors d'associations véritablement para-municipales n'ayant rien à voir avec ce qu'on est en droit d'attendre d'un regroupement de personnes en vue de la réalisation d'un but commun. Signalons également le cas particulier d'une association dont la majorité des membres n'habite pas dans la ville où se situe la bibliothèque, mais constitue ainsi un lien permettant à ces exilés de se reconnaître et de se retrouver dans une communauté culturelle.

Enfin les associations étudiées n'emploient pas en général de personnel salarié directement par l'association puisque la plupart des activités sont réalisées soit par le personnel de la bibliothèque, soit par des bénévoles de l'association (en général les seuls membres du bureau).

Seule une association du type association-relais dont nous avons eu connaissance par ailleurs, emploie deux personnes dont l'une est responsable de la communication de la bibliothèque et l'autre est

responsable de l'artothèque. Cette association fictive permet ainsi de payer un personnel qualifié que ne pourrait pas recruter une municipalité avec les salaires qu'offre la fonction publique territoriale. Les salaires proposés sont donc plus élevés que ceux des bibliothécaires déjà en place. Cette façon de procéder permet bien sûr d'attirer des personnes très compétentes à la bibliothèque, mais crée d'inévitables problèmes entre le personnel "régulier" de la bibliothèque et ce personnel associatif.

#### 4. FINANCEMENT

Les budgets dont disposent les associations sont très variés. Ils se montent de 6 000 à plus d'un million de francs si l'on considère l'association précédemment évoquée, qui n'en est pas vraiment une, et qui comprend le salaire de trois employés.

Cependant, si l'on excepte encore les trois autres associations-relais dont les budgets se montent à 129 000 , 157 000 et 380 000 francs, les associations plus traditionnelles d'aide à la lecture ou d'aide à la bibliothèque ont des budgets qui n'excèdent pas 86 000 francs (sauf subvention exceptionnelle de l'Etat concernant une animation particulière). La moyenne se monte alors à 30 300 francs.

Deux associations-relais sur trois ayant un budget important sont subventionnées par les pouvoirs publics (et en particulier la commune) au minimum à 90%, puisque, nous le verrons par la suite, il s'agit essentiellement par ce biais de financer les animations de la bibliothèque. Dans ce cas, les subventions sont versées automatiquement chaque année à l'association.

Les autres associations ont un pourcentage venant de fonds public variable : il va de 0% à 95%, et peut être ponctuel suivant les opérations. Dans ce cas, les subventions sont allouées sur projet et font

l'objet d'un contrôle par l'intermédiaire d'un compte-rendu d'activités. Cependant, ce contrôle n'est pas systématiquement appliqué (Beaucoup d'associations n'ont d'ailleurs pas répondu à la question concernant ce sujet). Nous n'avons relevé qu'un cas où l'association avait passé un contrat écrit avec la ville, où les subventions n'étaient renouvelées que si l'association avait réalisé ses projets dans son intégralité.

D'autre part, les fonds publics, quand ils existent, viennent de la municipalité, l'Etat, par l'intermédiaire de la D.R.A.C. ou du Centre National des Lettres, allouant des crédits exceptionnellement sur projet (6 cas sur 30), comme par exemple pour l'installation d'un site de Lecture Assistée par Ordinateur.

Nous n'avons relevé qu'une seule association bénéficiant de crédits provenant d'un Conseil Général, le département concerné ayant mis en place un Office Départemental d'Action Culturelle (Il s'agit d'ailleurs de l'association de développement de la lecture ayant passé contrat avec sa ville).

11 associations (sur 26 nous ayant fourni des renseignements à ce sujet) ne reçoivent aucune subvention des pouvoirs publics (dont 2 en reçoivent exceptionnellement suivant leurs projets). Sur ces 11 associations, 10 sont des associations d'amis de bibliothèque ou de musée et sont donc de création plus ancienne que les autres types d'associations n'ayant pas le mot "amis" dans leur intitulé. Celles-ci ont un budget allant de 6 000 à 86 000 francs. Cependant, il arrive dans 60% des cas que la Mairie alloue une aide de manière autre que financière : des locaux municipaux (dans la bibliothèque en particulier) sont mis à la disposition de l'association pour ses réunions ou conférences. Les recettes, dans ce cas, proviennent en majorité de la vente de produits ; seule une association ne vit qu'à 100% des cotisations de ses adhérents.

Les produits que vendent les associations sont d'ailleurs assez divers, et c'est une source de revenus que possèdent la majorité des associations quel que soit leur type (seules 4 ne vendent rien). On trouve ainsi :

- la location d'expositions (cité 2 fois)
- l'organisation de voyages (2 fois)
- la vente de cartes postales ou de cartes de voeux (9 fois)
- la gestion d'un photocopieur (4 fois)
- la gestion d'une cafétéria (1 fois)
- la gestion d'un "point-phone" (1 fois)
- la vente de livres mis au rebut (1 fois)
- la vente de livres reçus en dons (1 fois)
- la vente de catalogues et de publications (13 fois)
- la vente de photographies (1 fois)
- l'entrée aux animations : soirées ou conférences (3 fois)

Les cotisations des adhérents créent elles un revenu allant de 0% (pour les associations-relais) à 100% dans les cas d'une traditionnelle association d'amis qui n'a comme activité que l'organisation de conférences pour ses membres. Elles représentent d'ailleurs une part non négligeable dans le budget des associations d'amis anciennes (ceci est lié également au nombre plus élevé d'adhérents). La cotisation est modeste dans la plupart des cas, elle va de 20 francs à 60 francs pour les membres ordinaires et est fixée de 40 francs à 100 francs pour les membres bienfaiteurs (3 associations ont instauré cette distinction). La cotisation du membre ordinaire est en moyenne de 35 francs.

On peut remarquer que plus la cotisation est élevée (dans la limite cependant fixée plus haut), plus les adhérents se sentent

impliqués dans la vie de leur association, se souciant de son activité et participant à son animation.

Signalons enfin le cas d'une association dont le budget est composé à 83% des sommes versées par les lecteurs pour leur inscription à la bibliothèque et qui a pour principale activité l'achat de documents. Le budget de l'association représente ainsi 5,5% du budget total d'acquisition de la bibliothèque.

#### 5. ACTIVITES

Le soutien à la bibliothèque et au développement de la lecture en général se fait de deux façons : d'une part, l'association se comporte en financeur de la bibliothèque, directement ou indirectement (en lui versant de l'argent ou en organisant des activités qui lui rapporteront de l'argent) ou elle participe de façon concrète au rayonnement de la bibliothèque ou à la promotion de la lecture en donnant du temps de ses membres pour participer à des animations.

Ces deux façons de procéder se répartissent en activités suivantes :

##### a. *Activités de financement ou d'enrichissement :*

- achat de livres : cité 3 fois
- achat de livres pour public spécifique (malvoyants, malades) : cité une fois
- achat de livres pour le fonds ancien : cité 5 fois (dans tous les cas, cette activité a lieu dans des bibliothèques municipales classées ayant déjà un fonds ancien. La préservation du patrimoine est alors un objectif privilégié, d'autant plus quand l'association est liée au Musée)
- aide au financement d'expositions : cité 10 fois

- aide financière à la promotion de la bibliothèque : impression de tracts... : cité 2 fois

- aide à la publication de revues ou cartes postales : cité 13 fois

b. *Activités de promotion de la bibliothèque par la participation directe :*

- organisation d'expositions : cité 4 fois

- organisation de conférences, causeries, lectures : cité 23 fois

Les conférences sont les animations les plus fréquentes organisées par les associations, mais on trouve aussi : les rencontres avec auteurs, l'organisation de festivals littéraires (dans le cas surtout des associations-relais), des lectures de contes en milieu scolaire, l'adaptation de textes littéraires en spectacle, les clubs de lecture

- organisation de jeux ou concours à la bibliothèque : cité 2 fois

- organisation de voyages culturels : cité 3 fois

- organisation d'un "troc-livres" : cité une fois

Les associations sont donc dans leur grande majorité des mécènes (à leur dimension) de la bibliothèque, puisqu'ils ont tous pour activité d'aider financièrement la bibliothèque, soit en étant le relais permettant d'obtenir des subventions pour les unes, soit en permettant la vente de produits pour accroître la collection ou le rayonnement de la bibliothèque pour les autres.

Ces sources de financement amenées par l'association sont dans ce cas gérées par le personnel de la bibliothèque, et c'est seulement véritablement quand les membres de l'association participent aux animations que l'association a une véritable autonomie par rapport à la bibliothèque. Dans ce cas, les animations sont réalisées à la fois par les bénévoles de l'association et le personnel de la bibliothèque, les

amis ayant soit le rôle d'animer les conférences ou de faire venir leurs relations pour participer.

Cependant, on peut regretter que les amis ne s'investissent pas davantage dans les activités de la bibliothèque, à la différence des amis de Musée qui s'intègrent dans l'ensemble beaucoup mieux. Trois raisons expliquent sans doute cette situation : les associations-relais fictives sont rares chez les amis de Musée ; l'autonomie de ces amis est plus grande par rapport à l'institution qu'elles prétendent aider et les adhérents bénéficient souvent d'avantages que prévoient trop rarement les amis des bibliothèques. Ainsi seulement 10 associations (sur les 34 étudiées) offrent des avantages à leurs cotisants :

Ce sont alors : - la gratuité des prestations offertes par la bibliothèque (cité 2 fois)

- l'abonnement gratuit à la revue publiée par la bibliothèque (cité 2 fois)

- l'envoi d'une information concernant l'association ("le courrier des amis" : cité 2 fois)

- l'emprunt de livres réservés (cité une fois)

- un prix préférentiel pour acheter les publications de l'association (cité 3 fois)

- des réductions pour les représentations culturelles données au théâtre de la ville (cité une fois)

- la gratuité d'entrée ou la réservation de places aux conférences (cité 2 fois)

- la gratuité d'entrée aux expositions (cité une fois)

Mais les avantages financiers ne sont pas les seuls ; on trouve aussi :

- les visites privées et commentées des expositions  
(cité une fois)

- les visites guidées des locaux (y compris internes) de la bibliothèque (cité 3 fois)

Cependant, on ne trouve que trois associations qui offrent au moins trois de ces avantages en même temps, les autres n'offrant qu'un avantage à la fois. Un effort est donc peut-être à faire pour rendre les adhérents plus heureux d'appartenir à leur association (que ce soit de manière financière ou symbolique).

#### 6. OUVERTURE VERS L'EXTERIEUR

En ce qui concerne la communication avec l'extérieur, la moitié des associations prétendent s'être organisées à ce sujet. Cette communication est bien souvent liée à celle de la bibliothèque, même si les associations sont quand même un tiers à essayer de communiquer en leur nom propre.

Cette communication est modeste :

- 5 associations disposent d'un tampon à leur nom ou d'un papier à lettres à leur en-tête

- 3 ont édité un dépliant sommaire exposant leur action (cf. annexes 6 et 7)

- 7 font paraître des articles dans la presse locale (dont l'une dans le bulletin des associations édité par la ville )

- l'une organise des journées "portes ouvertes" à la bibliothèque.

De même, les rapports avec l'extérieur sont assez limités. Ceci se manifeste déjà dans le fait que seulement une association est adhérente à une fédération qui se trouve être l'office culturel municipal de la ville. Les autres ont uniquement des rapports de demandeur de subventions à la commune surtout lorsqu'il s'agit d'associations para-

municipales, ou ont des rapports de courtoisie. Les rapports avec les autres pouvoirs publics, c'est-à-dire le Département, la Région et l'Etat sont inexistantes dans la plupart des cas, et occasionnels pour les demandes de subventions.

On note tout de même que les contacts avec d'autres associations sont relativement nombreux, même si le nom de ces associations n'a pas toujours été précisé. Ce sont ainsi 16 associations (sur 22 qui ont répondu) qui organisent, le plus souvent occasionnellement, des actions communes avec d'autres associations, comme l'accueil d'auteurs ou la mise en place de festivals. Les amis de Musée sont cités deux fois comme partenaires des amis de la bibliothèque (par exemple pour l'édition d'une publication commune sur l'histoire et le patrimoine de la ville).

Les Musées sont d'ailleurs cités comme interlocuteurs des associations, avec les écoles, les centres culturels et sociaux mais dans l'ensemble, les associations restent dans leur secteur d'activité, à savoir la littérature et la lecture, et laissent aux associations paramunicipales le soin d'établir des contacts avec les autres institutions culturelles de la ville, qui ont quelquefois inscrit cet objectif dans leurs statuts.

#### 7. PROJETS ET SOUHAITS

On peut enfin peut-être mesurer le dynamisme affiché par les différentes associations étudiées en observant leurs projets. La moitié d'entre elles n'ont pas de projets ou n'ont pas répondu à la question. Les autres ont des projets d'animations en cours (les mêmes dans la plupart des cas que celles qu'elles organisent déjà), certaines (trois) vont créer une activité nouvelle (achat de fonds anciens, création d'un club de lecture, lancement d'un festival), mais dans l'ensemble, on note

que les associations d'amis se projettent peu dans l'avenir, peut-être par manque d'idées.

Cependant, elles sont nombreuses à exprimer des souhaits:

- l'une des associations-relais souhaite ainsi devenir une "véritable associations d'amis"

- deux autres associations voudraient élargir leur recrutement (notamment en direction des jeunes)

- l'une voudrait que les lecteurs ne se comportent pas en simples consommateurs

- deux souhaitent avoir davantage de moyens, notamment financiers

- trois autres voudraient redynamiser leur association

- l'une voudrait un local permanent

- l'autre souhaiterait que l'enveloppe budgétaire de la bibliothèque municipale pour les animations soit versée à l'association

- une voudrait que le conservateur de la bibliothèque municipale se soucie davantage de ses fonds anciens (!)

- cinq enfin voudraient connaître les conclusions de ce présent rapport pour avoir des idées d'activités et des solutions pour se régénérer. Ainsi ce sont les deux tiers des associations contactées qui expriment des souhaits, ce qui indique qu'elles ne sont pas toutes mortes, en état d'agonie ou mangées par leur rôle d'association fictive. Il y a là une volonté d'agir qui s'exprime, mais qui ne sait pas vraiment avec quels moyens, et dans quelle direction.

c) Entretien avec les bibliothécaires ne disposant pas d'associations d'amis

\* le refus des associations d'amis

36 bibliothécaires ont été contactés par téléphone. Parmi ceux-ci, 9 sont hostiles aux associations d'amis et 11 ne sont pas résolument

contre, mais évoquent des raisons pour ne pas en avoir. Les raisons évoquées sont les suivantes :

- Ce genre d'association est trop lourd à gérer, il donne du travail supplémentaire aux bibliothécaires qui ne sont déjà pas en nombre suffisant à tous les endroits, et il est nécessaire d'être en règle en ce qui concerne la comptabilité, ce qui comporte des risques (cité 7 fois).

- Les personnes sont de toute façon très difficiles à réunir (cité une fois)

- Ces associations servent uniquement à gérer une "caisse noire" parallèle à l'argent dont dispose la bibliothèque, et il s'agit là d'un détournement de fonds publics. Les bibliothécaires estiment donc qu'il faut plutôt respecter les règles de la comptabilité publique et que les moyens officiels pour réaliser les activités traditionnelles d'une association (animation) sont suffisants (cité 5 fois)

- Les professionnels de la bibliothèque doivent rester entre eux, les membres des associations pouvant désirer influencer la politique d'animation de l'établissement (cité 2 fois)

- La bibliothèque n'en a pas besoin car elle n'a pas de politique commerciale (cité une fois)

- Il existe déjà trop d'associations (cité une fois)

- Ces associations ne servent à rien (cité 2 fois)

- Les bibliothécaires attendent que la demande vienne des lecteurs eux-mêmes. La création de l'association doit être spontanée (cité 3 fois)

- Les rapports informels avec les lecteurs sont suffisants en ce qui concerne la réception des actions de la bibliothèque par le public (cité 3 fois) et les cahiers de suggestion sont plus révélateurs (cité une fois)

- Ces associations tournent trop souvent à l'organisation de réceptions mondaines et ne sont pas assez dynamiques , car composées de retraités (cité une fois)

- La bibliothèque est actuellement en pleine restructuration ; elle a donc autre chose à faire que de s'occuper d'une association de ce genre (cité 2 fois)

- La bibliothèque fonctionne très bien ; elle n'a donc pas besoin d'association d'amis (cité 3 fois)

Ces deux dernières réponses paradoxales montrent bien que les associations sont perçues de façon très différente selon les bibliothécaires : d'"empêcheur de tourner en rond" pour les uns, elle peut devenir association de soutien pour les autres.

En résumé, la majorité des bibliothécaires ne veulent pas d'association d'amis parce qu'ils ne les jugent pas assez dynamiques pour se gérer elles-mêmes, ou qu'ils les considèrent uniquement comme des chéquiers parallèles.

Quatre bibliothécaires ont en outre précisé qu'ils avaient déjà eu à travailler avec ce genre d'associations, mais que dans l'un des cas, il s'agissait d'une association para-municipale créée en vue d'installer un site de Lecture Assistée par Ordinateur dans une annexe de quartier, et qu'une fois l'opération terminée, les quelques adhérents s'étaient envolés. Dans un autre cas, l'association d'amis avait été créée artificiellement sous l'impulsion de l'Etat pour la constitution d'un fonds de littérature étrangère pour immigrants et avait disparu une fois que la subvention n'avait plus été versée. Dans les deux derniers cas, l'association était morte deux ans après sa création, l'une faute de cotisants, l'autre à cause du comité de censure qui était apparu avec la constitution de l'association.

Il est vrai que les associations d'amis peuvent, si on n'y prend pas garde, présenter ce genre de travers.

\* Oui à l'association, mais...

7 bibliothécaires (sur les 15 qui ont déclaré souhaiter bénéficier des services d'une association d'amis) ont manifesté ainsi quelques craintes :

- la prise du pouvoir dans l'association par certains notables influents (cité 4 fois)

- la transformation de l'association en comité de censure pour le choix des livres (cité 3 fois)

- une mauvaise image de marque donnée à la bibliothèque à cause du manque de dynamisme de l'association ("ce sont toujours les mêmes qui participent")

- l'impossibilité de pouvoir faire face aux réclamations des adhérents-lecteurs sans mettre en cause la municipalité qui emploie les bibliothécaires.

Il est vrai que les associations sont très mouvantes, et qu'elles ont un pourcentage important de retraités dans leurs bureaux, mais ces caractéristiques peuvent fort bien se transformer en atouts pourvu qu'on sache les utiliser. Certains bibliothécaires ont ainsi malgré les quelques inconvénients redoutés, exprimé leur souhait de travailler avec des associations d'amis.

\* Les attentes des bibliothécaires par rapport aux associations d'amis

Sur les 15 bibliothèques qui souhaitent bénéficier d'une association d'amis, l'un des dossiers est déjà en cours et neuf autres sont en projet. Les associations d'amis ne sont donc pas mortes, quoiqu'en disent certains. Parmi ces neuf projets, deux bibliothécaires

seulement n'y voient qu'une facilité de gestion apportée au fonctionnement de leur bibliothèque. D'ailleurs, six bibliothécaires seulement en tout sur les quinze attendent ce genre d'avantage de la part d'une association d'amis, et deux d'entre eux fixent d'autres objectifs en plus de cette souplesse de gestion.

Les attentes sont donc majoritairement d'un autre ordre que celui de la possibilité de récupérer des subventions et toute autre aide financière.

Il s'agit surtout:

- d'animer et de promouvoir la bibliothèque
  - . en finançant la fabrication de produits et en les vendant (cité 4 fois)
  - . en faisant de la publicité pour la bibliothèque (cité 2 fois)
  - . en faisant la promotion d'un nouveau service (cité une fois)
  - . en redynamisant d'une façon plus globale la bibliothèque (cité une fois)
- d'établir un contact avec les lecteurs
  - . en disposant d'un lieu d'échanges des idées (cité 4 fois)
  - . en leur permettant de faire profiter la bibliothèque de leurs compétences diverses (suggestions d'achats spécialisés, suggestions concernant le fonctionnement, l'animation, participation directe à l'animation) (cité 10 fois).

La référence a été ainsi faite à l'association de Musée de telle ville, très dynamique et ayant une part active à l'animation de l'établissement. En outre, il a été fait allusion à la circulaire du 23 février 1989 sur le renouveau du service public diffusé par le Premier Ministre.

Cette circulaire comprend en effet une partie sur l'accueil et le service à l'égard des usagers, et conseille à cet égard de "créer de façon pragmatique à chaque fois que cela est possible des associations d'usagers. Leur travail pourrait contribuer à ce que l'appréciation des usagers devienne un des critères essentiels d'évaluation du fonctionnement des services publics".

Ce souci de l'efficacité du service rendu se joint donc à celui d'avoir des lecteurs motivés, actifs, engagés, pouvant à l'occasion servir d'appui face à une municipalité récalcitrante à donner davantage de crédits.

Les attentes sont donc nombreuses, ambitieuses surtout quand on a vu le nombre d'adhérents de certaines associations, mais ce type d'association de lecteurs motivés ne demande qu'à voir le jour et à se développer.

## 2) Les Associations d'Amis des Bibliothèques Centrales de Prêt

### a) Méthodologie

Les résultats de notre enquête proviennent des réponses données à deux questionnaires : le nôtre (questionnaire n°1 donné en annexe 1) qui reprenait les mêmes questions que pour les associations d'amis des bibliothèques municipales et celui élaboré par l'Association des Directeurs de B.C.P. (questionnaire n°2 donné en annexe 8) qui avait entrepris une enquête téléphonique parallèlement à la nôtre, ce dont nous n'avons eu connaissance qu'après l'envoi de nos propres questionnaires. Le dépouillement s'est fait néanmoins d'après les deux types de réponses, les Bibliothèques Centrales de Prêt de tel département ayant répondu à l'enquête n°1 sans avoir répondu à l'autre (17 cas), l'inverse s'étant également produit (41 cas), et certaines B.C.P. ayant répondu aux deux

questionnaires (13 cas). Ce sont donc en tout 71 Bibliothèques Centrales de Prêt (sur 95 existantes) sur lesquelles nous avons des renseignements, ce qui permet d'avoir une bonne représentation de la situation des associations d'amis de B.C.P.

Notre analyse se basera donc sur ces réponses et de façon à saisir l'environnement dans lequel évoluent les associations, nous avons consulté à la fois le guide des Bibliothèques Centrales de Prêt (1) et les statistiques les concernant publiées par le Ministère de la Culture (2).

#### b) Résultats

Sur les 71 Bibliothèques Centrales de Prêt ayant donné des informations :

- 55 déclarent disposer d'une association d'amis, non dissoute à ce jour, mais n'ayant pas toujours pour autant de véritable existence légale, ce qui constitue un pourcentage de 77,3%

- 16 n'en disposent pas actuellement (22,5%), pour plusieurs raisons:

.Trois d'entre elles ne souhaitent pas en avoir, dont l'une parce que le bénéfice éventuel apporté par l'association ne compense pas les soucis également apportés par elle (4%)

.Onze ont une association en complet sommeil depuis la décentralisation intervenue en 1986 (15%)

.Une seule exprime des regrets de ne pas en disposer

(1) ASSOCIATION DES DIRECTEURS DE BIBLIOTHÈQUES CENTRALES DE PRÊT. *Guide des BCF*. [s.l.] : [s.n.], 1990. Non paginé.

(2) FRANCE. Direction du livre et de la lecture. *Bibliothèques centrales de prêt. Statistiques 1986-1987*. Paris : Impr. Nationale, 1990.

.Deux avaient une association mais celle-ci est morte, l'une au départ de la directrice de la B.C.P., l'autre au départ à la retraite de l'employée de la B.C.P. qui s'en occupait.

#### 1. IDENTITE DES ASSOCIATIONS D'AMIS ETUDIEES

Sur les 36 associations d'amis nous ayant fourni l'information, 25 ont l'intitulé "association des amis" soit de la bibliothèque centrale de prêt ( ou encore bibliothèque départementale) soit du bibliobus.

Les autres intitulés répertoriés sont :

- "*Département* à livre ouvert"
- "Association de la lecture publique dans *le département*"
- "Le conseil départemental de la lecture (section promotion de la lecture)"
- "association départementale de lecture-bibliobus"
- "association départementale pour la lecture dans *le département*"
- "*Département* en livres" (association du bibliobus)
- "Centre départemental de lecture publique" (association des amis de la Bibliothèque Centrale de Prêt)
- "Lecture, animation, coopération"
- "Association pour le développement de la lecture en..."

Il semble donc que ces dernières associations aient à coeur de mettre en avant le fait qu'elles se trouvent dans tel ou tel département. Ces associations, dans la majorité ont une activité légale respectée, les assemblées générales et les conseils d'administration étant régulièrement réunis (33 réponses allant dans ce sens sur 44 associations sondées, soit 75%). 25% déclarent soit n'être que des associations fantômes, sans adhérents et servant uniquement à recevoir des subventions (6 cas), soit

ne plus avoir de véritable existence depuis la décentralisation, le Conseil Général ayant supprimé la subvention qu'il allouait auparavant (5 cas). La décentralisation a d'ailleurs provoqué un certain nombre de répercussions chez les associations : 22 sur 38 soit 58% reconnaissent avoir connu une évolution depuis cette date : parmi celles-ci,

7 (soit 31%) ont vu des financements disparaître (sous forme de subventions ou postes supprimés),

3 (13%) ont vu leurs statuts modifiés, reprenant ainsi une vie légale clarifiée,

7 (31%) ont vu se développer leur autonomie, grâce au fait d'une meilleure répartition des rôles entre la Bibliothèque Centrale de Prêt et l'association (celle-ci se réservant le domaine de l'animation principalement) et

l'une au contraire ayant été "phagocytée" par le Conseil Général

## 2. BUTS DE L'ASSOCIATION

Sur les 27 associations nous ayant fourni des renseignements à ce sujet, 14 (51%) déclarent avoir pour but le développement de la lecture publique, notamment par le soutien à la bibliothèque centrale de prêt. Les autres ont pour objet de promouvoir le livre et la lecture en général (6 cas) (surtout pour celles qui ont été créées récemment et qui ont pour souhait d'élargir leur action à d'autres partenaires, tels que les libraires). D'autres se limitent à vouloir aider la bibliothèque centrale de prêt (4 cas). Celles-ci précisent alors les moyens utilisés : formation des relais, publications de bulletins, coopération entre les éléments du réseau et animation (10 cas, le plus souvent cité). Une seule tient à ajouter dans ses objectifs le développement du goût de la lecture chez les jeunes, et une autre la lutte contre l'illettrisme.

## 3. DATES DE CREATION (cf. annexes 9 et 10)

26 associations nous ont fourni la date de leur création. Celles-ci vont de 1932 pour la plus ancienne (il s'agit de l'Aisne, initiative déclenchée grâce à l'aide des Américains après la première guerre mondiale) à 1991 pour la plus récente. Quatre associations ont fait l'objet d'un nouveau baptême au cours de leur histoire, dont trois après la décentralisation. Les associations ont donc en une moyenne d'âge de 19 ans. Elles apparaissent dans leur majorité après la création de la bibliothèque (14 cas sur 24), et dans un délai de un à deux ans (10 cas sur 14). Certaines sont créées en même temps (4 cas sur 24). Les autres ont été créées avant l'existence de la bibliothèque, les précédant ainsi de dix à quinze ans (4 cas) mais ce phénomène n'apparaît que pour des bibliothèques créées il y a plus de 25 ans. Les associations d'amis dans ce cas ont donc fait office d'organe de gestion de la bibliothèque, initiative privée qui a été reprise en compte par les pouvoirs publics par la suite.

#### 4. ADHERENTS (cf. annexes 11 et 12)

Leur nombre va de 0 (5 cas) à 1 000, la moyenne se situant à 260 (36 associations sondées). 6 associations seulement ont un nombre d'adhérents inférieur à 50 c'est-à-dire qu'elles prennent en compte des adhésions d'individus bien souvent bibliothécaires, maires ou dépositaires se sentant particulièrement concernés par les buts de l'association. Les autres, la majorité, ont pour adhérents les dépositaires dans leur ensemble, les maires des cités visitées ou les deux catégories réunies et il s'agit plutôt pour eux de régler financièrement la participation de la B.C.P. au développement de la lecture dans leur commune. Peu s'engagent personnellement dans l'association (10 associations reconnaissent disposer de bénévoles, la plupart bibliothécaires de la B.C.P. ou simples membres du bureau de

l'association). Seules trois associations considèrent leurs dépositaires comme bénévoles potentiels de l'association, intervenant occasionnellement lors des animations organisées par la bibliothèque centrale de prêt .

La présidence de l'association est assurée

à 57% (30 cas sur 52) par un élu du Conseil Général (dont 3 sont des anciens élus),

à 11,5% (6 cas) par un maire d'une commune desservie,

à 15% (8 cas) par une personnalité (Inspecteur d'Académie dans trois cas),

à 4% (2 cas) par un dépositaire,

à 2% (1 cas) par le directeur de la B.C.P. (+ 3 autres cas)

Les directeurs de B.C.P. sont en outre le plus souvent secrétaires de l'association (100% des cas où cette fonction nous a été précisée), et des bibliothécaires-adjoints assurent très souvent le rôle de trésorier. Les autres membres du bureau sont des dépositaires, des retraités (bien souvent de l'Education Nationale), des enseignants, des archivistes. Les associations d'amis de bibliothèque centrale de prêt semblent donc fonctionner en vase clos, puisqu'étant présidées à majorité par un élu du Conseil Général, et ne faisant appel aux compétences que des bibliothécaires ou des enseignants qui ont été les partenaires privilégiés des B.C.P. au cours de leur histoire.

Cette situation ne correspond cependant pas tout à fait à l'objet de développement de la lecture publique annoncé par les statuts des associations, puisque les enseignants servent de relais uniquement dans les écoles, mais il semble que les habitudes aient du mal à évoluer, d'autant plus que les Conseils Généraux apprécient cette forme de service rendu aux établissements d'enseignement. Un Conseil Général continue

d'ailleurs à verser une subvention à une association d'amis pour que celle-ci continue à distribuer des séries de livres pour les enseignants dans les écoles.

La signature est détenue :

- par le trésorier seul pour 7 cas sur 32 (22%),
- par le président et le trésorier dans 12 cas (37,5%),
- par le président et le secrétaire dans 3 cas (9%),
- par les trois réunis dans 6 cas (18,75%),
- par le président seul dans trois cas (9%).

Globalement, le directeur de la bibliothèque centrale de prêt se réserve donc la possibilité de signer au nom de l'association, ou donne cette possibilité à un bibliothécaire de la B.C.P.. (Seules 6 associations sont indépendantes de la bibliothèque centrale de prêt de ce point de vue, la signature étant donnée soit au trésorier, dépositaire (3 cas) soit au trésorier, président de la Fédération des Oeuvres Laïques, archiviste ou de profession libérale ou au président, élu du Conseil général (2 cas).

Le nombre de personnes au Conseil d'Administration va de 7 à 35, le nombre moyen étant de 18. Au conseil d'administration, le personnel de la bibliothèque centrale de prêt est minoritaire la plupart du temps (n'en faisant même pas partie pour deux associations). Il est représenté par le directeur de la bibliothèque centrale de prêt uniquement dans 15 cas sur 34 (44%).

Les élus se réservent la majorité dans 9 cas. Elus et dépositaires sont en nombre égal dans 4 cas, et un seul conseil d'administration se compose en trois tiers égaux d'élus, de dépositaires et de personnel de la bibliothèque centrale de prêt. Enfin, onze associations ouvrent leur conseil d'administration à des personnes extérieures, le plus souvent

enseignants, archivistes ou directeurs de la bibliothèque municipale du chef-lieu. Seules deux associations ouvrent leurs portes aux libraires et aux lecteurs des bibliothèques.

#### 5. FINANCEMENT (cf. annexe 13)

Le budget des associations va de 5 000 à 500 000 francs (le budget d'une association de développement de la lecture qui n'est pas limitée au cadre de la bibliothèque centrale de prêt allant même jusqu'à 800 000 francs) avec une moyenne de 133 000 francs.

Les deux principaux financements proviennent soit du Conseil Général par le biais d'une subvention (19 cas sur 53 soit 36%) soit des communes qui versent une subvention ou paient au prorata du nombre d'habitants de chacune d'elles (25 cas sur 53 soit 47%). Six associations n'ont d'ailleurs que cette forme de revenus. Huit associations enfin (15%) sont financées à égalité par le Conseil Général et les communes. L'Etat, par l'intermédiaire de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, verse des subventions sur projet (action de formation ou animation) à six associations. Pour l'une d'elles, ces subventions d'Etat constituent la principale source de financement.

La vente de produits (location d'expositions, de vidéo-cassettes, vente d'affiches, de publications, de bibliographies) est une source de revenus pour 14 associations (26%) pouvant aller jusqu'à 20% du total du budget.

Les cotisations des adhérents (quand ceux-ci ne sont pas constitués par les communes desservies) représentent une part minime des revenus pour 7 associations. Elles constituent 16% des revenus totaux pour seulement l'une d'elles. Deux associations reçoivent une subvention du Conseil Régional et trois associations ont des sources de revenus

autres : recettes coopératives, facturation de livres perdus, subventions sur projet pour les stages d'insertion du R.M.I. (illettrisme).

La plupart des associations reçoivent également des aides en nature : les locaux (et du personnel) de la bibliothèque centrale de prêt sont mis à leur disposition pour 9 associations. Le Conseil Général prête ses locaux et imprime et diffuse les documents produits par l'association dans deux cas.

Les attributions des subventions se font sur demande soit automatiquement (la subvention se trouve inscrite sur une ligne du budget du Conseil Général) et des contrôles (quand ils existent) se font par l'envoi de rapports annuels d'activité la plupart du temps.

La plupart des associations (39 sur 53 soit 73%) n'emploient pas de personnel salarié, le travail étant réalisé par le personnel de la bibliothèque centrale de prêt. Les autres emploient le plus souvent une personne (une bibliothécaire-adjointe chargée de l'animation à temps partiel le plus souvent ou 1 ou 2 C.E.S. effectuant des tâches de secrétariat). Seule une association emploie quatre personnes sur trois postes pour la fabrication d'expositions et l'animation en milieu carcéral.

#### 6. ROLE DES ASSOCIATIONS

Concernant cette question apparaissant dans le second questionnaire (39 associations),

8 associations (20%) déclarent donner un avis consultatif sur le fonctionnement de la bibliothèque centrale de prêt.

21 associations (54%) sont un lieu d'information et d'échanges pour les communes.

39 associations (100%) ont un rôle de financement d'activités particulières, de façon constante ou occasionnelle. Le complément de

financement de la Bibliothèque centrale de prêt est donc la principale raison d'être des associations d'amis, même si certains ont un autre rôle. Une association prend en charge également les animations ( en faveur du conte notamment), 4 autres se chargent de l'achat des livres pour la bibliothèque centrale de prêt (l'une constituant le fonds professionnel, une autre acquérant les séries de lectures groupées pour les écoles).

#### 7. ACTIVITES FINANCEES PAR LES ASSOCIATIONS (52 réponses d'associations)

- La plupart sont les expositions (80%) et les animations en général (90%). Deux associations se réservent les animations dans le secteur scolaire, et les animations sont le domaine réservé de dix associations. Elles consistent en organisation de conférences, de concours culturels, de décorations de bibliobus.

- 32% des associations se chargent de la publication d'une revue (Ces revues contiennent des notes de lecture, des petites annonces et des nouvelles des différentes bibliothèques desservies et de la B.C.P.).

- 13% prennent en charge les actions de formation des dépositaires (par l'organisation de journées d'information notamment). Trois associations se réservent l'exclusivité de cette activité.

- 23% constituent une centrale d'achats pour les communes (services, petites fournitures ou documents de prêt)

- 9% des associations ont également une autre activité : le soutien à l'édition locale, le financement des relations publiques et des opérations de communication, et l'implantation de prêt de logiciels.

Les activités financées par l'association sont réalisées dans tous les cas par le personnel de la bibliothèque centrale de prêt soit exclusivement dans 62% des cas, soit avec l'aide des dépositaires ou de

personnes extérieures à la B.C.P. dans 35% des cas. Deux associations demandent en outre l'aide d'intervenants rémunérés.

Les associations sont relativement peu indépendantes par rapport à la Bibliothèque Centrale de Prêt. 17 associations (sur 32) soit 53% reconnaissent n'avoir aucune autonomie. 12 associations soit 37,5% considèrent n'avoir qu'un faible degré d'autonomie, et elles ne sont que 9% à s'affirmer comme étant indépendantes. Les 3 associations en question sont ainsi composées de dépositaires ayant à coeur de prendre en charge leur formation et les animations qu'ils reçoivent dans leurs lieux de dépôt.

#### 8. OUVERTURE VERS L'EXTERIEUR

Un tiers des associations seulement reconnaissent avoir une politique de communication, celle-ci étant de plus bien souvent liée directement à celle de la Bibliothèque Centrale de Prêt. Quelques-unes font paraître des articles de presse, éditent des dépliants présentant leurs activités (expositions louées, séries de lectures groupées), d'autres éditent des affiches ou diffusent leur rapport d'activités.

Les rapports avec les pouvoirs publics sont étroits quand ces derniers sont distributeurs de subventions, sinon ils n'existent pratiquement pas.

Douze associations sur 22 (54%) entretiennent des relations la plupart du temps occasionnelles avec d'autres associations. Sont citées : L'Association des bibliothèques de France, l'Agence de coopération du livre en région, la Fédération des Oeuvres Laïques, la Fédération Léo Lagrange, l'association "Culture et Bibliothèques pour tous", les Foyers Ruraux gérant des bibliothèques (cité trois fois).

Les institutions culturelles recensées comme partenaires potentiels sont les écoles, la Direction Régionale de la Jeunesse et des

Sports, les Centres d'Aide Sociale, les librairies et les Instituts Universitaires de Formation des Maîtres. Mais les relations entretenues ne sont qu'occasionnelles, à l'occasion d'opérations ponctuelles et précises.

#### 9. PROJETS ET SOUHAITS DES ASSOCIATIONS

8% des associations sondées seulement n'expriment pas de souhaits. Ceux qui sont exprimés sont variés : certaines associations réclament davantage de moyens, humains ou financiers pour pouvoir réaliser leurs projets : la mise en place d'un musibus, d'expositions nouvelles, le développement d'opérations publicitaires, l'édition d'un guide de dépositaires, l'amplification de l'action de lutte contre l'illettrisme.

D'autres associations désireraient se réformer pour évoluer en une véritable structure de coopération inter-bibliothèques, ce qui impliquerait une refonte des statuts, une plus grande autonomie et une mobilisation plus forte des dépositaires. Seules deux associations ne voient plus l'utilité de leur existence depuis la décentralisation et aimeraient disparaître.

Les idées ne manquent donc pas pour faire progresser l'association, mais pour cela, il serait nécessaire de motiver les dépositaires, adhérents tout naturellement désignés pour constituer une véritable agence de coopération des bibliothécaires-relais, sur le modèle des agences de copérations régionales des bibliothèques, pour celles qui fonctionnent bien.

### 3) Les autres bibliothèques

#### a) Bibliothèques spécialisées

La seule bibliothèque ayant répondu à notre appel est la Bibliothèque Forney, spécialisée en arts, arts décoratifs, artisanat et

techniques et située à Paris. La Société des Amis de cette bibliothèque a vu le jour en 1914. Elle présente les statuts habituels d'une association des amis, a des activités communes aux autres associations de bibliothèques municipales étudiées plus haut (publication de cartes postales, visites d'expositions) mais édite également un bulletin trimestriel d'information très riche sur les activités de la bibliothèque. Elle se singularise d'autre part par son nombre élevé d'adhérents (790 en 1990). La spécialisation du fonds semble donc être un facteur de dynamisme concernant cette association (cf. dépliant présentant la bibliothèque en annexe 14 et le bulletin d'adhésion à l'association en annexe 15).

b) Grandes bibliothèques (Bibliothèque Nationale et Bibliothèque de France)

La Société des Amis de la Bibliothèque Nationale est très ancienne puisqu'elle a été fondée en 1913, et est encore très active aujourd'hui (Cf. le dépliant de présentation de l'association en annexe 16). Elle a essentiellement pour but de soutenir la Bibliothèque Nationale par l'enrichissement de ses fonds, et encourage donc le mécénat. Les cotisations sont donc élevées (un minimum de 100 francs est exigé) et les avantages (nombreux) accordés croissent avec la somme que l'adhérent peut verser à l'association. Cette Société, très aristocratique dans son mode de recrutement, n'a d'ailleurs pas souhaité répondre à notre enquête : contacter la secrétaire pour lui poser quelques questions relève d'ailleurs de l'exploit, tant cette association semble être inaccessible au commun des mortels.

La Bibliothèque de France, de par les nombreux détracteurs que son projet suscite, dispose quant à elle d'une Association des Amis (492

adhérents) beaucoup plus sympathique et plus ouverte, même si l'adhésion la moins coûteuse est plus élevée que celle de la Bibliothèque Nationale (125 francs minimum) et que son recrutement fait également des distinctions entre les membres, suivant leur fortune et leur générosité (Il existe cependant seulement trois catégories de membres).

Son budget (de 300 000 francs) est constitué à 100% des cotisations des adhérents et son activité principale est la rédaction et la conception d'un journal bimestriel *Réseaux* ayant pour objet de promouvoir le projet de la Bibliothèque de France en tenant informés ses lecteurs de l'avancement des travaux. Il est possible de s'abonner uniquement à ce journal (60 francs) et donc, même pour une somme modeste, de soutenir la Bibliothèque de France. L'association organise d'autre part à la Bibliothèque Nationale des conférences-débats portant sur des sujets à caractère culturel et historique et elle semble entretenir d'excellents rapports avec son environnement.

### c) Les Bibliothèques Universitaires

Cinquante Bibliothèques Universitaires de toute la France (Sur 77 existantes) ont été contactées de façon à savoir si elles disposaient ou non d'une association d'amis. Sept ont répondu positivement à la question dont quatre bibliothèques universitaires parisiennes. Une autre association des amis est d'ailleurs en cours de constitution dans une autre B.U. de Paris.

Le phénomène est donc marginal pour les bibliothèques universitaires, car concernant

- soit des bibliothèques (toutes parisiennes sauf une) créées il y a suffisamment de temps pour posséder un fonds ancien et donc se rapprocher dans leur fonctionnement des bibliothèques municipales

classées de province (éditions de cartes postales, organisations de conférences, acquisitions grâce à des actions de mécénat)

- soit des Bibliothèques Universitaires de province qui ont besoin de souplesse dans leur gestion financière, et qui donc ne comptent pas d'adhérents (mais sont par exemple propriétaires de la photocopieuse).

Dans les deux cas, les membres du bureau sont d'éminents professeurs, les cotisations sont modestes (20 à 25 francs pour les membres actifs, 10 à 15 francs pour les étudiants, 100 francs pour les membres bienfaiteurs), et elles seules constituent la source de financement de l'association.

Les autres bibliothèques universitaires ne possédant pas d'associations d'amis sont soit favorables à ce type d'organisation (qui leur permettrait de susciter l'organisation d'expositions dans leur établissement ou de mieux connaître le public) soit hostiles, car considèrent que l'Université leur alloue des budgets suffisants ou que leur structure (par exemple éclatée en plusieurs sites) ne leur permet pas de disposer d'association.

### III. L'ENQUETE REGIONALE

Effectuant notre stage dans une Direction Régionale des Affaires Culturelles et occupant de ce fait un poste d'observation privilégié, nous avons contacté par téléphone ou par écrit, l'ensemble des associations d'amis de bibliothèques de Picardie, pour des villes allant de 500 à 50 000 habitants. Nous avons effectué notre recensement en dépouillant le Journal Officiel des dix dernières années, et ce sont en tout 12 associations (6 dans l'Aisne, 5 dans l'Oise et 3 dans la Somme) que nous avons interrogées. Nous avons également pris en compte dans notre analyse le cas de l'Association des Amis de la Bibliothèque de Sélestat, en Alsace, car elle constitue un cas particulier qu'on ne retrouve pas en Picardie, mais qui est intéressant par son non-conformisme.

Nous évoquerons enfin le cas de la Société des Amis de la Bibliothèque d'Amiens, qui nous permettra d'examiner une association avec d'avantage de précision.

#### 1. LES ASSOCIATIONS D'AMIS DE BIBLIOTHEQUE DE VILLES DE MOINS DE 10 000 HABITANTS

Quatre associations correspondaient à ce critère. Ces petites villes ont une bibliothèque depuis très peu de temps (6 ans au maximum) et les associations d'amis servent en fait à récupérer l'argent des abonnements demandés aux lecteurs pour l'utilisation de la bibliothèque. Le nombre des adhérents est donc artificiellement élevé, et le budget ainsi amassé sert à organiser les animations (expositions ou concours) en plus du prêt de livres assuré par la tenue de permanence de bénévoles de l'association.

2. LES ASSOCIATIONS D'AMIS DE BIBLIOTHEQUE DE VILLES MOYENNES (10 000 A 50 000 HABITANTS )

Huit associations faisaient partie de cette catégorie, et elles peuvent être réparties en quatre types d'associations :

1- *l'association prête-nom* destinée uniquement à payer des fournisseurs de la bibliothèque plus rapidement. Les membres du bureau sont alors uniquement des employés de mairie, de bibliothèque ou des élus municipaux. Cependant, si ce type d'association est très apprécié des bibliothécaires, les quelques rares adhérents volontaires souhaiteraient que l'association ait une vraie vie et soit engagée dans de véritables activités permettant la promotion de la bibliothèque. Mais ces personnes pleines de bonne volonté manquent d'idées et de moyens (le budget, d'un maximum de 5 000 francs, ne permet que d'assurer un fonds de caisse pour les factures à régler rapidement).

2- *l'association "conviviale"* rassemblant une cinquantaine de personnes se connaissant dans une petite ville et qui sont véritablement des gens intéressés et passionnés par la bibliothèque (et son fonds ancien), le seul établissement culturel de la ville. Les cotisations des adhérents et les ventes de produits (cartes postales ou droits d'entrée aux expositions vraiment réalisées par les adhérents) constituent alors la principale source de financement de cette association autonome, qui bénéficie cependant du soutien moral du bibliothécaire et qui organise des actions d'animation pour la mise en valeur des fonds anciens comme des fonds de la lecture publique.

3- *l'association ne réussissant pas à s'imposer*, soit parce qu'elle est concurrencée dans la ville par une société savante plus ancienne et plus renommée (les adhérents faisant partie des deux associations privilégient la plus ancienne), soit parce qu'elle n'a pas

prévu de campagne d'adhésion et que son objectif (promouvoir la lecture chez les jeunes notamment) n'a pas reçu le soutien des personnes directement concernées (les enseignants par exemple). Ces associations ont un budget constitué uniquement de cotisations des adhérents, mais le nombre de ceux-ci étant peu élevé et n'augmentant pas, les moyens manquent.

4- *l'association société savante*. Ce cas est représenté par l'Association des Amis de la Bibliothèque Humaniste de Sélestat. Les buts sont les suivants :

1. Faire connaître les richesses de la bibliothèque.
2. Favoriser et répandre par la publication d'un annuaire d'études et de travaux scientifiques la connaissance de l'histoire de Sélestat et de ses environs.
3. Poursuivre l'acquisition de tous documents, objets, ouvrages se rapportant au passé et à l'actualité de Sélestat ou d'Alsace.

Cette association est d'ailleurs membre de la Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie d'Alsace. Elle comprend 604 membres, la cotisation se monte à 140 francs et le budget annuel est de 320 000 francs. Tout à fait autonome, cette association singulière fonctionne donc très bien, mais ne participe pas du tout à la partie "lecture publique" de la bibliothèque.

Ces quatre types d'associations présentent donc une variété de fonctionnements dont on pourra reprendre les côtés positifs dans notre conclusion.

### 3. LA SOCIÉTÉ DES AMIS DE LA BIBLIOTHÈQUE D'AMIENS

#### a. *Historique*

. l'une des premières associations d'amis 1907-1909

Pour comprendre comment est née cette association, il sera nécessaire de retracer un bref historique de la bibliothèque elle-même.

En 1803, comme dans beaucoup de villes de France, la bibliothèque de l'école centrale constituée en majorité de fonds provenant des confiscations révolutionnaires, fut mise à la disposition de la ville. En 1823 fut construit un bâtiment spécifique pour recevoir ces livres. Inauguré en 1826, le bâtiment central encore utilisé aujourd'hui, a l'apparence imposante d'un temple entouré de colonnes doriques au milieu d'un parc fermé sur le devant de grilles de fer. Ce monument constituait ainsi le coffre contenant de nombreux trésors, manuscrits et incunables, que les conservateurs du XIX<sup>ème</sup> siècle eurent la charge de garder.

Peu d'acquisitions de livres modernes vinrent enrichir le fonds initial, mais les érudits locaux se contentèrent de la bibliothèque telle qu'elle resta pendant tout un siècle (1) d'autant plus que les lettrés, membres pour la plupart de sociétés, trouvaient la lecture dont ils avaient besoin dans leurs propres bibliothèques ou celles qu'ils avaient constituées dans leur cercle ou leur société savante.

Parallèlement à cette institution qui était par la force des choses davantage un musée qu'une bibliothèque, furent créées à Amiens un certain nombre de bibliothèques populaires à la suite des événements de juillet 1848 à Paris. Ceux-ci en effet impressionnèrent la bourgeoisie provinciale qui craignait un nouveau mouvement populaire. Aussi certains pensèrent que pour éviter un tel drame, il fallait essayer d'intégrer les milieux populaires dans la société bourgeoise, notamment en élevant leur niveau intellectuel par une accession plus facile à la lecture. En 1865,

(1) LOGIE, Paul. Histoire de la bibliothèque de la ville d'Amiens de 1826 à 1870. *Bulletin trimestriel de la Société des Antiquaires de Picardie*. Année 1970. 1<sup>er</sup> trimestre. p.193-219.

plusieurs membres de sociétés savantes, tels que la Société des Antiquaires de Picardie ou de la Société Industrielle d'Amiens, se réunirent pour former une commission qui enquêterait sur les besoins en matière de bibliothèques populaires. Le rapporteur de la commission était Auguste Janvier, rentier fortuné à l'esprit laïque et républicain qui souhaitait, en favorisant la création de bibliothèques populaires, contribuer au maintien de la tranquillité sociale. "La famille y aura gagné ce que perdra le cabaret ; la société y gagnera ce que gagnera la famille" (1). L'administration de ces bibliothèques devait être effectuée par un comité qui déciderait de l'acquisition des livres, et la fonction de bibliothécaire devait être honorifique. Il s'agissait de "donner au public le goût de la lecture, propager le progrès intellectuel et moral". La société des bibliothèques populaires fut autorisée par un arrêté préfectoral du 20 février 1867.

La situation de la lecture à Amiens à la veille de la création de la première Société des Amis de la Bibliothèque était donc la suivante :

La bibliothèque municipale venait d'être agrandie grâce à un legs de 300 000 francs provenant d'Auguste Janvier, mais les ressources allouées par la ville étaient très faibles. Henri Michel en fait état dans le premier numéro du *Bulletin de l'A.B.F.* répondant à un questionnaire destiné à mieux connaître les bibliothèques des grandes villes de France (2) : "Les acquisitions annuelles ont un caractère encyclopédique, c'est-à-dire que la bibliothèque, dans la limite de ses faibles ressources, se tient tant bien que mal au courant de la culture

(1) JANVIER, Auguste. *De la création des bibliothèques populaires à Amiens*. Amiens : Impr. Jeunet, 1865. 24 p.

(2) MICHEL, Henri. La bibliothèque de la ville d'Amiens. Une réponse au questionnaire. *Bulletin de l'A.B.F.*, 1ère année, 1905, n°1, p. 15-22.

moderne, littéraire et scientifique, sans avoir la prétention ni la possibilité de suffire, en rien, à des études spéciales poussées un peu loin... [Les ressources financières] suffisent strictement aux besoins du service, et permettent de satisfaire à peu près aux demandes d'un public qui s'est accoutumé à ne pas demander trop. Mais elles sont insuffisantes pour permettre à la bibliothèque de devenir le centre d'études et d'actions intellectuelles qu'elle pourrait être aisément dans une province riche et peuplée et dans une ville de près de 100 000 habitants".

Eugène Morel se plaint également de cette situation dans l'ouvrage polémique qu'il publie en 1909 (1). Il note en outre que le grand nombre de volumes affichés par Amiens cache le peu de livres réellement utilisables par un public désireux de s'instruire ou de se distraire. Écoutons le : "Avec un legs de 300 000 francs, un palais isolé, un bibliothécaire érudit et zélé, une ville de près de 100 000 habitants et 100 000 volumes - Amiens - offre à peu près deux milliers de volumes utiles... Le reste ? curiosité, distraction, archéologie, littérature - et vanité.

Mais deux mille volumes, c'est ce qu'un homme instruit, sans être bien riche, a chez lui !".

D'autre part, en 1906, Amiens comptait 17 bibliothèques populaires, mais elles étaient toutes ouvertes le même jour, le dimanche et pendant une heure seulement, de onze heures à midi.

Eugène Morel résumait ainsi la situation : " Il y a plus de vingt bibliothèques et pas une suffisante, ni aux études sérieuses ni aux lectures courantes."

---

(1) MOREL, Eugène. *Bibliothèques. Essai sur le développement des bibliothèques publiques et de la librairie dans les deux mondes*. 2 vol. Paris : Mercure de France. 1908-1909. p.158-160.

C'est d'ailleurs sans doute à cause de ce constat affligeant que Henri Michel se fit l'un des membres fondateurs de l'Association des Bibliothécaires Français. La déclaration qu'il fit lors de la création de cette association présage de son action future : "C'est l'opinion publique qu'il faut gagner à notre cause ; c'est en agissant sur le public, en lui montrant le rôle utilitaire des bibliothèques, les services qu'il en doit attendre, que les bibliothécaires travaillent le plus utilement à l'amélioration de leurs situations."(1)

Il se fit donc l'initiateur d'une Société des Amis dont l'assemblée constitutive eut lieu le 15 avril 1907 (2). Henri Michel fit à son sujet une communication dans le *Bulletin de l'A.B.F.* L'objectif le plus intéressant à atteindre pour la Société des Amis de la Bibliothèque était selon lui, de "déterminer, s'il est possible, en faveur des bibliothèques un courant d'active sympathie". Le but était d'obtenir finalement davantage de moyens pour les bibliothèques et leur personnel. "Dans une société démocratique surtout, c'est le sentiment public qui attribue, en fin de compte, aux diverses fonctions sociales leur importance relative et la sollicitude de l'Etat a pour mesure assez exacte la faveur de l'opinion.... Plus nombreux seront les amis dévoués des bibliothèques, plus nous pourrons compter sur l'attention bienveillante de l'Etat, de l'administration supérieure et des municipalités."

Henri Michel continue d'ailleurs son exposé en évoquant les bibliothèques des Etats-Unis et "l'heureuse influence [de l'initiative privée] sur l'action complémentaire des pouvoirs publics."

(1) *Bulletin de l'A.B.F.*, 1ère année, 1905, n°1, p. 6.

(2) MICHEL, Henri. La Société des Amis de la Bibliothèque d'Amiens. *Bulletin de l'A.B.F.*, 1ère année, juillet-août 1907, n°4, p. 96-98.

Plusieurs solutions lui semblent à même de "favoriser à la fois ces initiatives individuelles et le mouvement d'opinion et de sympathie". Tout d'abord, l'attribution de la personnalité civile aux bibliothèques. Mais cette manière de procéder lui semble amener trop de difficultés. Une autre solution consisterait selon lui à rattacher les bibliothèques populaires à l'autorité de la bibliothèque communale. Ainsi "les bibliothèques municipales bénéficieraient... de l'intérêt qui s'attache très justement à l'enseignement populaire et aux oeuvres de post-scolarité et en même temps -par un bienfait réciproque- plus de compétence, plus d'ordre et plus d'unité seraient apportés à l'administration des bibliothèques populaires". Henri Michel adoptera d'ailleurs cette solution à Amiens, mais le moyen le plus propre d'atteindre le but qu'il s'est fixé est d'après lui, la création de sociétés d'amis de bibliothèques. "C'est là une façon très simple et immédiatement réalisable de grouper autour de grands dépôts de Paris ou de la province tous ceux qui par leurs études, leurs goûts ou leur situation personnelle sont susceptibles de s'intéresser à la bonne gestion, au progrès et à l'enrichissement des bibliothèques". Henri Michel fait donc appel à toutes les bonnes volontés, qu'elles amènent un soutien financier, moral ou intellectuel à la bibliothèque.

Les statuts de la Société des Amis de la Bibliothèque d'Amiens que nous reproduisons en annexe 17 amènent quelques commentaires. Tout d'abord on y retrouve le même esprit qui préside aujourd'hui encore à la création d'Associations d'Amis de Bibliothèques : le but est de faire connaître la bibliothèque, de montrer qu'elle est utile, et de l'enrichir. Mécénat et animation sont deux préoccupations essentielles qui sont encore d'actualité. Cependant, il semble aussi que la Société des Amis d'Amiens se comporte comme une société savante. Elle en présente

certaines caractéristiques : les membres bienfaiteurs et actifs, c'est-à-dire ceux qui sont invités à l'Assemblée générale, sont cooptés. Les activités qu'elle se propose de mener, à savoir donner des conférences sur l'histoire du livre, organiser des expositions de manuscrits, entreprendre la rédaction de catalogues, sont en outre réservées à des personnes cultivées.

Cependant, d'autres aspects de ces statuts révèlent un véritable souci de faire partager la bibliothèque et ses ressources à des personnes plus modestes.

L'admission des membres souscripteurs n'est soumise à aucune formalité ; ils sont invités aux conférences et aux expositions. D'autre part, le souci de rassembler les membres autour du but commun et de créer aussi une communauté active autour de la bibliothèque se révèle par le fascicule distribué à chacun d'eux annuellement par la Société. Enfin, il est remarquable qu'il soit prévu que le conservateur et le bibliothécaire-adjoint n'occupent aucune des fonctions du bureau, mais y fassent partie de droit, ce qui garantit une certaine indépendance des deux parties. De plus, le Président ne peut rester en exercice plus de deux années consécutives ce qui entraîne un nécessaire dynamisme de la Société. Henri Michel finit son article présentant la Société en déclarant : "Chacun de ces objets a sans doute son intérêt, mais ce qui est beaucoup plus important c'est l'existence même du groupement. Quelle que soit la façon plus ou moins heureuse dont il emploie ses ressources et dont il manifeste son activité, il aura toujours pour effet d'intéresser tous ceux qui en font partie à la prospérité d'un établissement où ils se sentiront un peu chez eux."

L'objectif du bibliothécaire est donc bien de rattacher le public à sa cause, en lui mettant à disposition la bibliothèque. La

préoccupation du bibliothécaire n'est donc plus seulement le livre, mais également le public qui est ainsi en train de gagner la place essentielle au sein de la bibliothèque qui lui est due, et qui est la sienne aujourd'hui.

Les propositions d'Henri Michel sont donc étonnamment modernes, et il ajoute même que si "des groupements analogues venaient à se créer en nombre suffisant à Paris et en Province, il serait bon de les mettre en rapport les unes avec les autres par l'intermédiaire d'une sorte de fédération dont l'A.B.F. serait l'organe central.

Mais il fut apparemment peu écouté puisque parmi les membres de l'A.B.F. seuls trois bibliothécaires suscitèrent dans les années suivantes la création de sociétés des amis (à la Bibliothèque Nationale, à Albi et à Lyon)

Mais ce relatif échec peut peut-être s'expliquer au regard de ce que fut réellement par exemple l'activité de la Société des Amis de la Bibliothèque d'Amiens.

Pour cela nous avons consulté les archives du conservateur Pierre Dubois qui était alors secrétaire de l'association, et plusieurs constats sont à faire:

Tout d'abord, l'assemblée constitutive du 15 avril 1907 révèle que les principaux membres fondateurs de l'association faisaient déjà partie d'autres sociétés savantes. Ainsi le Président, Albéric de Calonne, était également le président de la Société des Antiquaires de Picardie, société très influente qui avait par exemple permis la création du Musée de la ville ; le trésorier, Robert Guerlin et le secrétaire, Pierre Dubois étaient également membres de cette société. De même sur les sept nouvelles adhésions proposées lors de la deuxième réunion de la Société

le 23 avril 1907, quatre sont celles de personnes connues d'autres sociétés savantes.

Il faut peut-être voir là l'une des raisons pour laquelle la Société a si peu vécu (elle cessa ses activités à partir de 1910). Les érudits qui avaient pris en mains la direction de la Société ne faisaient là que rajouter un titre à leur palmarès déjà chargé !

De plus, si l'on examine les titres des conférences organisées par la Société en deux ans : "Les manuscrits à miniature de la bibliothèque communale, "Les collections de vulgarisation artistique : villes d'arts et grands artistes", "Les origines de l'imprimerie et les incunables de la bibliothèque", "La reliure d'art ancienne et moderne", "Les objets d'arts de la collection Lescalopier", on s'aperçoit que ces conférences présentaient un intérêt certain pour la connaissance des fonds de la bibliothèque, mais qu'elles devaient assez peu attirer des lecteurs moins avertis que les érudits locaux ou négociants fortunés se piquant de culture.

D'autre part, deux de ces conférences furent organisées en coopération avec une autre société savante : les Rosati Picards, ce qui eut pour effet bénéfique de doubler, voire de tripler le public habituel des conférences. Une centaine de personnes assistaient lors des conférences avec les Rosati Picards contre 22, 39 et 52 en l'absence de ceux-ci.

Mais ces réunions devaient donc plutôt être l'occasion pour un certain public de notables de se rencontrer, et de ce fait, l'influence que la Société devait avoir dans le public n'était pas très grande. Le risque était pour la Société de se replier sur elle-même ou de disparaître, ce qui arriva d'ailleurs, car elle n'avait pas su trouver

une originalité qui aurait pu la distinguer des autres sociétés qui existaient déjà dans la ville.

L'effort d'Henri Michel était louable, il eut même l'idée de donner de la publicité à la Société puisqu'il fit rédiger quelques articles de presse (1) pour signaler les activités de la Société, mais il fit l'erreur de perpétuer la séparation qui existait déjà entre la bibliothèque communale et les bibliothèques populaires, et il n'essaya pas d'attirer un public non pas populaire, mais du moins aristocratique ou moins fortuné qui était celui constitué par les membres des sociétés savantes.

Les classes intermédiaires qui étaient en train de se constituer étaient ignorées, mais elles ressurgirent après la seconde guerre mondiale pour d'elles-mêmes se constituer un fonds de lecture adapté à leurs besoins.

. Un nouveau départ 1945-1974

La Société des Amis de la Bibliothèque d'Amiens, morte en 1910, réapparaît en effet en 1945 avec la nomination d'un nouveau conservateur, Paul Logié. Son assemblée constitutive a lieu en présence de 17 personnes, dont un adjoint au Maire d'Amiens et M. Logié. Le but de la Société est toujours d'aider la Bibliothèque, d'étendre l'utilité de cet établissement, d'en faire mieux connaître les ressources. Mais la nouveauté réside dans le dernier objectif qu'elle s'est fixée : "contribuer au développement de la lecture publique". Les sociétaires se proposent en effet par leur cotisation de constituer un fonds de livres modernes dont le prêt leur serait réservé pendant une durée de cinq années. Cette façon de procéder amènera en effet à la bibliothèque un

(1) BRUNARD, Victor. La Société des Amis de la Bibliothèque. *Chronique picarde*. 11 février 1908.

public autre que celui des personnes qui étaient autorisées par le Maire à emprunter des livres à la Bibliothèque (professeurs et étudiants notamment). Le fonctionnement de cette Société a ainsi permis le passage d'une bibliothèque d'étude et d'érudition à une bibliothèque de lecture publique.

Cependant ce passage ne s'est pas fait spontanément puisqu'il a fallu 25 ans avant que la bibliothèque n'offre ses services de prêt de livres modernes à la population tout entière.

Le lent travail de sensibilisation de la Ville s'est fait petit à petit, par l'organisation d'animations qui ont également contribué à l'intérêt public pour la bibliothèque.

Voyons à présent plus en détail l'histoire de cette deuxième Société des Amis de la Bibliothèque.

La première manifestation eut lieu le 6 janvier 1946, au Musée, avec la présentation de manuscrits et d'incunables appartenant à la bibliothèque. Des articles de presse annonçaient l'évènement, et il fut décidé que les personnes demandant leur admission auraient une réponse dans les trois jours. Ainsi, un demi-siècle après la première Société d'Amis de la Bibliothèque, nous avons encore affaire à un club très fermé. Mais l'activité de ce club ira grandissante les quinze premières années pour se ralentir par la suite. Précisons d'ailleurs que cette évolution correspond également à la carrière du conservateur M. Logié, qui dura à Amiens de 1945 à 1973, année de sa mise à la retraite.

Ainsi de 1945 à 1960, ce sont 15 assemblées générales de la Société qui sont tenues, ce qui indique la bonne santé de l'association. Neuf réunions de comité ont lieu les quatre premières années, pour la mise en place de l'association. 201 membres sont inscrits à l'issue de la première année, et c'est une moyenne de cent nouveaux adhérents qui

s'inscriront chaque année. Les renouvellements de la carte d'adhérent ne se font pas systématiquement, mais l'association est fière de pouvoir à chaque assemblée générale afficher le nombre de personnes ayant demandé depuis l'origine à faire partie de la Société : le chiffre de 1862 est ainsi annoncé à l'assemblée générale de 1958. Le nombre de livres est lui aussi en régulière augmentation depuis 1945 : 1601 livres sont à la disposition des sociétaires en 1958, ce qui constitue également une moyenne de 100 nouveaux livres par an. En 1956, 8621 livres ont été empruntés, ce qui constitue le double de livres d'études prêtés "de façon régulière" sur autorisation du Maire.

Les compétences de certains membres de la Société, souvent des professeurs, sont sollicitées à chaque assemblée générale pour faire une conférence réservée par là-même aux sociétaires. Tous les deux ans est organisée une exposition sur un sujet d'intérêt local ("La collection Lescalopier de la bibliothèque", "Voiture et son temps", "Delambre", "Le deuxième centenaire de l'Académie d'Amiens", "Jules Verne", "Les fondateurs du Lycée d'Amiens").

Mais cette régularité n'empêche pas l'apparition de propositions d'innovation en phase avec l'air du temps : ainsi, dès 1936 est envisagée la création d'une section enfantine à la bibliothèque, dont les fonds seront acquis grâce à l'argent fourni par la Société des Amis. De même en 1947 est proposé un système de fiches destiné à la réservation des ouvrages pour les sociétaires. Un autre système de fiches se met en place destiné à renseigner sur la valeur morale des livres mis à la disposition. En 1950, un premier catalogue des ouvrages est imprimé, catalogue qui verra s'adjoindre deux suppléments les deux années suivantes, et qui sera refondu en 1955.

En 1959 sont publiés un guide du lecteur et une notice sur la bibliothèque permettant aux nouveaux adhérents de se repérer à l'intérieur du libre accès.

Ainsi, grâce à la Société, la bibliothèque voit sa fréquentation augmenter, et les améliorations dont elle profite (réaménagement en 1952, éclairage renoué de la salle de lecture et des magasins en 1955, mise en place du chauffage central en 1959) ne sont certainement pas étrangères à la nouvelle utilisation de la bibliothèque qui est faite par les membres de la Société des Amis. Le personnel n'a pas non plus à s'en plaindre : outre les conditions de travail qui s'améliorent, une gratification lui est allouée directement tous les ans par la Société.

Ainsi, même si la Société a été constituée au départ par un certain nombre de personnalités encore très en relation avec les Sociétés savantes de naguère (L'assemblée générale de 1943 et de 1955 eut lieu en présence des Rosati Picards), elle a été décisive quant à la modernisation de la bibliothèque.

La Société elle-même commença à sommeiller à partir de 1960, puisque ce sont seulement cinq assemblées générales qui eurent lieu de 1960 à 1973, date du départ de M. Logié, mais le mouvement était lancé : un public qui était autre que celui des étudiants et des quelques professeurs habituels venait à la bibliothèque. Il y venait emprunter un fonds d'ouvrages récents et ainsi la décision de la Ville d'élargir le prêt des ouvrages gratuitement à toute la population de la ville put se faire presque naturellement.

La Société d'Amis de bibliothèque réussit donc à créer une sorte de bibliothèque populaire à l'intérieur de la bibliothèque municipale, l'une profitant de l'infrastructure et des compétences des professionnels employés par l'autre; l'autre bénéficiant du nouveau public amené par la

première. Quelques bibliothèques populaires continuaient aussi à fonctionner à Amiens à cette époque, abritées par quelques écoles, et tenues par des bénévoles, mais, dépourvues de moyens et de personnels, elles ont lentement agonisé, tandis que le fonds acquis à l'initiative de la Société d'Amis de bibliothèque prospérait.

Le but qu'elle s'était fixé, à savoir "contribuer au développement de la lecture publique" était donc bien atteint en 1972, et les rapports moraux de la Société montrent que ses membres ne sont pas peu fiers de leur action. Ainsi, en 1955, elle note que "les résultats obtenus par la Société des Amis de la Bibliothèque n'ont pas été étrangers à la création de bibliothèques circulantes qui commencent à fonctionner". En 1963, la Société propose d'offrir un aspect plus agréable aux livres réservés à ses membres : "la couverture du livre broché a été collée sur le plat de la reliure, de sorte que celle-ci étant ainsi illustrée offre une apparence moins rébarbative. En outre un certain nombre de volumes ont été recouverts de cellophane, ce qui leur donne un aspect plus élégant et plus propre."

Les progrès ont été tels que le secrétaire, dans son rapport moral de l'assemblée générale de 1970 pense que le but que la Société s'était fixé a été atteint. Le bilan en 1970 est en effet le suivant :

Le fonds de livres se monte à 4802 ouvrages. L'horaire d'ouverture a été élargi. Des sièges plus confortables que les chaises métalliques ont été installées, le prêt de livres a été multiplié par six depuis 1946 ; le prêt lui-même a été facilité puisqu'il n'est plus besoin d'adresser une demande au Maire, le prêt entre bibliothèques a été développé ; un prospectus sur les services que la bibliothèque municipale rend au public, un guide du lecteur et une notice sur les principaux fonds de la bibliothèque ont été édités, une bibliothèque pour enfants ainsi qu'un

nouveau magasin de livres ont été ouverts, un bibliobus ainsi qu'un plan d'agrandissement de la bibliothèque sont en projet.

. Vers une mort certaine ? 1974-1989

Les résultats étaient donc très positifs, mais en 1973 le problème pour le nouveau conservateur était d'essayer de donner une nouvelle raison de vivre à la Société des Amis de la Bibliothèque. Six réunions du Comité Directeur ont donc eu lieu en 1973 et 1974 avec pour objet la réorientation des activités de la Société. La publication de catalogues et de bulletins était envisagée, mais le manque de ressources risquait d'entraîner une certaine paralysie. D'autre part, les lettres de deux sociétaires conservées en archives montrent que ceux-ci souhaitent garder un avantage quelconque à faire partie de l'Association. L'assemblée générale du 10 mars 1974 décide donc d'interrompre le prêt de livres aux sociétaires et de créer un bulletin trimestriel de liaison et d'information : *Livres et Lecteurs*. Une lettre réclamant un soutien continu fut envoyée aux sociétaires (cf. annexe 17). Cependant, il faut croire que les objectifs de la Société n'étaient plus satisfaisants et que les avantages proposés n'étaient pas suffisants puisque en 1975, la Société ne trouve que 59 adhérents ( il y en avait encore 833 en 1974) et 29 cotisations seulement furent enregistrées en 1976.

Pourtant le bulletin de liaison intitulé finalement *Inter-lecteurs* réussit à paraître de 1975 à 1978. Il recensait une bibliographie sur des thèmes choisis (les animaux, la science-fiction, l'enseignement, les contes...), chaque ouvrage était critiqué, et une liste de sélection des ouvrages les plus importants pour approfondir la question était proposée.

De même le conservateur ne ménagea pas ses efforts pour tenter de faire revivre la Société : Deux comités directeurs et une assemblée générale, agrémentée d'une conférence et annoncée par voie de presse

95

furent organisées en 1976. En 1978 et 1979 furent encore organisées deux conférences sur un sujet d'histoire locale à l'occasion de l'assemblée générale, mais de moins en moins d'adhésions étaient enregistrées (moins de quarante chaque année). La Société vivait sur ses recettes antérieures, et ne pouvait plus en 1980 qu'offrir un projecteur de diapositives et une flèche de signalisation à la bibliothèque. Elle servit encore d'intermédiaire pour deux dons, mais l'essentiel de ses activités était réalisé par le personnel de la bibliothèque. Le rapport de 1979 en donne la preuve : la bibliothèque ayant été victime d'une inondation, "le personnel... pris par les tâches de rangement et de nettoyage a été beaucoup moins disponible".

Après une dernière conférence organisée sur les manuscrits gothiques de la bibliothèque municipale en 1982, la Société des Amis ne donne plus signe de vie .

La bibliothèque va d'ailleurs elle-même connaître des moments difficiles après l'effort qu'a consenti la Ville en 1983 avec l'aménagement d'une nouvelle salle d'étude et l'informatisation du prêt. De 1984 à 1987, les crédits d'achat et d'abonnement sont ainsi amputés de la moitié et les horaires d'ouverture sont réduits. La situation est devenue tellement critique qu'une association de sauvegarde voit spontanément le jour. Une association des amis est morte, mais aussitôt des particuliers viennent au secours de la bibliothèque en difficulté. Cette association intitulée "Association pour la sauvegarde et de le développement de la bibliothèque municipale" voit donc le jour en 1987 composée essentiellement de professeurs d'université qui étaient attachés à leur bibliothèque municipale et aux services qu'elle pouvait leur rendre (La bibliothèque universitaire n'ayant pas toujours non plus eu les crédits suffisants pour mener à bien sa

mission). Cette association alerta la presse (1) qui fit paraître un long article sur les difficultés de la bibliothèque, diffusa un tract alertant l'opinion et fit signer une pétition. Les résultats furent à la hauteur de ses espérances : le budget d'acquisition revint à un montant convenable, le poste de direction de la bibliothèque qui était resté vacant fut pourvu et le directeur s'attacha également à faire renaître la Société des Amis, en partant des membres de l'Association de sauvegarde dans lesquels il savait pouvoir compter de véritables amis pour sa bibliothèque.

#### b. Situation actuelle et perspectives 1989-1991

La Société des Amis de la Bibliothèque est donc redevenue active depuis 1989. A ce jour, huit réunions de comité et trois assemblées générales ont eu lieu. Le président de l'association est pharmacien, le vice-président est professeur d'université (il s'agit de l'ancien président de l'association de sauvegarde) et le fichier des adhérents contient 132 noms.

La cotisation se monte uniformément à 50 francs. Les activités menées sont essentiellement de deux sortes :

- Récupération de fonds par l'intermédiaire de la gestion de la photocopieuse, la vente de cartes postales et la location d'expositions.
- prise de contact avec des conférenciers de haut niveau pour les animations de la bibliothèque.

Le réseau de relation des membres influents de la Société des Amis de la Bibliothèque est donc intéressant à exploiter pour l'organisation d'animations par la bibliothèque, mais il semble que les idées manquent

---

(1) Malaise à la bibliothèque municipale. *Le Courrier Picard*, 30 mai 1987, p. 7.

encore pour redonner du dynamisme à la Société. Ainsi seulement dix-huit personnes étaient présentes à l'assemblée générale du 20 avril 1991.

132 personnes ont adhéré à la Société depuis 1989, mais elles sont 8 seulement à avoir renouvelé leur cotisation chaque année.

49 personnes ont adhéré en 1989. 5 seulement ont renouvelé leur cotisation en 1990, sans la poursuivre en 1991. 78 personnes ont adhéré en 1990, mais 23 personnes seulement ont renouvelé leur adhésion en 1991. Cette dernière année a vu 18 nouveaux membres. Et l'on peut remarquer (cf.annexe 18) que la majorité des adhérents habitent les quartiers du centre ville d'Amiens ou les plus proches, ceux où l'on relève notamment le plus grand nombre de professions libérales et de cadres supérieurs (cf. annexe 19). Il semble donc qu'il soit toujours de bon ton pour un notable de faire partie d'une société culturelle liée à la Bibliothèque.

Le petit nombre actuel d'adhérents est peut-être ainsi lié à cet état et au fait que les avantages dus à l'adhésion sont sans doute un peu trop minces : l'invitation personnelle aux invitations et une réduction de 50% sur le prix des cartes postales ne sont peut-être pas assez attractifs. Des visites privées des fonds anciens de la bibliothèque sont pourtant en cours d'organisation. Des propositions ont également été faites par certains membres : ceux-ci ont souhaité être exempté des amendes de retard ou être bénéficiaires d'une durée de prêt plus longue. Cependant, le règlement de la bibliothèque est arrêté par la Municipalité, et il n'y a donc pas de possibilité dans cette voie.

La Société des Amis de la Bibliothèque d'Amiens a donc des difficultés à recommencer à vivre, mais les services qu'elle a pu rendre dans le passé méritent que l'on cherche à s'occuper activement d'elle

aujourd'hui. Nous espérons que les propositions avancées dans notre conclusion l'aideront à se redynamiser quelque peu.

## CONCLUSION

Les Associations d'Amis sont riches de potentialités pour les Bibliothèques Municipales comme pour les Bibliothèques Centrales de Prêt. Ce ne sont certes pas des associations d'amis de Musée car elles sont moins organisées (il n'existe pas de fédération) moins nombreuses et comptent globalement moins d'adhérents. Cependant, lorsqu'elles ne sont pas réduites à servir de prête-nom pour régler rapidement les factures de la bibliothèque (ce qui est malheureusement trop souvent le cas dans les B.C.P.), elles présentent certains atouts:

- elles ont souvent parmi leurs membres des personnes inactives, donc disponibles pour donner de leur temps.

- elles bénéficient également d'un fort pourcentage de personnes ayant un niveau culturel relativement élevé. Ces personnes, de par leur relations, leurs compétences et leur profession, sont des partenaires tout à fait intéressants, et il ne tient qu'aux bibliothécaires de leur faire comprendre qu'adhérer à une association d'amis peut signifier autre chose que porter un titre honorifique.

### PROPOSITIONS POUR UNE (RE)DYNAMISATION DES ASSOCIATIONS D'AMIS DE BIBLIOTHEQUE

#### A . Bibliothèques municipales

##### 1) Autonomie

Les associations d'amis, si elles veulent vraiment vivre et constituer une force de proposition crédible aux yeux du monde, doivent avant tout faire reconnaître leur spécificité de regroupement de non-professionnels, mais utilisateurs d'un service. Il convient donc d'éviter que les bibliothécaires soient trop nombreux en son sein, même s'il est nécessaire que les deux parties travaillent ensemble. Une convention écrite délimitant le rôle de l'association serait ainsi bienvenue.

## 2) Ouverture vers l'extérieur

Chaque ami doit alors faire profiter la bibliothèque de ses compétences, à quelque niveau que ce soit ; il veillera à faire participer son association à toutes les rencontres associatives ou culturelles de la ville, de façon à pouvoir utiliser occasionnellement les moyens des autres et à s'enrichir d'expériences différentes. Il usera de son réseau de relations pour recruter de nombreux membres et essaiera, dans la mesure de ses moyens, de faire connaître son association (par des articles de presse notamment).

## 3) Choix d'un créneau mobilisateur

Les bibliothèques étant des établissements culturels multi-média, ne disposant pas comme les musées d'un thème fort (l'art) pour lequel peuvent se passionner des individus, l'association essaiera de centrer son action sur un point précis et digne d'intérêt : il peut s'agir d'un fonds ancien, d'une section "image" ou "son", l'essentiel étant d'amener

des utilisateurs de la bibliothèque, quelque'ils soient, à se regrouper dans la bibliothèque.

#### 4) Avantages

Comme il faut donner pour recevoir, les bibliothécaires auront à coeur d'offrir à leurs Amis des avantages nombreux et variés, d'ailleurs non nécessairement financiers (Nous renvoyons pour cela à la liste des avantages accordés par les associations d'amis de musée et bibliothèques déjà cités).

#### B . Les Bibliothèques Centrales de Prêt

Les associations d'amis de B.C.P. ont, quant à elles, intérêt à évoluer en agence de coopération des dépositaires sur le modèle des agences régionales des bibliothèques. La bibliothèque centrale de prêt et son personnel doivent alors faire partie prenante de l'association puisqu'eux seuls peuvent centraliser les informations et les propositions des dépositaires, ceci n'empêchant pas les bibliothèques desservies de susciter la création d'associations d'amis propres qui leur seraient propres et qui regrouperaient leurs usagers.



QUESTIONNAIRE "Association d'Amis de Bibliothèques" n°1

I. IDENTITE

Nom de l'association :

But de l'association :

Date de création :

Nom du Président :

Etes-vous rattachés à une fédération ?

L'association a-t-elle une existence réelle, et une activité légale respectée (A.G., C.A...)

Quel est le degré d'autonomie de l'association par rapport à la Bibliothèque ?

II. ADHERENTS

Nombre d'adhérents (à jour de leur cotisation) :

Nombre de salariés et de permanents (A quelle fonction sont-ils employés ?)

Nombre de bénévoles (A quelle fonction sont-ils employés ?)

Profession du Président et des principaux membres du Bureau :

L'Association a-t-elle pour membres des personnes employées à la Bibliothèque (Précisez leur profession et leur rôle au sein de l'association) :

III. FINANCEMENT

- Montant de la cotisation :

- Montant du budget annuel dont dispose l'association :

Qui a la signature ?

- Pourcentage en provenance de fonds publics (lesquels) :

Quelles sont les modalités d'attribution de ces subventions ?

Quelles en sont les formes de contrôle ?

Recevez-vous d'autres aides de la part des pouvoirs publics ? (Locaux, supports techniques, moyens d'information) :

- Pourcentage en provenance des cotisations des adhérents :

- Pourcentage en provenance de vente de produits (lesquels) :

#### IV. ACTIVITES

Quelles sont vos principales activités ?

Par qui sont réalisées les activités ci-dessus ?

Possédez-vous vous-même une bibliothèque réservée à vos membres (quel public, quel fonds, quelle politique d'achat ?)

Quelle politique de communication avez-vous ? (envers l'élu adjoint à la culture de votre ville, envers le public, envers les responsables de la Bibliothèque...)

Avez-vous des projets ? (extension, publicité, expositions...)

#### V. COOPERATION

Quels rapports avez-vous avec la commune, le département, la région, l'Etat ?

Quels rapports avez-vous avec les institutions culturelles de la ville autres que la Bibliothèque ?

Avez-vous des rapports avec d'autres associations ? (Si oui, lesquelles)

Avez-vous des souhaits à formuler ?

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE :

Adresse :

Tél :

Nom du responsable :

Surface :

Nombre d'inscrits :

Budget annuel d'acquisition :

Nombre de documents possédés en propre par la bibliothèque :

*Livres : (Enfants + Adultes)*

*Revue : (Nombre de titres)*

Personnel :

Nombre hebdomadaire d'heures d'ouverture :

Montant de l'inscription :

Date de création :

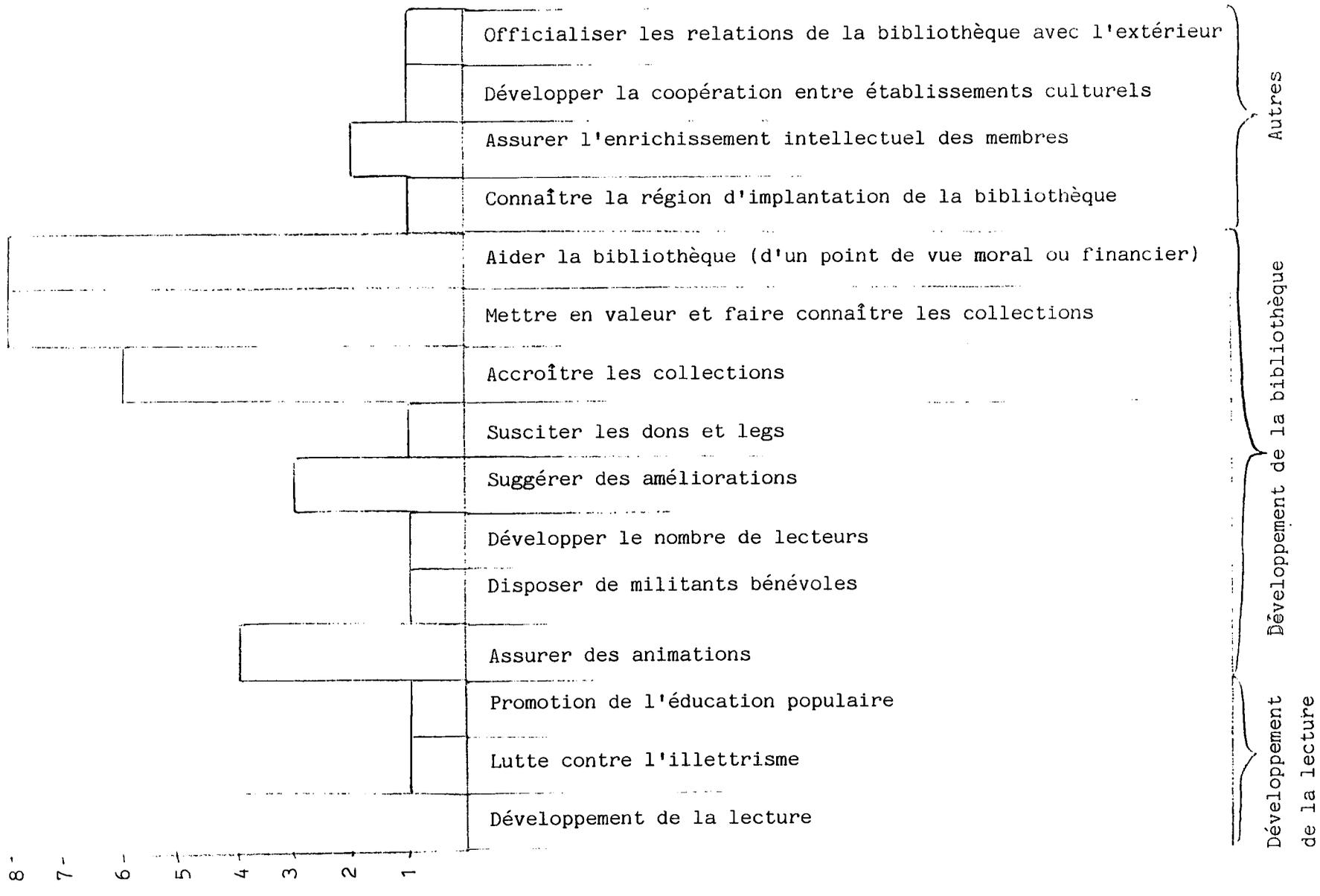
La bibliothèque est-elle soutenue par une association loi 1901, type "Association des Amis de la bibliothèque" ? (Si oui, nom et n° de téléphone de son président)

Existe-t-il une société savante sur la ville ?

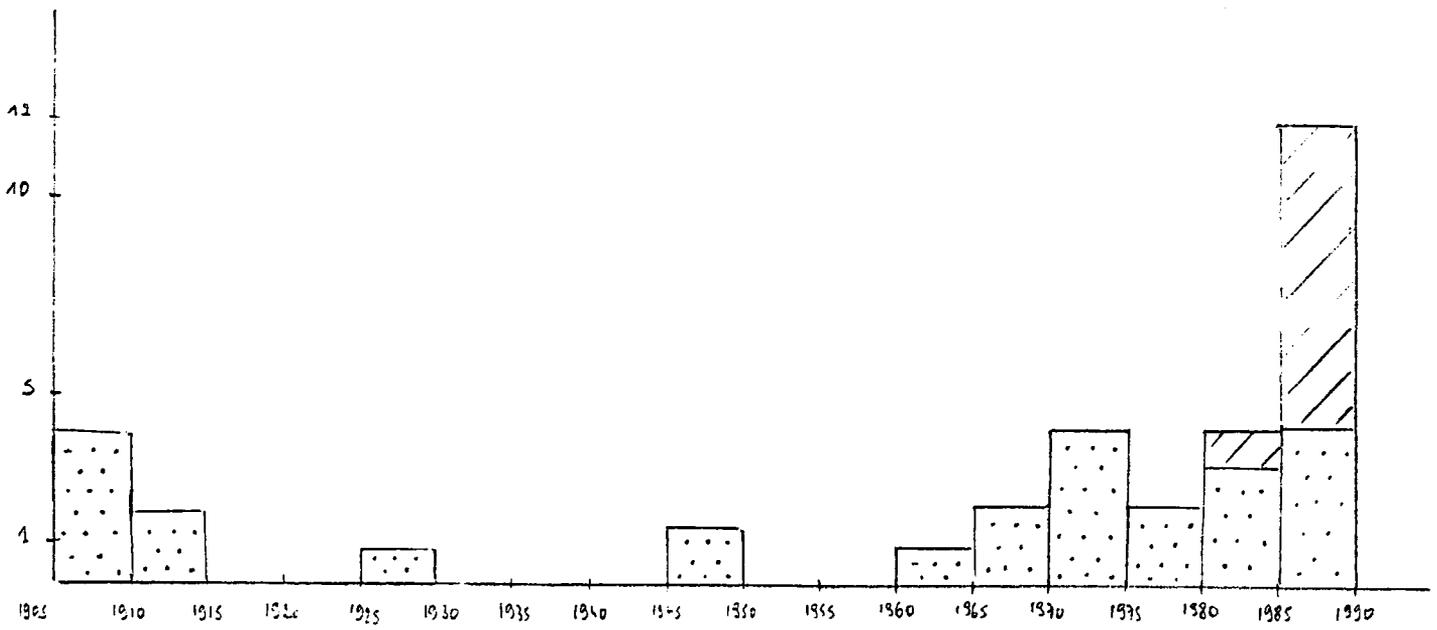
Services autres que le prêt de livres :

Nombre d'annexes (fonds, surface, personnel pour chacune d'elles) :

Politique d'animation : (Définissez en quelques lignes les objectifs ou les particularités de votre bibliothèque).

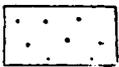


ANNEXE 4

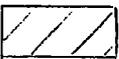


REPARTITION DANS LE TEMPS DES CREATIONS D'ASSOCIATIONS

( Bibliothèques Municipales )

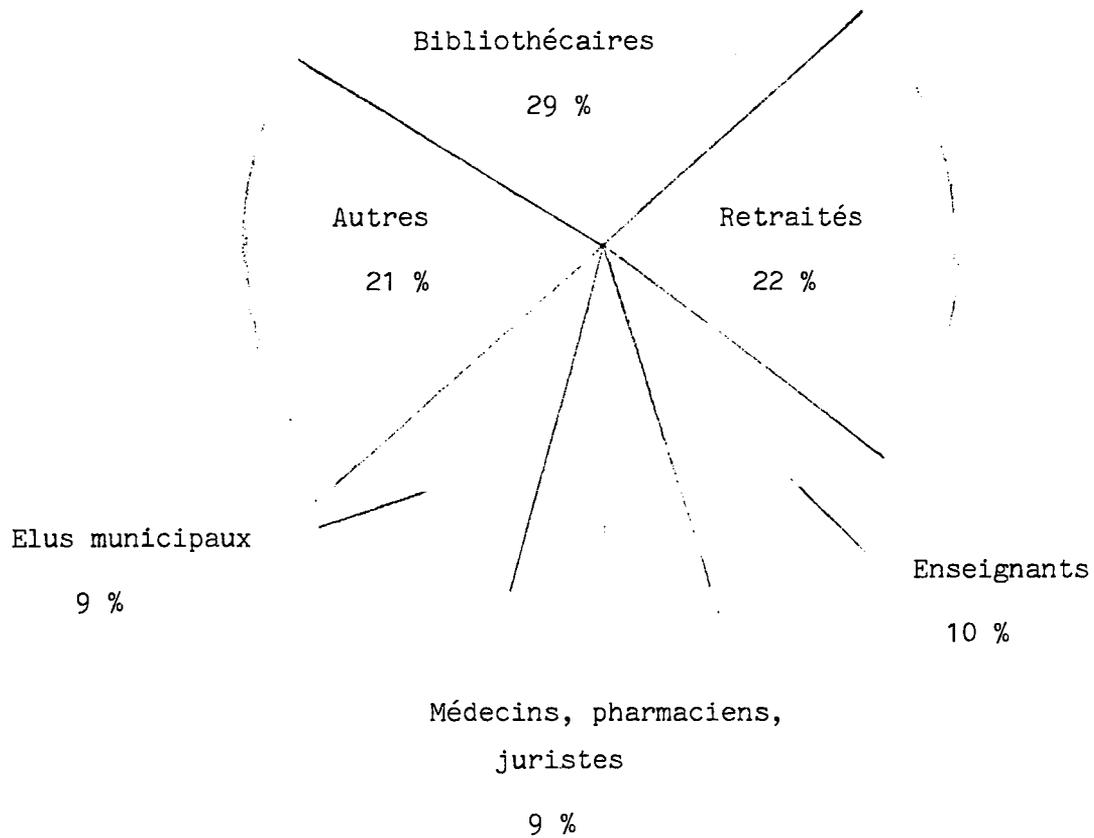


Associations d'Amis



Autres types d'Associations

ANNEXE 5



REPARTITION SOCIO-PROFESSIONNELLE DES MEMBRES DES BUREAUX DES ASSOCIATIONS

( Associations d'Amis de Bibliothèques Municipales )

---

## BULLETIN D'ADHÉSION

à renvoyer à la Bibliothèque  
5, rue de l'Indépendance-Américaine  
78000 VERSAILLES

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Ci-joint la cotisation annuelle (50 F).

Ci-joint la cotisation de membre bienfaiteur  
(à partir de 100 F).

- par chèque postal, Amis de la Bibliothèque  
de Versailles, compte 974 45 Z Paris.
- par chèque bancaire à l'ordre des Amis de la  
Bibliothèque de Versailles.



*Le Pacte de Famille, par Bachelier.  
Bibliothèque de Versailles.*



## LES AMIS DE LA BIBLIOTHÈQUE DE VERSAILLES

L'Association des Amis de la Bibliothèque de Versailles a pour but d'apporter à cette Bibliothèque, 5, rue de l'Indépendance-Américaine, son concours en vue de sa sauvegarde et de son entretien par tous les moyens, et notamment par son aide financière et morale, par l'achat de livres, ouvrages et collections littéraires, scientifiques et autres, et de tous objets destinés à accroître ses richesses toutes les fois qu'il ne pourra y être pourvu au moyen des ressources régulières de la Bibliothèque.

Elle se propose encore de faire connaître davantage la Bibliothèque, soit en facilitant la visite individuelle ou collective de ses richesses, soit en développant autour d'elle la publicité au moyen notamment de conférences ou de publications, de réunions, d'expositions ou de fêtes destinées, directement ou indirectement, à attirer sur elle l'attention.

Elle se propose enfin de constituer un lien permanent entre le public et l'Administration.

## LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE VERSAILLES

La Bibliothèque municipale de Versailles est une des plus prestigieuses de France. Par son cadre d'abord : elle fut installée dès son origine dans l'ancien hôtel des Affaires étrangères et de la Marine, construit en 1761 par Jean-Baptiste Berthier, le père du maréchal. La noble simplicité de ses bâtiments, la splendeur de sa galerie, entièrement restaurée (dont les armoires grillagées conservaient autrefois les archives), ornée de boiseries et d'élégants dessus de portes représentant les capitales de l'Europe, sans oublier les peintures, les meubles, les objets qu'elle renferme, séduisent d'emblée le visiteur. Riche de près de 500.000 volumes (le rythme d'accroissement est d'environ 9.000 par an, en très grande majorité ouvrages récemment parus), elle comporte un

fonds ancien exceptionnel, dont le noyau primitif provient des bibliothèques du Roi, de la reine Marie-Antoinette, de Madame Du Barry, etc. Elle s'est enrichie depuis, tant par des achats judicieux que par des dons généreux, tels ceux que lui ont consentis il y a quelques années Monsieur et Madame Jean Lebaudy, ou le grand artiste Dunoyer de Segonzac, et tout dernièrement, Monsieur Claude Aveline.

Cinq salles de lecture offrent 120 places assises, et près de 10.000 ouvrages « usuels » sont à la disposition des lecteurs, ainsi que les numéros récents de 280 périodiques. Un fichier par matières (plus d'un million de fiches) n'a sans doute son équivalent dans aucune bibliothèque publique. Des fonds spécialisés, pour l'Espagne, les Etats-Unis, le jansénisme, la Révolution, la bibliographie, offrent aux chercheurs une abondante documentation.

Quatre salles nouvelles présentent aux lecteurs un choix d'ouvrages récents qu'ils peuvent consulter sur place ou emprunter à domicile.

Pour sa modeste part, notre Association a contribué à l'enrichissement de la Bibliothèque ; elle a le droit d'en être fière. Mais il est indispensable, pour que son action se poursuive et se développe, que ses membres lui restent fidèles, et que se recrutent de nouveaux adhérents. Aidez-nous, en la faisant connaître autour de vous.

## L'ASSOCIATION DES AMIS DE LA BIBLIOTHÈQUE VOUS OFFRE

Des visites guidées des locaux, y compris ceux qui ne sont pas normalement accessibles au public.

Des visites privées et commentées des expositions organisées à la Bibliothèque.

Des réductions pour les représentations culturelles au Théâtre Montansier (se renseigner au Théâtre).

Pour les adhérents domiciliés dans les Yvelines, la possibilité d'emprunter des livres de la Bibliothèque.



80037 AMIENS Cedex  
50, rue de la République

## **SOCIÉTÉ DES AMIS DE LA BIBLIOTHÈQUE**

### **ADHÉREZ A LA SOCIÉTÉ DES AMIS DE LA BIBLIOTHÈQUE**

La Bibliothèque municipale d'Amiens possède des centaines de milliers de livres, estampes et documents audiovisuels.

Une Bibliothèque n'est pas un simple dépôt de livres : ce doit d'abord être un lieu de diffusion et d'animation culturelle par l'organisation d'expositions, de débats, de rencontres.

Si vous souhaitez soutenir l'action de la Bibliothèque, vous y associer, apporter vos idées, rejoignez la **S A B** !

Tous les membres de la **S A B** reçoivent une invitation personnelle aux manifestations et réceptions, ainsi que le programme trimestriel d'animation.

Mme, Mlle, M.

Nom :

Prénom :

Adresse :

N° de Téléphone :

adhère à la Société des Amis de la Bibliothèque et joint un chèque de  
50 francs à l'ordre de la "Société des Amis de la Bibliothèque".

**SOCIÉTÉ DES AMIS DE LA BIBLIOTHÈQUE**

50, rue de la République - B.P. 542  
80005 Amiens Cedex 1 - Tél. 22 91 58 58

**CARTE D'ADHÉRENT**

Année 199

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

## Enquête téléphonique ADBCP ( Questionnaire n°2 )

-----  
Association des Amis  
-----

- Avez-vous une association liée à votre établissement, type "Association des Amis"
- OUI  NON

Si oui :

- A t-elle une existence réelle, et une activité légale respectée (A.G., C.A...)
- OUI  NON

- Par qui est-elle présidée ?

- un élu du Conseil Général
- un élu communal
- une personnalité (préciser)
- un dépositaire

Au Conseil d'Administration, quel est le pourcentage de :

- élus
- dépositaire
- personnel de la B.C.P.

- Quelle est la principale source de financement ? :
- Quel est le montant total des ressources annuelles :
- Qui a la signature ? :
- L'Association emploie t-elle du personnel salarié

OUI 

Combien :

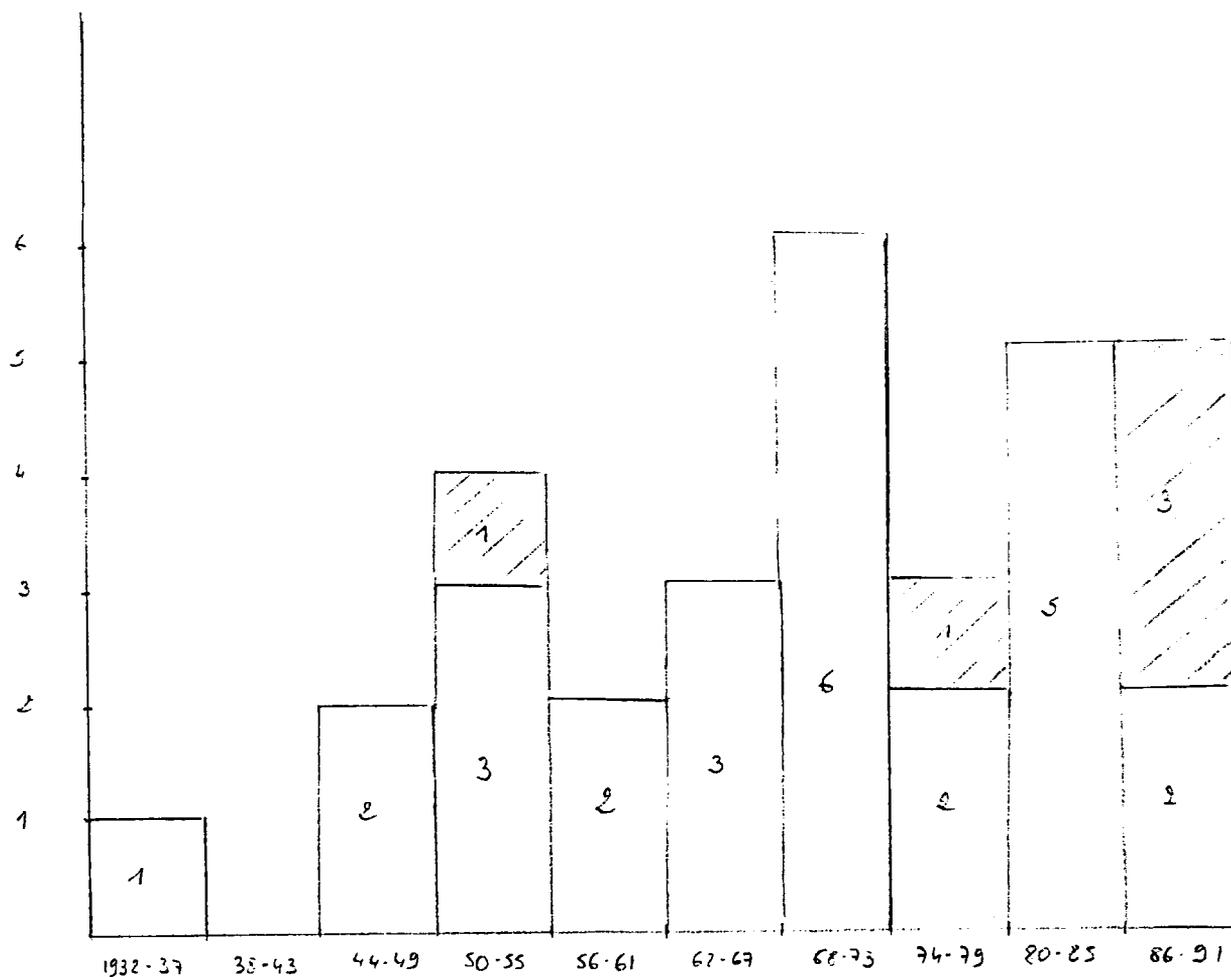
Catégorie de personnel

NON 

- Quel est son rôle ?
- avis consultatif sur le fonctionnement de la B.C.P.
  - lieu d'information et d'échange pour les communes
  - financement d'activités particulières
  - autre, à préciser
- Quelles sont ses activités particulières
- expo - animation
  - publication
  - formation
  - autre, à préciser
  - centrale d'achats pour les communes

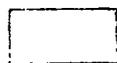
- Les activités ci-dessus sont-elles réalisées par :
  - le personnel de la B.C.P. exclusivement
  - pris en charge par les dépositaires ou personnes extérieures à la B.C.P.
  - les 2
  
- Quel est le nombre d'adhérents ?
- Qui est membre ?
  
- Quel est son degré d'autonomie par rapport à la B.C.P. ?
  
- Quelle est la répartition de compétence entre la B.C.P. et l'Association ?
  
- Le rôle et l'organisation de l'Association ont-ils évolué depuis la décentralisation  
 OUI et comment  
 NON
- Que souhaitez-vous comme évolution pour votre Association ?

Enquête à photocopier et à retourner à la B.C.P.28 avant le 10 mai 1991.

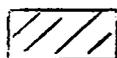


REPARTITION DANS LE TEMPS DES CREATIONS D'ASSOCIATIONS

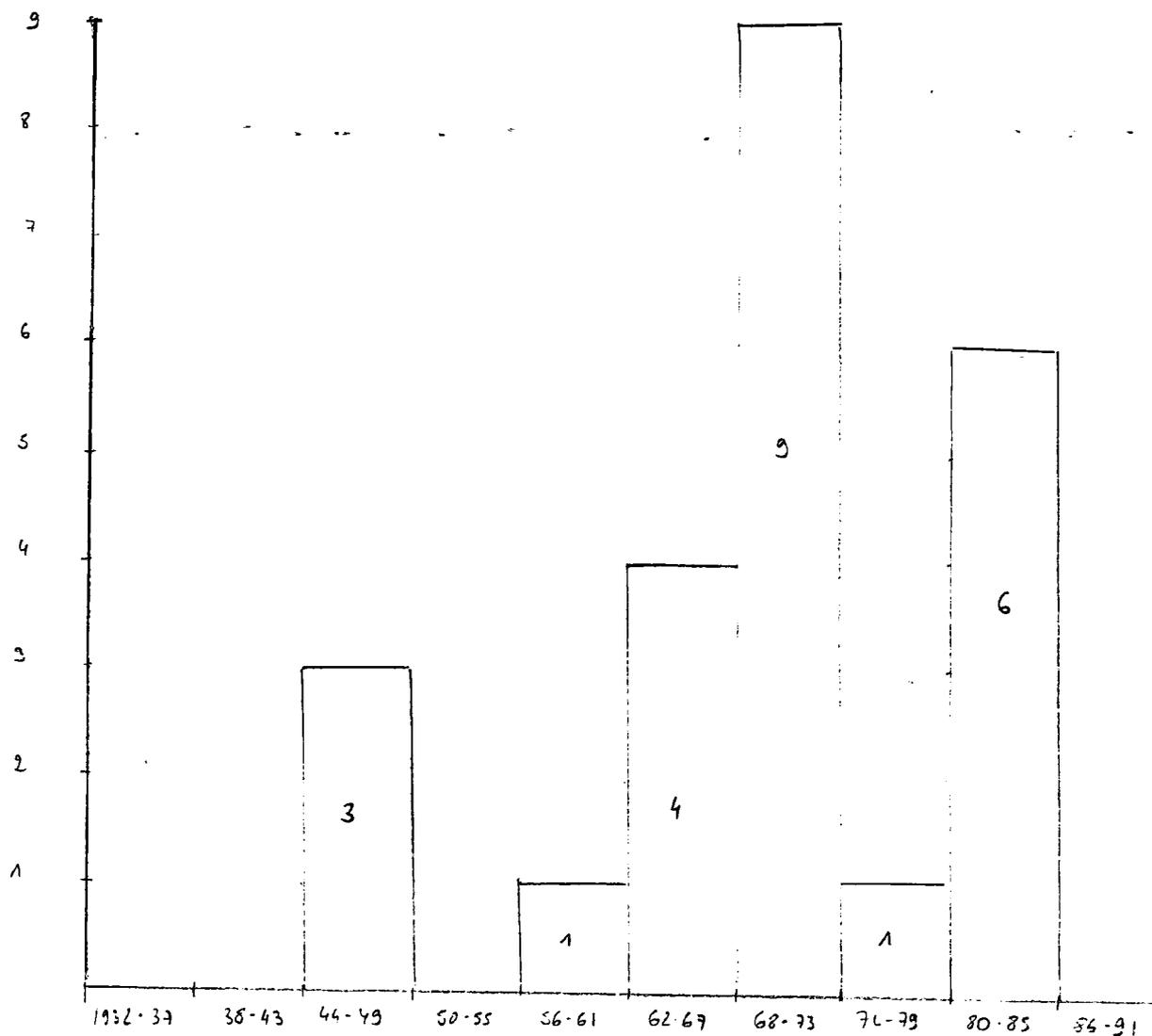
( Associations d'Amis de B.C.P. )



Créations

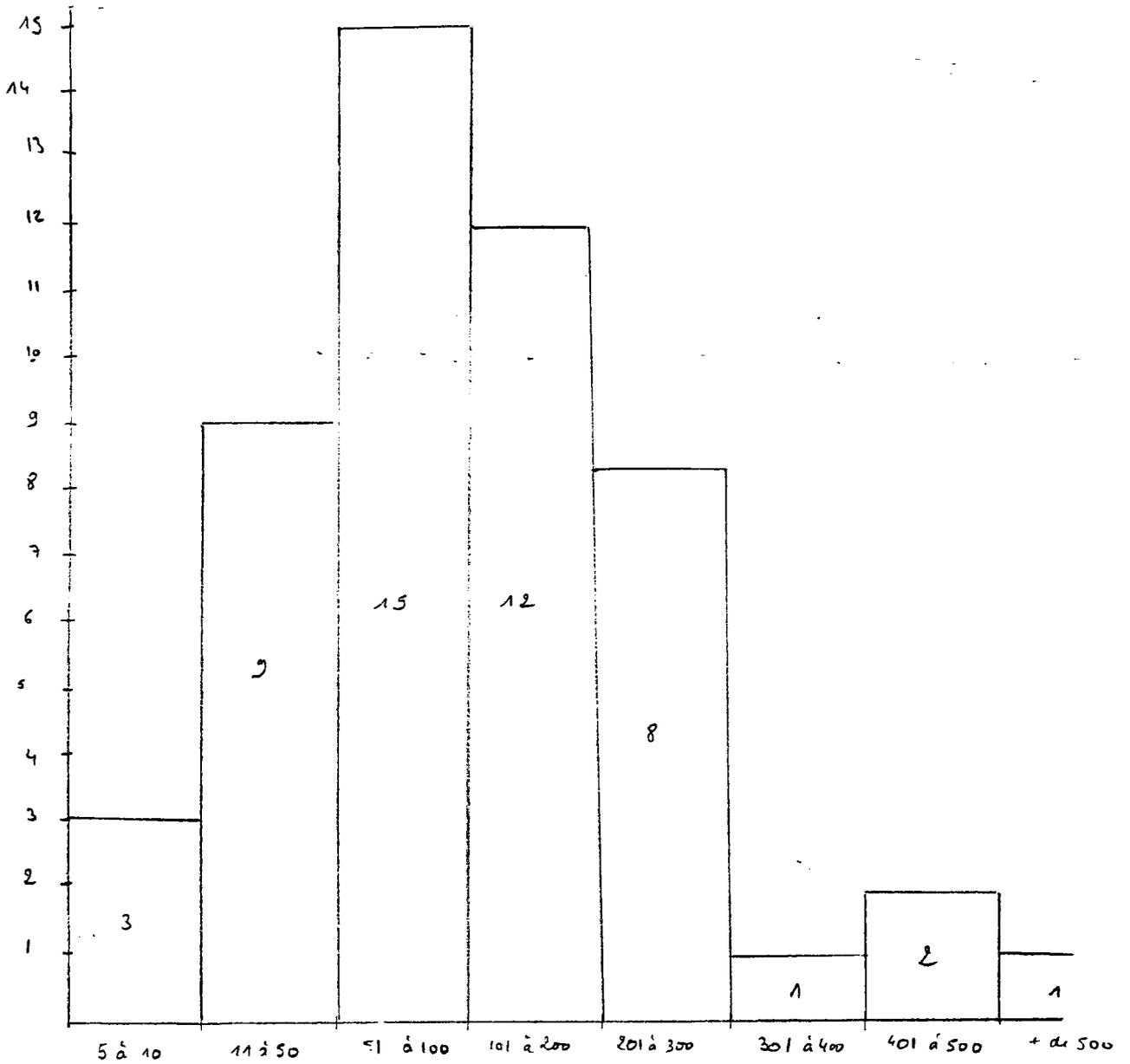


Renouvellement des statuts ( Nouveau nom )



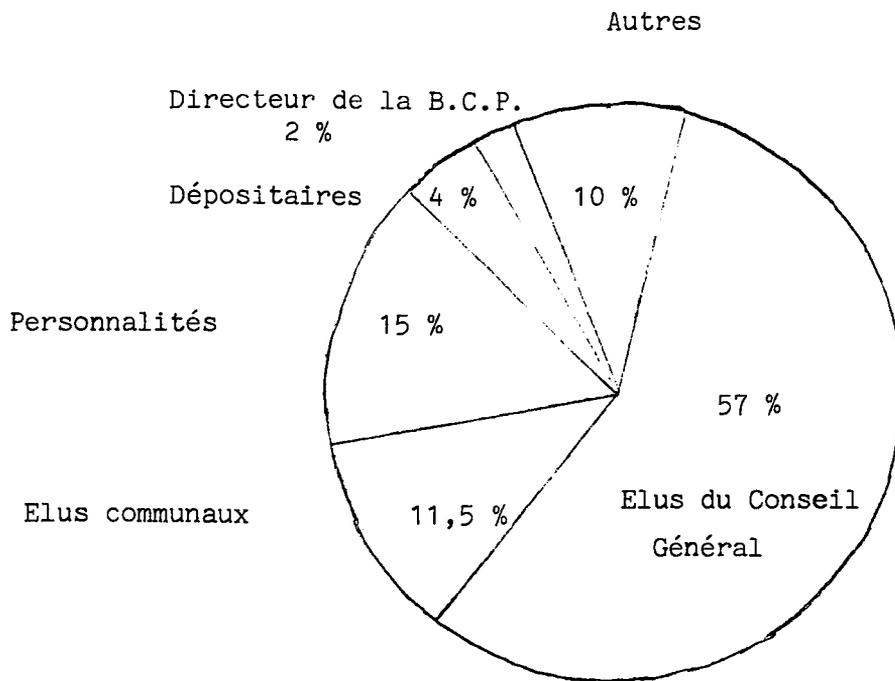
REPARTITION DANS LE TEMPS DES CREATIONS DE B.C.P.

( B.C.P. dont les associations d'amis ont été réparties par date de création dans le tableau précédent )



REPARTITION DES ASSOCIATIONS PAR NOMBRE D'ADHERENTS

( Associations d'Amis de B.C.P. )



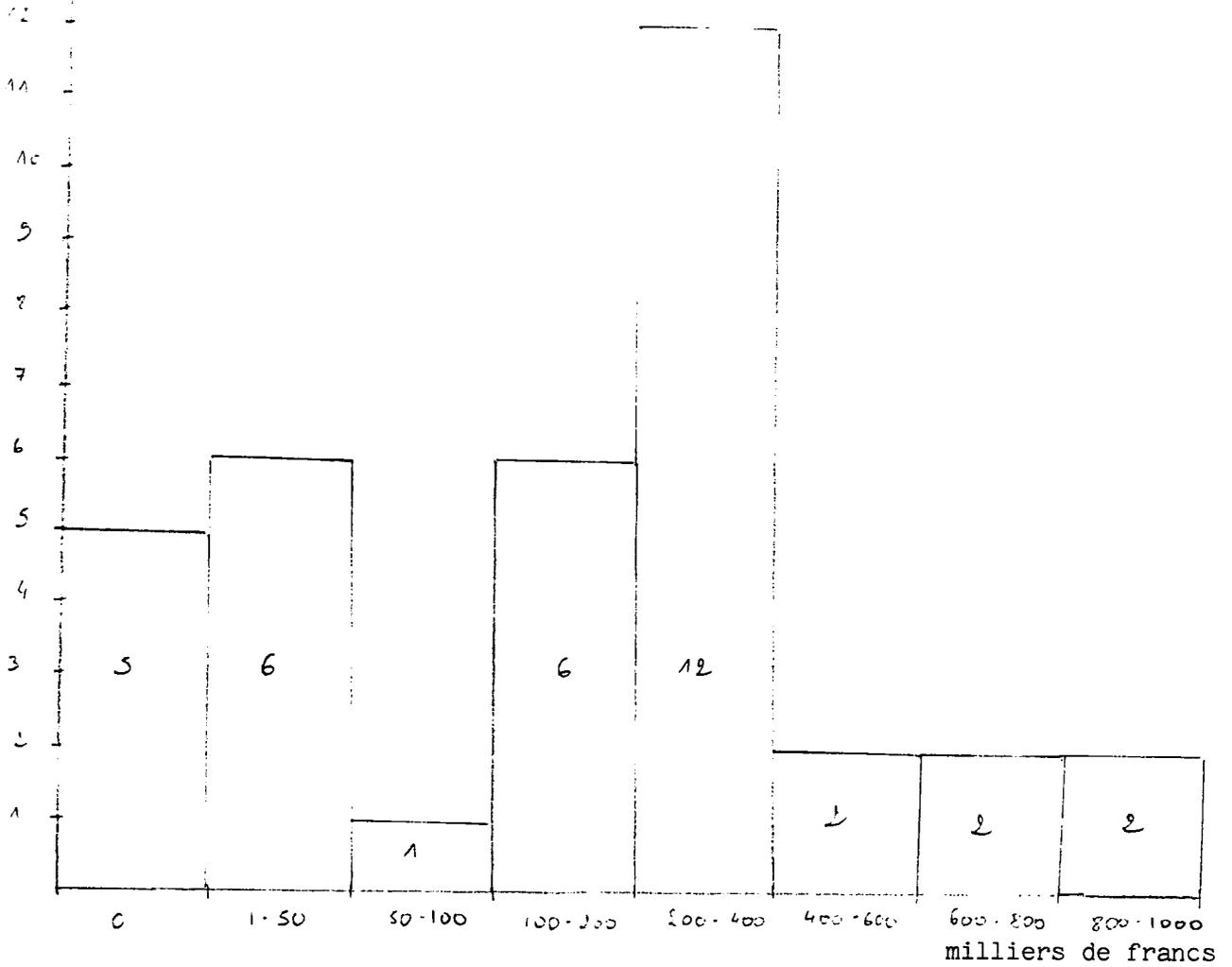
Répartition professionnelle des présidents d'associations

---

( Associations d'Amis de B.C.P. )

ANNEXE 13

nb  
d'associations



REPARTITION DES ASSOCIATIONS PAR LE MONTANT DE LEUR BUDGET

( Associations d'Amis de B.C.P. )

## BIBLIOTHÈQUE FORNEY

Fondée grâce à un legs fait à la Ville de Paris par un industriel, Samuel Forney, qui souhaitait revaloriser la situation des métiers d'art à la fin du 19<sup>e</sup> siècle, elle a été inaugurée le 27 février 1886, au 12 rue Tilton (11<sup>e</sup>), en plein cœur du Faubourg-Saint-Antoine.

D'abord uniquement consacrée à l'artisanat et aux arts décoratifs et fréquentée par des professionnels (ébénistes, céramistes, orfèvres, peintres...), elle a élargi sa spécialisation à l'art (peinture, sculpture, architecture) et vu ainsi son public se diversifier, surtout à partir de 1961, date de l'emménagement dans l'Hôtel de Sens.

## DE MULTIPLES SPÉCIALISATIONS

**ARTS:** Architecture, peinture, sculpture, dessin, gravure...

**ARTS DÉCORATIFS:** Céramique, costume, décoration intérieure, ferronnerie, mobilier, orfèvrerie, tapisserie, tissu, verrerie, vitrail...

**ARTS GRAPHIQUES:** Arts du livre, arts de l'affiche et de la publicité.

**ARTISANAT ET TECHNIQUES:** Bâtiment, électricité, menuiserie, plomberie, textile...



## DES DOCUMENTS TRÈS DIVERS

200.000 livres (du 18<sup>e</sup> siècle à nos jours, de tout niveau, du livre de poche au volume d'art, de l'ouvrage d'initiation à la thèse ou au traité technique de haut niveau).

2.200 titres de périodiques et plus de 400 abonnements annuels français et étrangers, avec des collections très complètes en art, architecture, décoration intérieure, ainsi que deux fonds très consultés sur la mode et la caricature.

40.000 catalogues d'expositions (de musées et de galeries français et étrangers, dont certains empruntables), des catalogues de ventes aux enchères, des catalogues commerciaux. Édités par des firmes ou des magasins pour vanter leurs produits, ils constituent une des collections les plus originales de la bibliothèque par la diversité des images représentées.

## BANANIA



## LA SOCIÉTÉ DES AMIS DE LA BIBLIOTHÈQUE FORNEY

C'est une association placée sous le régime de la loi 1901. Son but est de soutenir les activités de la bibliothèque, d'aider à la faire connaître, de favoriser son rayonnement à l'extérieur. Les adhérents (cotisation annuelle 100 F, 60 F pour les étudiants) reçoivent un bulletin trimestriel les informant des activités de la bibliothèque, des acquisitions récentes et des manifestations. Les Amis de Forney ont accès gratuitement aux expositions et au prêt de diapositives.

## POUR LES AMATEURS D'IMAGES : LE FONDS ICONOGRAPHIQUE

5.000 affiches anciennes (1880-1945) et 10.000 affiches modernes, souvent exposées à l'Hôtel de Sens, qui illustrent l'évolution de la publicité en France; des échantillons de papiers peints (de 1791 à nos jours); des échantillons de tissus (dont une belle collection de toiles de Jouy) classés par époque et type de tissu. Affiches, papiers peints et tissus sont reproduits sous forme de diapositives pour faciliter la consultation. 1.000.000 de cartes postales anciennes et modernes, rangées par noms de lieux ou par thèmes: chemin de fer, folklore...



## EXPOSITIONS ET ÉDITION

La Bibliothèque Forney organise et accueille des expositions consacrées à la mise en valeur de ses collections et à la promotion des métiers d'art. Des catalogues d'exposition, des bibliographies (livres sur l'ébénisterie, périodiques sur la mode, l'architecture...) sont régulièrement édités, ainsi que des cartes postales reproduisant des affiches anciennes.

## Société des Amis de la Bibliothèque Forney

1, rue du Figuier  
75004 Paris  
Tél. : 42.78.14.60



### Adhésion 100F.

Etudiant: 60F. (sur présentation de la carte d'étudiant ou envoi d'une photocopie).

Membre bienfaiteur: 300F.

Membre associé (sociétés, entreprises): 200F.

Membres d'une même famille:  
1ère adhésion: 100F.  
suivante: 60F.

Membre inscrit à la Société depuis plus de 20 ans: gratuité sur demande au Conseil.

Règlement par chèque bancaire ou postal à l'ordre de la Société des Amis de la Bibliothèque Forney.

### Bulletin d'adhésion

Mr, Mme, Melle \_\_\_\_\_

Nom: \_\_\_\_\_

Prénom: \_\_\_\_\_

Organisme ou collectivité: \_\_\_\_\_

Rue: \_\_\_\_\_ No: \_\_\_\_\_

Ville: \_\_\_\_\_ Code: \_\_\_\_\_

désire adhérer en mon nom personnel ou au nom de mon organisme à la Société des Amis de la Bibliothèque Forney, et vous adresse ci-joint le montant de la cotisation.

### Historique

Première société d'amis de bibliothèque créée en France, en 1914, elle a pour but :

d'associer l'initiative privée et les pouvoirs publics.

de faire connaître la bibliothèque.

de susciter les dons.

d'accroître les collections.

### Avantages

- . Prêt de documents consenti pour un mois.
- . Prêt de diapositives.
- . Bulletin trimestriel envoyé à domicile.
- . Invitations aux inaugurations d'expositions.
- . Informations sur les manifestations culturelles.

### Activités

La Société organise :

- . des expositions temporaires,
- . des visites guidées de la bibliothèque.

La Société informe sur les activités culturelles parisiennes et provinciales.

### Publications

Un bulletin trimestriel illustré, de 60p. avec la liste des dernières acquisitions.

Des bibliographies spécialisées.

Des catalogues de fonds de la bibliothèque.

Des catalogues d'expositions.

Le catalogue-matières général, en 4 volumes + 2 suppléments.



La Société des Amis de la Bibliothèque Nationale (SABN) a pour mission de soutenir et de promouvoir l'action et le rayonnement de la Bibliothèque Nationale ainsi que des grandes bibliothèques de France.

A cette fin, elle participe à l'enrichissement de leurs fonds par des dons réguliers. La SABN encourage également toute forme de mécénat concourant à la réalisation de ses objectifs.

En adhérent à la SABN vous affirmez votre soutien à une institution qui plonge ses racines au cœur de la culture française. En outre les membres de la SABN bénéficient de nombreux avantages.



Photo Ph.Couette

Dans la Galerie Colbert  
la Société des Amis  
de la Bibliothèque Nationale  
2, rue Vivienne  
75002 PARIS  
10 h - 13 h  
14 h - 16 h

Société des  
Amis de la  
Bibliothèque  
Nationale  
et des grandes  
bibliothèques  
de France



Boris Vian

D.R.

La vente des décors de l'émission Apostrophes organisée par la Fondation Paribas, Antenne 2 et Bernard Pivot au profit de la SABN a permis l'acquisition pour la Bibliothèque Nationale, en 1990, de l'ensemble des manuscrits de jeunesse de Boris Vian.



EUROSTIM



## L'ENTRÉE GRATUITE

- Expositions de la Bibliothèque Nationale.
- Avant-premières des expositions de la Réunion des musées nationaux.
- Visite-conférence autour des expositions de la Bibliothèque Nationale et dans d'autres musées.

## LA DÉCOUVERTE

- Des trésors de la Bibliothèque Nationale lors des visites guidées dans les départements (Imprimés, Estampes, Cartes et Plans, Monnaies et Médailles, Arts du spectacle, Bibliothèque-musée de l'Opéra, Musique...).

## DES TARIFS PRIVILÉGIÉS

### Auditorium

- Conférences organisées par la SABN.
- Concerts de la rue Vivienne.
- Récitations de la Comédie-Française.

### Éditions

- 25 % sur les éditions de la Bibliothèque Nationale en vente à la librairie de la Galerie Colbert, (5 % sur les autres publications).
- 35 % sur l'abonnement à la *Revue de la Bibliothèque Nationale*.

### Musées

- 30% sur le laissez-passer annuel du Centre national d'art et de culture Georges Pompidou.

### Tarifs préférentiels sur :

- Musées nationaux.
- Grandes expositions organisées par la Réunion des musées nationaux.
- Musées de la Ville de Paris.
- Musées de l'Histoire de France, Musée Jacquemart-André, Musée Marmottan.
- Expositions des Archives nationales, du Musée de l'Histoire de France, du Muséum d'histoire naturelle, de la Caisse nationale des monuments historiques (Hôtel de Sully).

LA SABN OFFRE À TOUS SES ADHÉRENTS

## TITULAIRES

- Tous les avantages ci-dessus.

## DONATEURS

- Les avantages des titulaires auxquels s'ajoutent :
- Accès gratuit aux conférences de la SABN.
- Invitation aux inaugurations des expositions de la Bibliothèque Nationale.

## BIENFAITEURS

- Les avantages des donateurs auxquels s'ajoutent :
- Gratuité de la Revue de la Bibliothèque Nationale.
- Affiches des expositions.

## ENTREPRISES

- Les avantages des bienfaiteurs auxquels s'ajoutent :
- Présentation des collections de la Bibliothèque Nationale.

## MÉCÈNES

- Tous les avantages ci-dessus auxquels s'ajoutent :
- Gratuité des catalogues des expositions de la Bibliothèque Nationale.
- Visites privilégiées de la Bibliothèque Nationale et de ses collections.
- Invitations aux manifestations et réceptions organisées par la Bibliothèque Nationale.

Le montant de la cotisation à la SABN est déductible dans les limites fixées par la loi.

## SOCIÉTÉ DES AMIS DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

58, rue de Richelieu  
75084 PARIS CEDEX 02  
tél. : (1) 47.03.82.64

### Bulletin d'adhésion

À retourner à la Société des Amis de la Bibliothèque Nationale avec votre règlement.

Je souhaite adhérer à la Société des Amis de la Bibliothèque Nationale en qualité de :

#### TITULAIRE

<input type="checkbox"/> adhésion isolée	200 F
<input type="checkbox"/> adhésion double	300 F
<input type="checkbox"/> - 25 ans	100 F
<input type="checkbox"/> + 60 ans	100 F
<input type="checkbox"/> DONATEUR	500 F
<input type="checkbox"/> BIENFAITEUR	1 500 F
<input type="checkbox"/> ENTREPRISE	5 000 F
<input type="checkbox"/> MÉCÈNE	10 000 F

Premier adhérent \_\_\_\_\_

Mr  Mme  Mlle \_\_\_\_\_

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Second adhérent (\*) \_\_\_\_\_

Mr  Mme  Mlle \_\_\_\_\_

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code Postal \_\_\_\_\_ Commune \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_

Profession \_\_\_\_\_

(\*) À remplir en cas d'adhésion double.

Paiement par Chèque postal - PARIS 1170

33 R. chèque barré, mandat poste

(rayer les mentions inutiles).

Prière de joindre une photographie d'identité pour l'établissement de la carte d'adhérent.

le \_\_\_\_\_ Signature



## SOCIÉTÉ DES AMIS DE LA BIBLIOTHÈQUE D'AMIENS

---

### STATUTS

---

1. — La Société des Amis de la Bibliothèque d'Amiens a pour objet d'étendre l'utilité de cet établissement, d'en faire connaître mieux les ressources et d'y créer un centre actif d'études et d'enseignement bibliographique.

2. — Elle se propose : 1<sup>o</sup> de donner des conférences sur l'histoire du livre, sur la bibliographie, sur l'usage des bibliothèques en général et de la Bibliothèque d'Amiens en particulier ; — 2<sup>o</sup> d'organiser des expositions temporaires de manuscrits, d'autographes, de livres, d'estampes, etc ; — 3<sup>o</sup> de réimprimer des ouvrages ou pièces rares, d'entreprendre ou de faciliter la rédaction et la publication de catalogues et de bibliographies spéciales.

3. — La Société se propose en particulier d'aider dans la mesure de ses ressources à l'enrichissement de la Bibliothèque, soit par des dons d'ouvrages spécialement acquis à cet effet, soit par tous autres moyens qui paraîtront convenables.

4. — La Société déclare expressément ne vouloir s'immiscer en rien dans l'administration ni dans la direction de la Bibliothèque, qui appartiennent à M. le Maire d'Amiens, à la Commission administrative et au Conservateur. Aucune conférence ne sera donnée dans la Bibliothèque, aucune exposition n'y sera organisée sans l'autorisation préalable de M. le Maire d'Amiens.

5. — La Société a son siège social à la Bibliothèque.

6. — La Société comprend trois sortes de membres : 1<sup>o</sup> Les membres bienfaiteurs qui versent une somme minimum de 150 francs et sont libérés par ce versement de toute cotisation ultérieure. 2<sup>o</sup> Les membres actifs qui payent une cotisation annuelle de 10 francs. 3<sup>o</sup> Les membres souscripteurs qui payent une cotisation annuelle de 3 francs.

7. — Les membres bienfaiteurs et actifs sont présentés par deux parrains. Le bureau statue sur l'admission. — L'admission des membres souscripteurs n'est soumise à aucune formalité.

8. — Tous les membres de la Société sont admis aux conférences. Ils reçoivent des cartes d'entrée aux expositions et il leur est distribué un fascicule publié annuellement par la Société.

9. — La Société est administrée par un Bureau composé d'un Président, d'un Vice-président, d'un Secrétaire et d'un Trésorier élus par l'Assemblée générale au scrutin secret. Le Conservateur de la Bibliothèque et le Bibliothécaire adjoint font en outre partie de droit du Bureau, sans y occuper aucune des fonctions énumérées ci-dessus.

10. — Les membres du Bureau sont rééligibles. Toutefois le Président ne peut rester en exercice plus de deux années consécutives.

11. — Le Trésorier tient un compte des recettes et des dépenses. Il présente chaque année un compte de sa gestion à l'Assemblée générale.

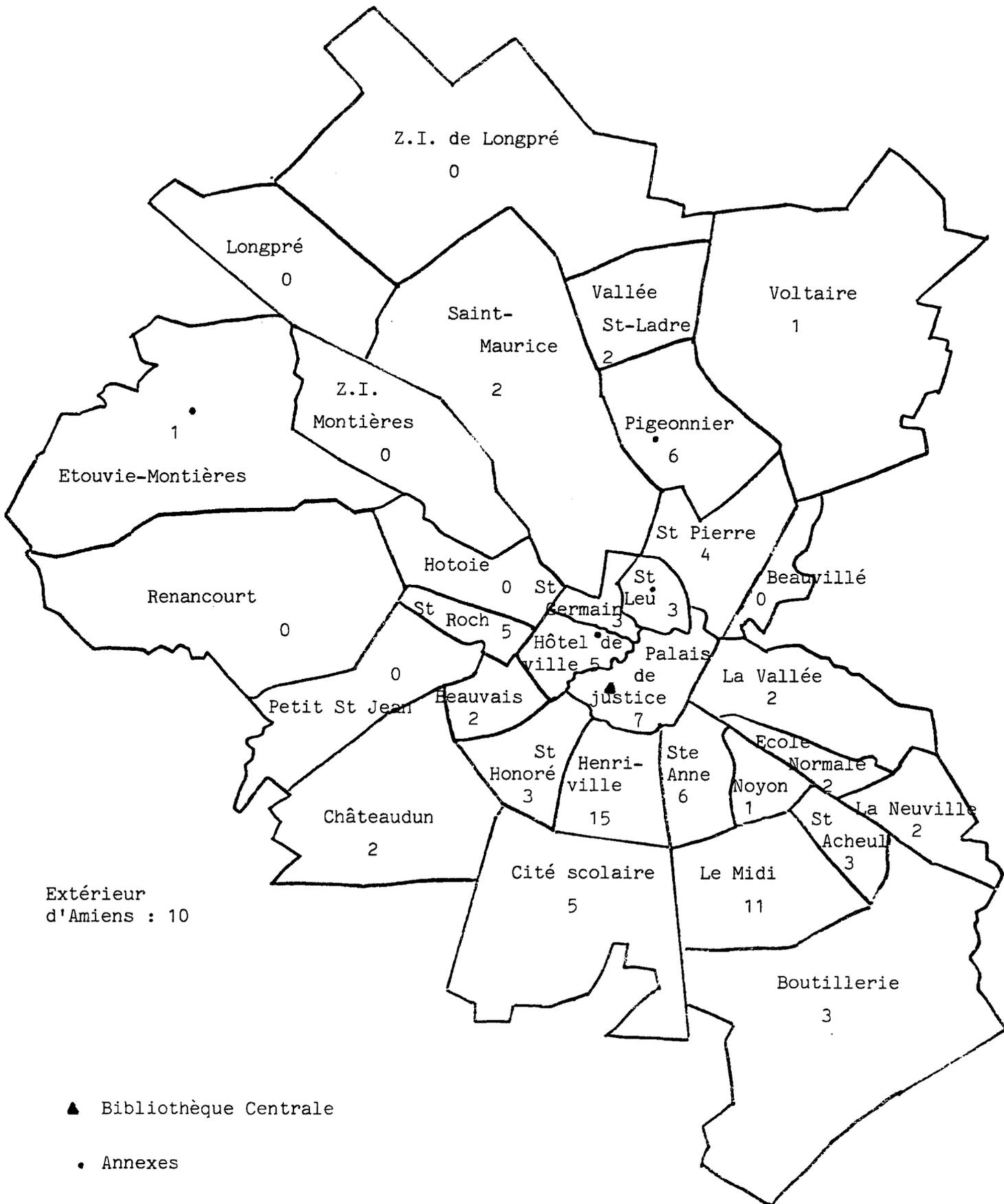
12. — L'Assemblée générale est composée des membres bienfaiteurs et des membres actifs de la Société. Elle se réunit chaque année au mois de Novembre.

13. — En cas de dissolution de la Société, l'Assemblée générale convoquée extraordinairement statue sur le mode de liquidation.



REPARTITION GEOGRAPHIQUE ACTUELLE DES ADHERENTS DE LA SOCIETE DES  
 AMIS DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE D'AMIENS

ANNEXE 18



## CATEGORIES SOCIO - PROFESSIONNELLES

	Exploitant (agricoles)	Salariés agricoles	Patrons de l'industrie et du commerce	Professions libérales et cadres supérieurs	Cadres moyens	Employés	Ouvriers	Personnels de service	Autres catégories	Total
( Hôtel de Ville..... )	5	2	226	221	258	346	222	83	68	1 429
( Saint Germain..... )	1	2	78	106	157	177	140	47	11	719
( Saint Leu..... )	1	0	60	49	96	159	241	56	7	669
( Palais de justice..... )	2	0	246	307	326	360	211	102	79	1 713
( Saint Honoré..... )	3	1	156	133	267	396	596	132	26	1 710
( Beauvais..... )	4	4	85	79	168	380	602	115	18	1 455
( Saint Roch..... )	2	1	69	141	253	281	338	74	14	1 173
( La Hotoie..... )	6	4	78	87	189	302	685	102	5	1 458
( Saint Maurice..... )	13	1	105	89	340	560	1 160	219	36	2 523
( Saint Pierre..... )	9	4	147	307	568	766	1 043	220	59	3 123
( Beauvillé..... )	1	1	27	31	67	118	256	61	8	570
( La Vallée..... )	4	0	82	39	125	247	385	90	10	982
( Ecole Normale..... )	4	3	95	136	265	479	483	82	16	1 563
( Noyon..... )	1	2	79	138	244	370	403	86	32	1 356
( Saint Anne..... )	1	6	107	183	227	325	454	121	42	1 466
( Henriville..... )	12	6	174	703	626	484	364	144	26	2 539
( ZI de Montières..... )	8	1	23	20	58	88	239	39	2	478
( Pigeonnier..... )	5	3	93	294	762	1 036	2 001	499	67	4 768
( Saint Acheul..... )	1	0	61	70	165	157	143	32	13	642
( Le Midi..... )	7	9	90	511	1 142	1 130	1 030	249	57	4 225
( Cité Scolaire..... )	5	3	95	320	429	349	286	74	48	1 679
( Chateaudun..... )	5	2	88	113	218	279	404	82	303	1 494
( Saint Jean..... )	3	3	30	50	99	134	318	47	18	682
( Renancourt..... )	5	2	58	22	60	125	324	27	6	609
( Etouvie..... )	7	2	117	85	574	724	2 089	278	36	3 712
( Longpré..... )	10	3	14	9	28	32	120	18	1	243
( ZI de Longpré..... )	0	0	0	1	2	4	10	5	0	22
( Voltaire..... )	10	5	43	144	510	825	1 423	225	64	3 249
( La Neuville..... )	1	1	46	40	97	120	284	41	9	559
( Banlieue Boutillerie..... )	10	7	101	369	732	780	862	163	42	5 066
( Vallée Saint Ladre..... )	0	2	19	100	315	345	486	114	34	1 415
( TOTAL..... )	144	80	2 672	5 827	9 167	11 878	17 530	3 627	1 157	51 282

Source : Mairie 1982

(Délimitation des quartiers : Insee)

N.B : Les chômeurs ne sont pas pris en compte dans ce tableau.

Ces données n'ont été établies, lors du recensement, que pour la population âgée de 14 ans ou plus à cette date.

Extrait de : Ville d'AMIENS. Cabinet du secrétariat général. Bureau de la statistique et du plan. Présentation commentée des principaux aspects de l'évolution démographique de la ville et de celle de son parc de logements. Exploitation du recensement de la population de mars 1982. Amiens : (s. n.), 1984. Non paginé.

## BIBLIOGRAPHIE

### 1. LE MONDE ASSOCIATIF

#### A. Le contexte

Il existe un nombre très important de monographies traitant du sujet, notamment des guides pratiques à l'intention des nouveaux responsables d'associations. Nous n'avons volontairement choisi que les ouvrages les plus significatifs.

#### 1. Droit des associations

FRANCE. *Associations : régime général*. Edition juin 1990. Paris : Journaux officiels, 1990. V-170 p. Journal officiel de la République Française, ISSN 0767-4538 ; brochure 1068. ISBN 2-11-072887-6.

La référence. Contient les dernières dispositions concernant les associations, notamment la loi du 23 juillet 1987 relative au mécénat.

SOUSI, Gérard. *Les associations*. Paris : Dalloz, 1985. XXXI-524p. Manuel Dalloz de droit usuel. ISBN 2-247-00611-6.

Ouvrage très complet qui fait le tour des questions juridiques.

#### 2. Guide pratique

VALLON, Claude. *Associations, mode d'emploi*. Paris : DUNOD, 1986. IX-154p. ISBN 2-04-016464-2.

Guide vraiment très pratique qui fait le tour des questions concernant les associations (fiscalité, personnel, édition d'un bulletin...)

#### 3. Financement

DELAHAYE, Thierry. Les subventions : aspects comptables et financiers. *Revue de l'U.F.C.V.*, janvier 1991, n° 276. p. 32-33.

Fiche technique.

DELSOL, Xavier. Le financement privé des associations. *Juris. le journal des associations*, sept-oct. 1987, n° 29, p. 23-28.

Commentaires sur la loi du 23 juillet 1987. Comment profiter du mécénat.

FRANCE. Direction générale des impôts. *Guide fiscal et social des associations* : à jour du 1er septembre 1988. 3e édition. Paris : La Documentation Française, 1988. 189 p. ISBN 2-11-002037-7.

#### 4. Le phénomène associatif

La Connaissance des associations (dossier). *Revue des études coopératives*, 4e trimestre 1984, n°12.p.3-87.

- ARCHAMBAULT, Edith. Les associations en chiffres. p. 9-46.

Evoque les difficultés pour effectuer un recensement des associations.

Un chiffre intéressant : la Picardie en 1982 a un taux d'association pour 100 000 habitants inférieur à la moyenne nationale.

DEBBASCH, Charles, BOURDON, Jacques. *Les associations*. 2e éd. mise à jour. Paris : PUF, 1987. 127 p. Que Sais-je?, ISSN 0768-0066; 2209. ISBN 2-13-040043-4.

L'essentiel à savoir avant de commencer toute étude.

La Démocratie par l'association. *Esprit*, juin 1978, n°18.p. 1-80

Synthèse de ce qu'était le monde associatif il y a plus de dix ans, ses espoirs, ses craintes, ses doutes. Pour une approche historique de la question.

FORSE, Michel. Les créations d'associations : un indicateur de changement social. *Les Cahiers de l'animation*, octobre 1984, n°47. p.3-23.

La croissance des classes moyennes explique l'augmentation du nombre des créations d'associations.

Répartition régionale des associations selon leur type.

GARRIGOU, Alain. Nouvelles réflexions sur les créations d'associations. *Les Cahiers de l'animation*, 1987, n°63.p. 31-50.

Hypothèse : les fluctuations dans le mouvement de création des associations sont dépendantes des conjonctures sociales.

HERAN, François. Le monde associatif : dossier. *Economie et statistique*, mars 1988, n°208. p. 15-44.

Un homme sur deux et une femme sur trois sont adhérents d'au moins une association. La probabilité de faire partie d'une association s'élève avec le niveau culturel. Le militantisme décroît au profit d'une consommation passive des services proposés par l'association.

MEHL, Dominique. Culture et action associatives. *Sociologie du travail*, 1982, n°1. p.24-42.

L'associationnisme représente un lieu privilégié d'expression des valeurs d'une nouvelle classe montante.

Le Monde associatif. *Après demain*, janvier 1989, n°310. 48 p.

Dossier très complet sur les problèmes actuels posés par la vie associative.

PASSARIS, Solange, RAFFI, Guy. *Les associations*. Paris : La Découverte, 1984. 125p. ISBN 2-7071-1493-6.

Très bonne synthèse, très complète sur le phénomène associatif (D'où vient-il? De quoi est-il fait?...).

Une référence.

Signalons également les bilans annuels de la vie associative, publiée par le Centre National de la Vie Associative à la Documentation Française. L'édition 1990 traite de l'Europe, du mécénat et de l'essor et de l'avenir du bénévolat.

#### 5. Adhérents, bénévoles, militants, professionnels

BROUSSOUS, Mireille. Qu'est-ce qui fait courir les bénévoles ? *Revue de l'U.F.C.V.*, 1989, n°260/261. p.14-23.

Dossier très complet sur la motivation, la formation, la professionnalisation... des bénévoles.

Une Enquête du CREDOC : les associations "militantes" perdent leurs adhérents. *Le Monde*, 11 janvier 1989.

GRIVOTET-ROBERT, Anne, DESJONQUERES, Pascale. *Guide de l'association employeur : les collaborateurs occasionnels et permanents*. Lyon, Genève : Ed. Juris Service, 1988. 470 p. ISBN 2-807648-03-3.

La référence.

KANDEL, Irène, MARCHAL, Emmanuelle. L'emploi associatif. *Les Cahiers de l'animation*, 1984, n°46. p. 13-22.

La place des emplois non permanents, l'accueil du personnel mis à disposition sont les spécificités de l'association comme employeur. Le développement de l'emploi associatif montre l'avantage des structures souples sur les structures institutionnelles pour répondre aux nouveaux besoins de la société.

LALLEMAND, Dominique. Le bénévolat associatif à visage découvert. *Actualités Sociales Hebdomadaires*, 30 juin 1989, n°1650. p. 9-10.

Proposition du Conseil Economique et Social pour favoriser l'essor du bénévolat.

PLE, Jean-Louis. Les associations et le droit du travail : une cohabitation difficile. *Les Cahiers de l'animation*, 1985, n°53. p. 13-30.

Etude méthodique des différentes sources du droit. Difficultés pour les associations à se reconnaître comme employeur.

#### B. Les associations d'amis de musées

BERAUD-VILLARS, Marie-Jean. Reflections and advice for the establishment of a society of Friends. *Museum*. 1977. Vol. XXIX, n°1. p. 44-45.

Pour réussir à atteindre ses buts, l'association ne doit pas oublier que le responsable du musée reste le conservateur, qu'il convient de réaliser des activités en total accord avec lui. Les statuts doivent être rédigés avec soin, et les membres de l'association doivent être dans la mesure du possible représentatifs de la population.

CONSEIL INTERNATIONAL DES MUSEES. *Statuts. Code de déontologie professionnelle*. [s.l.] : [s.n.], 1990. 35 p.

Brochure exposant les statuts de l'organisation internationale regroupant les musées. L'article 2 donne une définition du Musée, et énumère les différentes institutions admises comme répondant à la définition. " Les instituts de conservation et galeries d'exposition dépendant des bibliothèques et des centres d'archives " en fait partie.

Le conservateur-restaurateur : une définition de la profession. *Nouvelles de l'ICOM*, 1986, vol.39, n°1. p. 5-6.

FEDERATION FRANCAISE DES SOCIETES D'AMIS DE MUSEE. *Profils et comportements des Sociétés d'Amis de Musées*. Paris : [s.n.], 1986. 62 p.

Une enquête réalisée par un cabinet de conseil en communication en juillet 1986. Les aspirations, le rôle et l'influence des sociétés d'amis de musée y sont exposés. Les informations recueillies concernent également le comportement des conservateurs vis-à-vis des sociétés.

SAGNET, Luc. *Les Musées et leurs amis, soutien réel ou charge supplémentaire ?* [s.l.] : [s.n.], [1983]. 40 p.

Projet de recherche d'un étudiant à l'Ecole Européenne des Affaires. Les recherches portent sur trois pays : France, Grande-Bretagne et Allemagne. L'objectif est essentiellement d'évaluer d'un point de vue économique l'efficacité des associations d'amis de musée, et de mettre en avant les critères de succès des associations de ce type.

*Bref 1978-1987 et L'Ami de Musée 1988*

Bulletin de liaison de la F.F.S.A.M., regorgeant d'informations pratiques, de nouvelles des différentes sociétés d'amis en France et à l'étranger et, pour ce qui est de *L'Ami de Musée* initiant les membres aux mystères de la muséologie grâce à des articles rédigés par des conservateurs eux-mêmes.

#### C. Les associations d'amis de bibliothèque

BARNETT, Graham Keith. *Histoire des bibliothèques publiques en France de la Révolution à 1939*. Paris : Ed. du cercle de la librairie, 1987. 489 p. ISBN 2-903181-56-X

L'ouvrage de référence pour la période concernée. Contient en outre de nombreuses allusions aux différentes bibliothèques de province, dont Amiens.

BOUVY, Michel. Introducing our New Hingham Public Library. *Lecture et bibliothèques*. janvier-mars 1968, n°5. p. 27-28.

Un bibliothécaire en 1968 s'émerveille devant une bibliothèque en accès libre et qui profite de l'aide d'une association d'amis.

GRAS, Pierre. Contribution à l'histoire des sociétés des amis de bibliothèque. Note sur la Société des Bibliophiles de Bourgogne. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 8e année, août 1963. n° 8. p.358-360.

Friends of the library. Organization and activities. Ed. by Sarah Leslie Wallace...- Chicago : American Library Association, 1962... Compte-rendu de Elisabeth Hermite. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 8ème année, mai 1963, n°5. p. 342.

Compte-rendu assez froid d'un ouvrage publié par l'Association des Bibliothécaires américains sur les associations d'amis qu'ils fédèrent. Un exemple à suivre.

MONTIGNY, Geneviève. Stagiaire à Ann Arbor (Michigan). *Médiathèques publiques*, avril-juin 1982, n°62. p.21-32.

Rapport d'une élève de l'E.N.S.B. en stage aux U.S.A.  
Les Etats-Unis ont une longue tradition du mécénat.

PEREIRE, Alfred. La Société des Amis de la Bibliothèque Nationale et des grandes Bibliothèques de France. *Bulletin de l'A.B.F.*, 7ème année, juillet-octobre 1913, n°4. p.76-78.

RICHTER, Noé. *La lecture et ses institutions. La lecture populaire. 1700-1918*. Bassac : Plein Chant, Le Mans : Bibliothèque de l'Université du Maine, 1987. 301 p. ISBN 2-904037-10-1.

RICHTER, Noé. *La lecture et ses institutions. La lecture publique : 1919-1989*. Bassac : Plein Chant, 1989. 237 p. ISBN 2-85452-083-1.

Retrace l'histoire des bibliothèques, bibliothèques municipales classées et bibliothèques centrales de prêt.

SCHAAK, Monique. Deux bulletins de bibliothèque. *Lecture et bibliothèques*, juillet-décembre 1976. n°39-40. p.83-96.

Deux exemples de bulletins édités par l'association des amis dans une bibliothèque centrale de prêt.

Difficulté de trouver des financiers et des articles de qualité écrits par les lecteurs.

## I. L'ENQUETE NATIONALE

#### A. Méthodologie

HARVATOPOULOS. Yannis. LIVIAN. Yves-Frédéric. SARNIN. Philippe. *L'art de l'enquête : guide pratique*. Paris : Eyrolles, 1989. 137 p.

JAVEAU, Claude. *L'enquête par questionnaire. Manuel à l'usage du praticien*. 3ème édition. Paris : Ed. d'Organisation . 1985. 138 p. Collections de l'Institut de Sociologie. Etudes de méthodologie. ISBN 2-8004-0861-8.

#### B. Bibliothèques municipales

ASSOCIATION DES MAIRES DES GRANDES VILLES DE FRANCE. *Les grandes bibliothèques municipales*. Etude n° 109. Juillet 1991. Paris : [s.n], 1991. 47 p.

FRANCE. Direction du livre et de la lecture. *Bibliothèques municipales. Statistiques 1987*. Paris : Impr. Nationale, 1990. 365 p.

#### C. Bibliothèques centrales de prêt

ASSOCIATION DES DIRECTEURS DE BIBLIOTHÈQUES CENTRALES DE PRÊT. *Guide des BCP*. [s.l.] : [s.n.], 1990. Non paginé.

FRANCE. Direction du livre et de la lecture. *Bibliothèques centrales de prêt. Statistiques 1986-1987*. Paris : Impr. Nationale, 1990.

### III. L'ENQUÊTE REGIONALE

#### ARCHIVES :

Legs Pierre Dubois ( Bibliothèque Municipale d'Amiens)  
ms 1443 B : Notes sur l'histoire de la bibliothèque municipale.

#### Bibliothèque

ms 1908 : Société des amis de la bibliothèque : procès-verbaux des séances 1907-1909.

Archives non répertoriées concernant l'activité de la société des amis de la bibliothèque de 1945 à 1991.

La bibliothèque communale d'Amiens. *Notre Picardie*. 1908-1909. n°41. p.176.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE. Amiens. *Rapport du conservateur pour l'année 1905*. Amiens : Ville d'Amiens, 1905. 8p.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE D'AMIENS. *Notice illustrée sur la bibliothèque municipale d'Amiens.* - [Amiens] : [Bibliothèque municipale], [ca 1970]. [20]p.

BRUNARD, Victor. La Société des Amis de la Bibliothèque. *Chronique picarde.* 11 février 1908.

JANVIER, Auguste. *De la création des bibliothèques populaires à Amiens.* Amiens : Impr. Jeunet, 1865. 24 p.

LOGIE, Paul. Histoire de la bibliothèque de la ville d'Amiens de 1826 à 1870. *Bulletin trimestriel de la Société des Antiquaires de Picardie.* Année 1970, 1er trimestre. p.193-219.

LOOTEN, Jean-Pierre. *La bibliothèque municipale d'Amiens.* Amiens : [s.n.], 1974-75. 74 p.

Malaise à la bibliothèque municipale. *Le Courrier Picard,* 30 mai 1987. p. 7.

MICHEL, Henri. La bibliothèque de la ville d'Amiens. Une réponse au questionnaire. *Bulletin de l'A.F.B.,* 1ère année, 1905, n°1. p. 15-22.

MICHEL, Henri. La Société des Amis de la Bibliothèque d'Amiens. *Bulletin de l'A.B.F.,* 1ère année, juillet-août 1907, n°4. p. 96-98

MOREL, Eugène. *Bibliothèques, Essai sur le développement des bibliothèques publiques et de la librairie dans les deux mondes.* 2 vol. Paris : Mercure de France, 1908-1909. p. 156-160.

Un réquisitoire pour le développement de la lecture publique.

TIERNY, Gonzague. *Les Sociétés Savantes du département de la Somme de 1870 à 1814.* Paris : Ed. du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques, 1987. 235 p. ISBN 2-7355-0113-2

Essentiel pour connaître l'atmosphère dans laquelle est née la première Société des Amis de la Bibliothèque d'Amiens .

